

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :           **M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président**  
  **Mme CYNTHIA PHILIPPE, commissaire**

**COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LE PROJET DE STOCKAGE DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ  
ET DE REGAZÉIFICATION DE BÉCANCOUR**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance du 14 juin 2016 – 13 h  
Centre culturel Larochele  
4000, boulevard de Port-Royal  
Bécancour

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 14 JUIN 2016

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

### **COMPLÉMENTS D'INFORMATION PAR LES PERSONNES-RESSOURCES ET LE PROMOTEUR**

GAZ MÉTRO, ÉRIC CLÉMENT ..... 2

MDDELCC, MARTIN TREMBLAY ..... 4

HYDRO-QUÉBEC, HANI ZAYAT ..... 7

SUSPENSION

REPRISE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS:**

M. JACQUES TÉTREAULT ..... 32

M. JEAN-PIERRE LEDUC ..... 48

M. JEAN FALAISE ..... 56

M. JACQUES TÉTREAULT ..... 64

Mme CAROLE DUPUIS ..... 70

SUSPENSION

REPRISE

M. MARC BRULLEMANS ..... 81

M. GUY ROCHEFORT ..... 85

M. JEAN-PIERRE LEDUC ..... 94

M. ALAIN GUILLON ..... 104

Mme JOYCE RENAUD ..... 107

### **AJOURNEMENT**

**SÉANCE AJOURNÉE AU 14 JUIN 2016 À 19 H**

**SÉANCE DU 14 JUIN 2016  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT**

5  
**M. LOUIS-PHILIPPE FRANCOEUR, président:**

10 Alors, bienvenue à tout le monde à cette deuxième séance de l'audience publique sur le *Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour*. Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents ou peut nous fournir des réponses à certaines questions d'hier. Monsieur St-Pierre?

**M. DAVID ST-PIERRE:**

15 Oui, Monsieur le président. Donc, le complément d'information qu'on voudrait amener par rapport à la discussion qu'il y a eu hier était au niveau des photos et de l'identification des citernes. C'est ce à quoi vous faites référence? Donc on a une présentation présentement pour vous montrer différentes photos des citernes. Donc, monsieur Éric Clément va venir donner le complément d'information pour le projet.

20 **LE PRÉSIDENT :**

25 Comme on a beaucoup de questions cet après-midi, est-ce que c'est quelque chose qui est long?

**M. DAVID ST-PIERRE:**

Non, pas du tout.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Très court?

**M. DAVID ST-PIERRE:**

35 Très, très court.

**LE PRÉSIDENT :**

40 Oui, d'accord, c'est parce qu'on voudrait vraiment réserver le temps au questionnement.

**M. DAVID ST-PIERRE:**

45 Pas de problème. On peut aussi le déposer, si vous voulez. On peut déposer cette information-là, mais moi je pense que c'est important. En fait, ça apporterait un complément d'information.

**LE PRÉSIDENT :**

50 Allons-y pour un complément d'information si ce n'est pas long.

**M. DAVID ST-PIERRE:**

Parfait, merci.

**M. ÉRIC CLÉMENT:**

55 On va tenter d'être brefs. Très, très brefs.

**LE PRÉSIDENT :**

60 C'est apprécié.

**M. ÉRIC CLÉMENT:**

65 Donc c'est en réponse à la question d'hier qui concernait l'identification des citernes. Donc, on voit ici, dans le fond, quelques exemples de citernes qui sont de différents transporteurs. Ce qui est important de comprendre, dans le fond, c'est que l'ensemble des citernes sont évidemment conformes à la réglementation canadienne qui exige, entre autres, qu'il y ait un placard – on va le voir dans la photo suivante –, mais qu'il y ait un placard qui soit apposé sur la citerne et ce placard-là, dans le fond, indique aux autorités, aux premiers intervenants, service d'incendie et autres, quelle matière est contenue dans le réservoir afin de savoir un peu comment intervenir. Donc c'est ce qu'on voit, le losange rouge. Donc ça, il y a tout un code de classification.

75 1972, ça veut dire que c'est du gaz naturel liquéfié, et on voit que sur les citernes – vous voyez, juste en dessous, là, c'est en anglais dans ce cas-ci parce que c'est une citerne probablement qui vient des États-Unis – mais c'est Liquified Natural Gas. Si on retourne à l'autre, vous allez voir que c'est marqué parfois GNL, LNG en anglais. Donc la majorité des citernes, en plus, il y a une description. Par contre, on a fait une vérification, puis c'est un petit ajustement qu'on veut faire, là, la réglementation canadienne sur le transport de la marchandise dangereuse n'exige

80 pas de marquer en mots, en texte, le nom de la substance. Ce qui est obligé, c'est vraiment le placard avec le numéro UN.

**LE PRÉSIDENT :**

85 On voit que sur le camion de Rollex c'est marqué « Transport de matières dangereuses », mais sur l'autre, on voit « Servitank ». Ça pourrait être n'importe quoi. Pour un automobiliste sur la route qui n'est pas capable d'aller voir le manifeste écrit à l'arrière en tout petit, il ne peut pas le savoir, finalement.

90 **M. ÉRIC CLÉMENT:**

Bien, vous voyez que c'est marqué sur celle de Servitank, vous voyez, à gauche, c'est marqué LNG avec un numéro. Donc ça, c'est un acronyme, mais c'est une abréviation, en fait, mais ça veut le dire, mais la réponse, en fait, qu'on veut donner c'est que la réglementation canadienne ne l'exige pas en français de l'indiquer, ni en anglais, mais en texte, ce n'est pas obligatoire. Donc c'est pour ça que parfois vous l'avez, mais dans certains cas, ça se peut que ce soit seulement le placard qui correspond à ce que la réglementation exige.

**LE PRÉSIDENT :**

100 Est-ce que vous croyez que la majorité des gens savent ce que veut dire LNG?

**M. ÉRIC CLÉMENT :**

105 Probablement pas, non. Mais nous, on se conforme à la réglementation actuelle qui est exigée par Transports Canada, Transports Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

110 Mais qu'est-ce qui fait, alors, qu'une compagnie comme Rollex indique clairement qu'il s'agit de matières dangereuses, mais que l'autre ne l'indique pas?

**M. ÉRIC CLÉMENT:**

115 Bien, à notre connaissance, c'est que la réglementation américaine exige de l'indiquer au complet. Donc, c'est la seule réponse qu'on a. C'est que si ces citernes-là traversent du côté américain, bien, probablement que pour être conforme du côté américain, ça doit être indiqué, mais du côté canadien, ce n'est pas obligatoire.

120 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, comme politique corporative, pourquoi vous ne généralisez pas la pratique d'identification très claire?

125 **M. ÉRIC CLÉMENT:**

130 Bien ça, il faut comprendre que ce n'est pas des transporteurs qui sont sous notre contrôle Gaz Métro, donc ça peut être des clients qui ont leur propre transport, comme Servitank, Rollex, c'est des entreprises indépendantes. Donc, eux aussi se conforment à la réglementation en vigueur, donc on ne peut pas contrôler ce qu'eux mettent sur leurs citernes comme tel. Mais ce qu'il faut comprendre c'est que les citernes sont conformes et permettent aux autorités, aux intervenants d'urgence, dans le fond, de savoir ce qui se trouve dans le réservoir. Je comprends que le citoyen, ce n'est peut-être pas évident pour le citoyen.

135 **LE PRÉSIDENT :**

140 Je vous remercie, ça va. C'est clair pour la commission. Alors, j'inviterais les autres personnes-ressources à apporter les compléments d'information qui leur avaient été demandés. On peut commencer par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Monsieur Tremblay?

**M. MARTIN TREMBLAY:**

145 Oui, Monsieur le président. Alors, la question d'hier était : est-ce que le gouvernement pourrait exiger un périmètre d'exclusion advenant que le risque était trop grand autour d'un projet? La réponse est que le premier réflexe du ministère, ce serait de voir s'il y a des mesures d'atténuation qui peuvent être mises en place. De voir, par exemple, est-ce que la configuration des installations peut être modifiée, est-ce qu'il y a une acquisition de terrain qui peut être faite? Mais le premier réflexe, ça ne serait pas tout de suite d'aller d'emblée vers un périmètre d'exclusion.

150 Maintenant, si c'était impossible de mettre des mesures d'atténuation suffisantes, oui, le ministère pourrait, en fait, faire deux choses : soit refuser le projet complètement; l'autre chose, ce serait d'essayer de voir, justement, comment mettre en place un périmètre. Si, mettons, il y avait déjà un quartier résidentiel de présent, là, ça limite beaucoup les possibilités, alors que si le terrain, c'est juste un potentiel de développement, alors là, il y aurait peut-être moyen, c'est ça, d'essayer de voir avec l'initiateur, est-ce que c'est possible d'acquérir le terrain.

160 Parce que, c'est ça, une fois que le projet est autorisé, nous, en fait le gouvernement, quand  
il prend la décision, c'est en fonction de l'information qui est disponible à un certain moment. Et  
puis si dix (10) ans plus tard, une fois que le projet est réalisé, il y avait un développement qui  
voulait s'annoncer, tout ça, le gouvernement... en fait, ça devient un peu le rôle des municipalités  
au niveau du zonage de ce qu'ils vont autoriser. Quand vous parliez hier de l'exemple de Stablex,  
je pense que c'est exactement peut-être ce qui s'est produit.

165 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que vous avez la possibilité d'imposer à la municipalité de préserver le périmètre  
que vous auriez jugé nécessaire?

170 **M. MARTIN TREMBLAY:**

Je vais laisser la parole à madame Gagnon. Je pense qu'elle a un complément de réponse.

175 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gagnon?

180 **Mme MÉLISSA GAGNON:**

Oui, Monsieur le président, Madame la commissaire, en fait, je voudrais juste remettre un  
peu un petit préambule. C'est que le risque technologique fait partie des éléments qu'on regarde  
dans un projet. Donc, on s'assure que le risque est géré à l'intérieur des limites du projet et aussi  
à l'extérieur, et qu'au final, le risque est acceptable. Donc c'est sûr que comme le disait monsieur  
185 Tremblay, il y a une multitude de mesures d'atténuation qui peuvent être mises en place pour  
contrôler, si on peut dire, ce risque-là ou le minimiser à un niveau acceptable.

C'est sûr que les exigences qu'on met dans le cadre de l'analyse d'un projet, en fait, ce qu'on  
demande généralement au promoteur, ou ce que le gouvernement peut mettre en condition dans  
190 une autorisation lorsqu'il délivre l'autorisation, ça porte sur le projet en soi. Donc, il ne peut pas  
imposer des choses à la municipalité. C'est sûr qu'on s'en remet un peu au rôle des municipalités  
au niveau du développement et de la gestion du territoire.

195 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous ne pouvez pas le faire auprès de la municipalité, est-ce qu'à ce moment-là, vous  
pourriez exiger du promoteur d'acquiescer les terrains autour pour que la zone tampon soit effective?

**Mme MÉLISSA GAGNON:**

200 Bien, c'est ça, en fait. Comme le disait monsieur Tremblay, on regarde le projet au moment  
actuel, donc en fonction du zonage actuel de ce qui est développé déjà autour de l'existant, donc  
aussi du potentiel en fonction du zonage. Puis c'est sûr qu'on peut exiger, selon la nature de  
205 l'impact, selon le potentiel et la probabilité, en fait, les mesures qui sont jugées nécessaires. Donc,  
comme je le disais tout à l'heure, on peut exiger du promoteur qu'il s'y engage ou, à la limite, le  
gouvernement pourrait décider de mettre une condition au projet s'il juge que la mise en place  
d'une zone tampon ou l'acquisition d'une périphérie autour du projet est nécessaire pour qu'il soit  
acceptable, effectivement ça pourrait faire partie des conditions d'autorisation.

**LE PRÉSIDENT :**

210 Merci. La deuxième question qu'on vous avait posée, à savoir, est-ce que l'amendement au  
décret de 2004 qui a été demandé, est-ce que le ministère entend attendre le dépôt du rapport  
avant d'émettre un tel certificat, le cas échéant, ou si cet amendement pourrait être adopté pendant  
215 que nous sommes en audience et pendant que le rapport est en rédaction?

**Mme MÉLISSA GAGNON:**

220 Oui. Par rapport à cette question-là, en fait, je ne suis pas en mesure de vous répondre, je  
ne suis toujours pas en mesure de vous répondre, mais aussitôt que je vais avoir un retour de la  
part des autorités de notre ministère et une réponse, je vais vous en faire part pour la partager ici.

**LE PRÉSIDENT :**

225 D'accord, on vous remercie. Alors, est-ce qu'il y avait d'autres réponses à venir d'autres  
intervenants? D'Hydro-Québec sûrement et de... oui?

**M. MAXIME VEILLETTE:**

230 Monsieur le président, Maxime Veillette de la Société du parc industriel et portuaire de  
Bécancour. C'est pour revenir sur une question qui a été posée hier par monsieur Rochefort, un  
participant, sur une carte éventuelle avec la localisation de tout ça. On a travaillé de notre côté un  
peu en amont pour voir ce qu'on pouvait offrir aux participants, pour qu'ils puissent avoir un peu  
d'information à ce sujet-là. Donc on a préparé un document – avec votre autorisation, je le  
235 déposerai à la commission – où on met en lumière les hyperliens vers plusieurs informations là-  
dessus sur notre site internet, et aussi une carte qui vient donner beaucoup d'informations.

**LE PRÉSIDENT :**

240

Eh bien, écoutez, ça va sûrement éclairer des personnes et la commission. Je vous en remercie et effectivement, nous vous remercions de le déposer. Du côté d'Hydro-Québec, Monsieur Lagrange?

245

**M. HANI ZAYAT:**

250

Bonjour, Monsieur le président, Madame la commissaire. Donc je me présente, Hani Zayat. Je suis directeur des approvisionnements pour Hydro-Québec, des approvisionnements en électricité. Si vous le permettez, j'avais peut-être un bref retour sur les différents enjeux et les questions qui ont été posées hier. Donc, ça va juste replacer, dans le fond, le dossier et répondre aux différentes interrogations qui ont été soulevées hier.

**LE PRÉSIDENT :**

255

Pouvez-vous nous préciser de quelle Direction vous êtes?

**M. HANI ZAYAT:**

260

Direction approvisionnement en électricité.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça relève de Production, Distribution?

265

**M. HANI ZAYAT:**

Ça relève d'Hydro-Québec Distribution, donc c'est dans la division Distribution. Par contre, je vais parler au nom d'Hydro-Québec aujourd'hui.

270

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Si vous êtes en mesure de nous donner les réponses que nous cherchons.

**M. HANI ZAYAT:**

275

Je vais tenter de répondre aux questions, et si jamais il y a des choses qui demeureraient en suspens, qui sont en dehors de ma capacité de répondre, je ferai en sorte que les réponses seront adressées et répondues dans les plus brefs délais.

**LE PRÉSIDENT :**

On vous en remercie d'avance.

**M. HANI ZAYAT:**

Alors si vous permettez, j'en ai peut-être pour une quinzaine de minutes, juste pour replacer le dossier, et je vais avoir répondu aux différentes questions qui sont restées en suspens hier aussi.

Donc, pour commencer, je vais parler du besoin. En fait, le besoin de la centrale et les besoins d'Hydro-Québec pour la clientèle québécoise. Tout d'abord, je ne reviendrai pas sur distinction entre l'énergie et la puissance, distinction que monsieur Lagrange a faite hier, mais je vais parler de nos deux bilans, donc le bilan en énergie et le bilan en puissance. Ce sont des bilans qui ont été déposés au BAPE je crois vendredi dernier. Ce sont des bilans qui sont issus de notre plan d'approvisionnement, donc le plan pour répondre aux besoins du Québec, plan qui est soumis à tous les trois ans à la Régie de l'énergie, et qui est défendu auprès de la Régie, et pour lequel il y a une mise à jour annuelle qui est faite en novembre de chaque année. Je ne passerai pas à travers le bilan en énergie de façon détaillée, juste pour marquer le fait, la distinction entre les surplus en énergie et les besoins en puissance.

Donc, ce qu'on voit au bilan qui a été déposé, donc c'est des besoins qui sont de l'ordre de cent quatre-vingt-dix térawattheures (190 tWh) par année entre 2015 et 2023, avec des moyens, des ressources qui sont plus de l'ordre de deux cents térawattheures (200 tWh) qui sont disponibles. Donc, essentiellement, qui proviennent du bloc d'énergie patrimoniale de cent soixante-dix-huit térawattheures (178 tWh) et une vingtaine de térawattheures à terme qui proviennent des différentes autres sources d'approvisionnement, donc que ça soit les éoliennes, les petites centrales de biomasse, les petites centrales hydrauliques, ainsi que d'autres contrats. Ce qui nous amène à des surplus, dans le fond, sur l'ensemble de l'horizon du plan, des surplus qui varient entre neuf térawattheures (9 tWh) en 2016, et qui vont diminuer graduellement pour atteindre six point cinq térawattheures (6,5 tWh) en 2023. Donc, malgré tout, il demeure des surplus à notre bilan en énergie, des surplus importants sur l'ensemble de l'horizon du plan.

Quand on regarde le bilan en puissance, et c'est un peu l'objectif du projet qu'on présente aujourd'hui, la situation est un petit peu différente. Donc, on regarde les besoins à la pointe visés par le plan. On parle de besoins qui sont de l'ordre de trente-huit mille cinq cents mégawatts (38 500 MW) en 2016-2017. Donc ça, c'est la prochaine pointe, trente-huit mille cinq cents mégawatts (38 500 MW), une pointe qui va être croissante pour atteindre près de quarante mille mégawatts (40 000 MW) en 2022-2023.

320 Je voudrais juste – je pense que la question a été posée hier, comment est faite la prévision de la demande et qu'est-ce qu'il y a dans cette pointe-là – juste pour rappeler, dans le fond, pour les besoins de compréhension, la prévision de la pointe est faite pour une journée froide du mois de janvier.

325 Typiquement, la pointe se présente au mois de janvier au Québec. Typiquement, la majorité du temps, c'est une journée entre le 15 janvier et le 25 janvier, un jour de semaine, typiquement entre 6 h et 9 h du matin ou entre 5 h et 8 h du soir, puis un jour de semaine. Donc lorsque les industries sont en opération, lorsque les commerces sont ouverts, les gens sont au bureau, ils commencent à rentrer chez eux et il y a les électroménagers qui se mettent de la partie. Et c'est une journée froide. Typiquement, c'est une journée, en fait, froide et qui succède à plusieurs autres journées froides. Donc, on parle de journées successives de froid qui fait que tous les systèmes de chauffage sont en opération à peu près simultanément.

330 La prévision qui est là est faite pour une journée d'hiver normale, et quand on dit normale on parle d'une journée de, typiquement, moins vingt degrés (-20°). Donc la prévision est faite pour une température normalisée, normale de moins vingt degrés Celsius (-20°C) et inclut un scénario de réchauffement climatique à l'intérieur de cette prévision-là.

340 Donc quand on regarde les tendances qu'on observe au Québec, aussi bien à Hydro-Québec que suite aux analyses d'Ouranos, on observe effectivement une tendance au réchauffement. On parle d'un réchauffement qui est de l'ordre de point trois degrés (0,3°) à tous les dix (10) ans. Donc on parle d'un réchauffement de point trois degrés (0,3°) pour une période de dix (10) ans. Et pour ce qui est de l'ensemble de la période d'hiver, en moyenne par hiver, c'est à peu près du même ordre à la pointe. Donc il y a aussi un réchauffement à la pointe et c'est cette tendance au réchauffement est déjà incorporée dans la prévision de la demande qui est là, donc dans le chiffre qui est là.

345 La deuxième ligne du bilan, c'est la réserve pour respecter le critère de fiabilité. Je vais en parler de façon plus détaillée parce que ça aussi c'est un item qui est important et qui touche à peu près directement le projet qu'on regarde aujourd'hui.

350 Quand on regarde les besoins à la pointe, les besoins à la pointe donc c'est la température normale, moins vingt degrés (-20°) journée d'hiver. Par contre, il peut y avoir différents événements qui peuvent survenir durant un hiver. Il peut survenir des événements du côté de l'offre, donc des indisponibilités au niveau de l'offre, que ce soit au niveau des centrales, au niveau des lignes de transport, et cetera. Il peut y avoir des scénarios où l'ensemble des ressources planifiées n'est pas disponible.

360 De la même façon, il peut arriver des événements non planifiés de façon normale du côté de la demande. Donc, on peut parler d'une demande qui est plus forte qu'anticipée parce que le comportement de nos clients ne s'est pas avéré exactement comme on l'anticipait, et il peut survenir aussi, évidemment, des froids qui sont plus intenses que le scénario normal. Quand je disais tantôt que la prévision à la base est pour un scénario de moins vingt (-20°), si on avait une température observée qui était de moins vingt-deux (-22°C), moins vingt-trois (-23°C), moins vingt-quatre degrés Celsius (-24°C), bien c'est sûr que la demande qui est là serait supérieure que la prévision à la pointe.

365 Donc, cette réserve qui est là, qu'on appelle la réserve pour respecter le critère de fiabilité, c'est un peu la marge dont on doit se doter, comme planificateurs, pour être capable de respecter la demande telle qu'on la prévoit et tous les aléas qui peuvent survenir autour de cette demande-là.

370 Est-ce qu'on répond à l'ensemble des possibilités dans ce scénario-là? Je vais répondre qu'on répond à la plupart des possibilités qu'on répond. On ne planifie pas en fonction de zéro possibilité d'occurrence. Les critères de l'industrie, les critères d'Hydro-Québec, tout comme les critères de l'ensemble des utilités nord-américaines et du nord-est qui sont encadrées par les organismes de réglementation dont on a parlé hier, notamment le NPCC, nous demandent de planifier, avec une capacité de répondre à la demande malgré des occurrences de pannes et malgré des occurrences de demandes plus élevées que prévues, à tous les ans, et à être capables d'accepter une indisponibilité une fois à tous les dix (10) ans.

380 Donc c'est ça le critère qui est là, c'est qu'on est prêts, on assure la fiabilité des approvisionnements, et le critère c'est pas plus qu'un événement de délestage, on l'appelle, c'est un événement de délestage une fois à tous les dix (10) ans. C'est ça le critère qui est requis et c'est ça la réserve qui est requise pour respecter ce critère-là, ce qui donne, dans le fond, l'ensemble des besoins sur l'horizon.

385 Aussi, hier, une des questions c'est comment ça se fait qu'il y a une augmentation des besoins? Donc, l'augmentation des besoins est présente. Elle n'est pas forte, elle est moins forte que ce qu'elle a été dans le passé, mais elle est quand même présente. Je dirais que du côté industriel, c'est relativement stable, mais du côté résidentiel, évidemment il y a la croissance démographique. Donc il y a quand même des mises en chantier, il y a une augmentation de la population et une augmentation du parc immobilier au Québec qui est essentiellement avec du chauffage électrique.

390 Si on regarde le parc immobilier existant au Québec, on parle de plus de soixante-dix pour cent (70 %) qui est chauffé à l'électricité, mais dans la nouvelle construction, l'essentiel de la nouvelle construction, en fait, est chauffé à l'électricité. On parle d'un pourcentage bien au-delà de

400 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) de la nouvelle construction qui est chauffée à l'électricité. Donc, tout ça contribue évidemment à la croissance de la demande en puissance, au fait qu'il faut qu'on s'équipe pour répondre à cette demande-là.

405 Maintenant, quand je regarde du côté des moyens, évidemment, il y a le pendant en puissance des moyens en énergie dont on a parlé tantôt. Donc, il y a le parc du patrimonial qui répond aux besoins de la clientèle québécoise. On parle de près de trente-sept mille cinq cents mégawatts (37 500 MW) du parc de production qui est patrimonial. Et après ça, il y a tous les autres contrats qui ont été signés depuis les quinze (15) dernières années, que ce soit des contrats de provenance éolienne, biomasse, petites centrales hydrauliques, et cetera.

410 Un élément important, aussi, est la gestion de la demande. Je pense, là aussi, ça a été une question, une interrogation hier. Évidemment, pour ce qui est de la gestion de la demande, c'est un moyen qu'on favorise et qu'on priorise, je dirais, à peu près dans tous les cas.

415 La gestion de la demande, on a à peu près deux catégories : il y a une première catégorie de gestion de la demande qui est la résultante de nos interventions en efficacité énergétique pour lesquelles on a été très actifs depuis plus de quinze (15) ans et on le sera encore. Donc, quand je parle d'efficacité énergétique, ce sont toutes les interventions pour augmenter la diffusion d'équipements moins énergivores.

420 Peut-être les derniers exemples en ligne, c'est l'éclairage efficace, l'éclairage au DEL, par exemple. Évidemment, c'est un éclairage qui permet de faire des économies d'énergie, donc ça contribue au bilan énergie, mais aussi, c'est présent au bilan puissance dans la mesure où au moment de la pointe, il y a de l'éclairage qui est présent et si l'éclairage est au DEL, bien, c'est sûr que ça va contribuer à réduire le besoin à la pointe.

425 De la même façon, on a développé des chauffe-eau, des chauffe-eau qu'on appelle les chauffe-eau trois éléments, donc des chauffe-eau qui font en sorte que, à la pointe, l'appel de puissance des chauffe-eau va être moins important que pour un chauffe-eau traditionnel.

430 Un autre moyen, c'est la biénergie. On a une contribution de plus de six cents mégawatts (600 MW) d'un programme de biénergie résidentielle qui est incluse dans les tarifs. Donc, c'est une option tarifaire qui fait en sorte que les clients qui choisissent la biénergie peuvent bénéficier d'un tarif électrique préférentiel toute l'année, à l'exception des périodes de grand froid; donc à l'exception des périodes de grand froid, donc quand la température est plus basse que moins douze degrés (-12°), ces systèmes-là passent à une source de chauffage autre que l'électricité. Donc, d'habitude, du combustible, et ça fait que ça réduit le bilan puissance du côté de la demande.

Il y a aussi des moyens qu'on considère du côté de l'offre, donc qui sont plus spécifiquement identifiés dans le bilan, et donc, ce sont des moyens qui répondent aux besoins d'Hydro-Québec lorsque la demande est forte.

440 Je vais les mettre tous sous la rubrique « interruptible », donc puissance interruptible. C'est essentiellement, en tout cas dans le passé jusqu'à aujourd'hui, ça a été beaucoup des clients industriels, essentiellement des clients de pâtes et papier qui vont interrompre leur production lorsque le besoin d'Hydro-Québec est présent. Donc, là aussi, essentiellement, par temps de froid.

445 Les ententes qu'on a avec ces clients-là, c'est une interruption qui pourrait atteindre cent (100) heures par année. En fait, cent (100) heures par année, c'est cent (100) heures pour une période de quatre mois. Évidemment, notre période de pointe ou notre période d'intérêt ou de stress, c'est entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> avril.

450 De la même façon, on est en train d'élargir la philosophie de ce programme-là à l'ensemble des clients, donc au-delà des grands clients industriels, des clients industriels qui sont de plus petite taille, et aussi, des clients commerciaux et surtout institutionnels qui, à travers la gestion de leur charge, la gestion de leur façon de procéder à la chauffe des locaux, sont capables de répondre à nos besoins.

455 Je vais donner un exemple type : dans les grandes tours à bureaux, ils ont tendance à, évidemment, baisser la température durant la nuit et à repartir les systèmes de chauffe vers 6 h du matin de façon à ce que lorsque les occupants, les employés commencent à arriver dans le bureau, les bureaux ont atteint les températures de consigne.

460 Ce qu'on se propose de faire, c'est de donner le signal à ces clients-là pour que les jours de grand froid, lorsqu'on pense que le réseau va être fortement sollicité, ils vont pouvoir gérer la chauffe de façon différente, donc typiquement, commencer à chauffer possiblement plus tôt. Ils pourraient commencer à chauffer à 3 h ou à 4 h du matin plutôt qu'à 6 h, de façon que lorsque la pointe va arriver, notre réseau va être moins sollicité.

470 De la même façon, on regarde la possibilité de mettre en place des programmes similaires pour la clientèle résidentielle. Mais vous comprendrez que plus on tombe... pour la grande clientèle industrielle, on parle d'une vingtaine d'entreprises, d'une vingtaine d'usines qui sont capables de contribuer pour mille mégawatts (1 000 MW), donc c'est relativement « facile » à faire. Évidemment, plus on descend au niveau du détail, plus on descend au niveau résidentiel, plus on vise un bassin de population qui est plus large, plusieurs centaines de milliers de personnes, possiblement, et plus c'est difficile à mettre en place et plus il y a des enjeux qui sont autres que des enjeux purement d'approvisionnement.

475 Ceci dit, un autre bilan est inclus au-delà des à peu près mille mégawatts (1 000 MW)  
d'interruptible qui est l'interruptible chez les grands clients, un trois cents mégawatts (300 MW) de  
programme de gestion de la charge chez les clients résidentiels, commerciaux et institutionnels.

480 Une fois que j'ai dit tout ça, il reste encore des besoins. Une première tranche de besoins  
qu'on a comblée l'année dernière à travers un appel d'offres, et si j'en parle maintenant, c'est juste  
qu'on s'en est servi hier et c'est le dernier signal, dans le fond, pour dire qu'est-ce qu'on est  
capables d'avoir sur les marchés au Québec, et donc c'est la tranche de cinq cents mégawatts  
(500 MW) dont il a été question hier, une tranche de cinq cents mégawatts (500 MW) qui va être  
485 alimentée de source hydroélectrique et dont le prix de revient, bien, en fait le prix octroyé est de  
cent six dollars (106 \$) du kilowattheure.

490 Finalement, il reste le projet dont il est question aujourd'hui, donc le projet de TCE qu'on  
considère comme étant une excellente opportunité pour Hydro-Québec et pour le Québec, pour la  
zone de contrôle.

495 Premièrement, c'est une centrale qui est existante et qui a été sous-utilisée depuis 2008,  
dans le fond, qui est donc inopérante depuis 2008, et le projet qu'on présente aujourd'hui est une  
occasion de valoriser une centrale existante, construite, qui est capable, avec relativement peu  
d'impacts et peu de modifications, de répondre aux besoins d'aujourd'hui. Et le besoin, aujourd'hui,  
est vraiment un besoin de réserve. Donc, une centrale qui est disponible sur demande et qui est  
capable de démarrer à l'intérieur d'un délai de quelques heures. On parle d'un délai, typiquement,  
d'une dizaine d'heures pour pouvoir démarrer la centrale lorsqu'elle est complètement froide, et ce  
délai est beaucoup plus court si la centrale a déjà démarré dans la journée ou la journée  
précédente.

500 L'autre avantage du projet de la centrale de TransCanada pour les besoins de pointe, c'est  
évidemment, c'est une centrale qui est existante et qui est présente au Québec. Et quand je dis  
elle est présente au Québec, dans une zone à Bécancour, donc dans une zone de charge. Donc,  
c'est une centrale qui va être utile, quand elle va fonctionner, qui est proche des zones de charge.  
505 Donc, qui est proche de la zone industrielle de Bécancour et qui est proche aussi de la zone de  
consommation qui est le centre urbain de Montréal. Donc, elle vient contribuer à la stabilité du  
réseau.

510 Finalement, c'est une centrale qui est sous contrat. Qui est sous contrat dans sa version de  
base jusqu'à 2026 et qui, avec le projet actuel, va être sécurisée pour une période de vingt (20)  
ans, donc pour dix (10) années additionnelles. Une centrale qui va pouvoir être dédiée aux besoins  
du Québec et aux besoins de la charge québécoise pour une période de vingt (20) ans à partir  
d'aujourd'hui.

515 Évidemment, quand on regarde tout ça, le coût de cette centrale ou le coût du projet, quand on le regarde globalement, c'est une fraction du coût de l'alternative, ou c'est une fraction du coût d'un moyen comparable qu'on a contracté l'année dernière.

520 Je vais peut-être essayer de sortir des dollars du kilowattheure qui ne veulent pas dire grand-chose à grand monde et parler de millions de dollars. Vous avez posé la question hier : que représente le coût d'utilisation de la centrale pour cent (100) heures? On a fait la comparaison entre donc cent (100) heures d'utilisation de la centrale de TCE versus cent (100) heures d'utilisation du projet, du cinq cents mégawatts (500 MW) octroyés l'année dernière. Alors, pour le premier cinq cents mégawatts (500 MW) octroyés l'année dernière, on parle d'un coût annuel de l'ordre de  
525 cinquante-cinq millions de dollars (55 M\$) annuellement.

Donc, si on utilisait à chaque année les contrats de l'année dernière pour cent (100) heures, ça nous coûterait cinquante-cinq millions de dollars (55 M\$) par année. Pour la même utilisation, pour le même volume de puissance, pour les mêmes cinq cents mégawatts (500 MW), l'utilisation  
530 de TCE serait de trente millions de dollars (30 M\$), incluant la prime fixe et les coûts de l'énergie, donc l'ensemble des coûts. On parle de trente millions de dollars (30 M\$), donc il s'agit d'une économie, enfin d'une économie ou d'un coût moindre de vingt-cinq millions (25 M\$) de moins par année. Toujours selon ce même scénario-là, si ce scénario devait se produire pendant vingt (20) ans, bien, on parle de cinq cents millions de dollars (500 M\$) de moins, qui n'auront pas à être  
535 supportés par la clientèle d'Hydro-Québec.

Évidemment, cent (100) heures par année, on gère la demande à toutes les heures de l'année. Il y a huit mille sept cent soixante (8 760) heures dans une année, à l'exception des années bissextiles. On parle d'une utilisation maximale de cent (100) heures. Puis quand je dis maximale  
540 de cent (100) heures, évidemment c'est pour répondre... cent (100) heures, ça nous permet de répondre aux cas extrêmes de vagues de froid, de froid intense qui se maintient pendant plusieurs jours.

Un scénario typique serait probablement une utilisation moindre que cent (100) heures, mais même si la centrale ne devait pas être utilisée, elle est quand même nécessaire. La présence de la centrale est nécessaire pour pouvoir répondre aux aléas. On peut parler de la demande. Je peux  
545 parler, tout simplement comparer l'hiver qu'on vient de passer, qui est presque fini, aux deux hivers précédents. C'est sûr, cet hiver, il n'y a pas eu, dans notre jargon à Hydro-Québec, on considère qu'il n'y a pas eu de pointe, il n'y a pas eu de froid intense qui est resté longtemps – je pense qu'on  
550 le voit tous sur nos factures électriques, pour ceux qui sont chauffés à l'électricité en tout cas – alors que les deux années précédentes, on a observé, 1, des pointes historiques, et 2, des volumes importants, et une centrale comme la centrale de TCE aurait été importante et utile pour répondre à cette demande-là.

555 J'avais un dernier point, puis je m'excuse si ça a été un peu plus long. Évidemment, quand  
on fait nos analyses, on regarde les analyses de différentes façons. Donc, effectivement, je porte  
un chapeau Hydro-Québec Distribution, mais je porte aussi un chapeau Hydro-Québec, et quand  
560 on doit rendre compte devant les organismes américains de la suffisance des ressources pour la  
zone de contrôle du Québec. Donc, quand on regarde la zone de contrôle, nonobstant les contrats,  
nonobstant à qui appartient la centrale, nonobstant la séparation fonctionnelle, on regarde vraiment  
la zone de contrôle, donc tout ce qui est moyens de production qui sont disponibles au Québec et  
la demande du Québec avec les engagements du Québec. Et dans ce scénario-là, la centrale de  
TCE est non seulement contributive, mais elle est aussi utile pour répondre aux besoins du  
Québec.

565 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, Monsieur Zayat, de cette présentation. Ça va m'amener, avant de passer  
570 à d'autres participants, à vous poser un certain nombre de questions qui sont complémentaires et  
que nous avons en tête hier soir.

Dans un premier temps, j'aimerais savoir, en période de pointe, combien de mégawatts  
575 Hydro-Québec Production vend-il à l'extérieur du Québec ou a-t-il des contrats fermes pour  
l'extérieur du Québec?

580 **M. HANI ZAYAT:**

C'est quelque chose qui est variable d'une année à l'autre. Hydro-Québec Production peut  
585 vendre. En fait, je vais revenir sur la distinction entre l'énergie et la puissance. Donc Hydro-Québec  
Production peut vendre de la puissance sur les marchés externes. Des fois, il peut avoir des  
engagements, tout comme les zones de contrôle de New York peuvent avoir des engagements  
envers nous. On achète aussi des engagements de leur part. Ça, c'est une part, donc c'est des  
engagements fermes en puissance. Donc, il y a des quantités qui sont réservées et qui peuvent  
être appelées. Ça ne veut pas dire qu'elles sont appelées en temps réel, non.

590 Et maintenant, quand on regarde les appels en temps réel ou à une heure de préavis, ou à  
trente-six (36) heures de préavis, dépendamment du type de marché, les volumes peuvent être  
différents. Ce que je veux dire c'est que les volumes peuvent être, ça dépend des types de  
transactions. Il y a des transactions qui ne sont pas rappelables lorsqu'elles sont soutenues par de  
la puissance, lorsqu'elles sont dédiées. Donc, ce sont des quantités qui ne sont pas rappelables.

**LE PRÉSIDENT :**

Et ça, il y en a pour combien?

595

**M. HANI ZAYAT:**

Ça dépend pour quelle année. Ils ont un contrat de long terme, je crois, avec le Vermont.

600

**LE PRÉSIDENT :**

Êtes-vous capable de nous donner le portrait, disons, pour le dernier hiver en période de pointe?

605

**M. HANI ZAYAT:**

Je peux le vérifier, mais je vais dire, typiquement, c'est de l'ordre de cinq cents mégawatts (500 MW) qui est l'engagement ferme, qui sont les contrats de long terme, mais ils peuvent aussi livrer de l'énergie à la pointe, s'il y a de la disponibilité au bilan. Et ça, ça peut être de l'énergie qui est rappelable, donc elle n'est pas commise trois mois, six mois ou trois semaines d'avance. Elle peut être commise dans les vingt-quatre (24) heures qui précèdent le moment.

610

615

Évidemment, il y a aussi l'équilibrage de moyens de production comme l'éolien. On a près de quatre mille mégawatts (4 000 MW) qui ne sont pas installés, mais qui vont l'être d'ici deux ans. Donc présentement, on est autour de trois mille mégawatts (3 000 MW) éoliens et la production de ces trois mille mégawatts (3 000 MW) est évidemment tributaire de la force des vents. Et au moment de la – en fait, ce n'est pas juste au moment de la pointe, mais à tous les moments de l'année, la capacité de répondre à la demande, la capacité, donc, de vendre aussi les surplus dépend de la production de ces moyens-là. Donc, c'est quelque chose qui évolue de façon permanente.

620

**LE PRÉSIDENT :**

625

Si je comprends bien, au moment de la pointe, Hydro-Québec n'a qu'un client permanent, c'est le Vermont pour cinq cents mégawatts (500 MW), et il peut y avoir d'autres livraisons. Mais est-ce que cette réserve, ces autres livraisons pourraient être dirigées vers la consommation interne? Et c'est de quel ordre, la réserve? Elle peut aller de quoi à quoi?

630

**M. HANI ZAYAT:**

Elle pourrait l'être et elle l'est. Je ne suis pas rentré tantôt dans la façon d'opérer la gestion de nos approvisionnements en période de pointe, mais à chaque fois qu'il y a un besoin pour le Québec, on regarde l'ensemble des moyens qui sont disponibles. Et quand on regarde l'ensemble des moyens, on regarde l'ensemble des moyens qu'on peut appeler.

635 Donc, on regarde les moyens qui sont disponibles chez Hydro-Québec Production et à quel  
prix ils sont disponibles. On regarde les moyens qui sont disponibles sur les réseaux voisins, donc  
que ce soit New York ou l'Ontario. On regarde les caractéristiques de ces livraisons-là, donc est-  
ce que c'est de l'énergie qui est rappelable? Est-ce que c'est garanti ou ça ne l'est pas? On regarde  
évidemment les conditions économiques qui sont associées à ces livraisons-là. Et on regarde aussi  
640 les moyens qu'on a et qu'on utilise, je veux dire, en dernier recours, que sont les moyens du type  
l'interruptible.

On a quand même mille mégawatts (1 000 MW) chez nos clients, qu'on peut appeler et pour  
lesquels on paye, dans le fond, pour les clients interruptibles. On leur paye une prime fixe pour  
qu'ils soient disponibles, et après ça, à chaque fois qu'on les appelle, ils sont payés pour l'énergie  
645 qu'ils nous ont « livrée » en s'effaçant de la charge.

**LE PRÉSIDENT :**

650 Est-ce que, si Hydro-Québec Production a, je dirais, des surplus qui peuvent être disponibles  
pour des ventes auxquelles il s'est engagé, disons, dans les jours précédents, est-ce que ces  
montant-là, cette électricité-là, il y a des problèmes à la livrer dans le sud du Québec? On n'a pas  
de problèmes de transport, j'imagine, pour les quantités? Pour le transport, ça, ce n'est pas une  
limite?

655 **M. HANI ZAYAT:**

Dans la majorité des cas, on n'a pas de limite, mais il peut arriver, à l'heure de pointe, il peut  
y avoir qu'il y ait de l'énergie qu'on appelle de l'énergie embouteillée, donc qui est difficilement  
acheminable vers le sud.

660 Vous savez, le réseau de transport a été bâti et évolue en fonction des moyens de production  
et de la localisation des moyens de production, mais en fonction aussi de la localisation de la  
charge. Donc c'est sûr que quand on regarde un bilan d'une façon globale – je parlais du bilan de  
trente-huit mille cinq cents mégawatts (38 500 MW) tantôt – quand on le regarde, réseau intégré,  
665 c'est un chiffre. Par contre, si les trente-huit mille cinq cents (38 500) étaient tous à Montréal, ce ne  
serait pas la même chose que quand ils sont répartis.

670 Et donc, le réseau de transport, des fois, a des contraintes d'exploitation qui fait que toute  
l'énergie ne peut pas être... puis c'est quelque chose qu'on vit, je m'excuse, c'est quelque chose  
qu'on vit notamment avec l'interruptible. Donc, un client qui s'efface sur la Côte-Nord puis un client  
qui s'efface en Abitibi, des fois, il n'a pas la même contribution au réseau. C'est quelque chose de  
dynamique et qui est géré avec les gestionnaires du réseau de transport.

675 **LE PRÉSIDENT :**

Pour importer des États-Unis, est-ce qu'il y a des limites au transport?

680 **M. HANI ZAYAT:**

Tout à fait, ce sont les limites des interconnexions.

**LE PRÉSIDENT :**

685 Bon. Avec la construction éventuelle, on ne fera pas l'audience sur Northern Pass ici, mais vous savez très bien qu'il y a un projet de lignes additionnelles vers les États-Unis. Cette ligne-là, j'imagine, peut fonctionner dans les deux sens et elle peut transporter une capacité de combien, à votre connaissance?

690 **M. HANI ZAYAT:**

Northern Pass, de mémoire, c'est mille (1 000 MW) à mille deux cents mégawatts (1 200 MW) comme projet. Effectivement, il n'y a pas... en fait, c'est vrai pour Northern Pass, c'est vrai pour les autres lignes aussi. La ligne n'a pas nécessairement besoin de fonctionner dans les deux sens. Autrement dit, on n'a pas nécessairement besoin de prendre physiquement un mégawatt de New York et l'amener jusqu'à Montréal. Des fois, on peut faire de la compensation. Donc, empêcher un mégawatt de sortir, puis c'est comme si on l'avait acheté.

700 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. HANI ZAYAT :**

705 Donc c'est quelque chose, c'est une dynamique qui est existante, mais n'empêche qu'en bout de ligne, la limite pour ne pas être dans des réseaux congestionnés ni de notre côté et ni du côté de New York, notamment, bien, les limites, la capacité des interconnexions est un élément important.

710 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si une capacité de mille (1 000 MW) à mille deux cents mégawatts (1 200 MW) d'interconnexions s'ajoute potentiellement sur un horizon assez court, est-ce que ce n'est pas une

715 réponse à ce besoin de sécurité additionnelle que vous avez? Parce qu'il y a des surplus, effectivement, de l'autre côté à cette période-là d'après les réponses préliminaires d'Hydro-Québec et ce qu'on a vu dans les documentations. Il y a toujours une certaine capacité de deux à trois mille mégawatts (2-3 000 MW), semble-t-il, dans la Nouvelle-Angleterre à peu près à cette période. Donc, ça pourrait être importé via la ligne.

720 **M. HANI ZAYAT:**

725 En fait, pour déterminer qu'est-ce qu'on est capables d'importer, il y a différents, je dirais, différents critères. Je vais les résumer peut-être en trois rubriques : donc, première rubrique, capacité des interconnexions; c'est la capacité physique de transporter de l'électricité. Et effectivement, s'il devait y avoir une ligne supplémentaire, bien, ça permettrait d'importer plus de volume. Mais c'est sûr que ces lignes-là sont conçues, et le but de Northern Pass est plus d'exporter que d'importer. Évidemment, vous avez vu dans notre plan stratégique qui a été publié la semaine dernière, l'objectif est d'augmenter les revenus d'Hydro-Québec et un des axes de croissance évidents est la croissance des exportations.

730 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais dans l'étude d'impact de Northern Pass, on dit que ça a l'avantage d'augmenter aussi l'interconnexion dans les deux sens.

735 **M. HANI ZAYAT:**

Tout à fait.

740 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc à ce moment-là, c'est quand même une grosse quantité et est-ce que ça ne pourrait pas être un des moyens alternatifs? Est-ce que les pointes de demande au Québec, est-ce qu'elles sont observées systématiquement en même temps que celles de la Nouvelle-Angleterre?

745 **M. HANI ZAYAT:**

750 J'y arrive. Donc, les deux autres critères, donc un autre critère c'est la présence d'un marché de l'autre côté de la frontière, enfin de l'autre côté de la ligne où qu'elle soit, et la présence de moyens de surplus pouvant répondre à cette demande-là. Typiquement, les marchés – je dirais moins le marché de la Nouvelle-Angleterre, c'est plus le marché de New York.

755 Les deux marchés, New York et Nouvelle-Angleterre, pointent en été. Donc leur pointe annuelle est en été, n'est pas en hiver. C'est plus le cas pour New York que pour la Nouvelle-Angleterre. Évidemment, pour la Nouvelle-Angleterre, ils ont quand même des enjeux de disponibilité en hiver. C'est moins frappant que pour le Québec, mais c'est présent quand même.

760 Depuis quelques années, évidemment, il y a deux enjeux de ce côté-là. Il y a un enjeu de disponibilité du gaz, donc évidemment, les centrales, en Nouvelle-Angleterre notamment; à New York aussi, ce sont essentiellement des centrales... en tout cas, beaucoup de centrales sont des centrales au gaz, et donc ce n'est pas tant la disponibilité de la centrale, mais la disponibilité de l'approvisionnement gazier qui peut être un enjeu.

765 Et le troisième élément, c'est évidemment la disponibilité de gens, de contreparties qui sont prêts à nous vendre de l'énergie et de la puissance à ces moments-là. Et comme responsable des approvisionnements, au cours des années, on a assisté à une espèce de... on voit, le bassin de centrales qui répondent à nos besoins, du côté de New York, est moins grand que ce qu'il a été dans le passé.

770 Du côté de la Nouvelle-Angleterre, on n'est pas capables d'importer de la Nouvelle-Angleterre pour des questions de contraintes techniques, contraintes de lignes, donc on n'est pas capables d'importer de la Nouvelle-Angleterre en même temps qu'on reçoit de l'énergie à Montréal à partir de la Baie James. Donc, le marché d'importation pour nous, c'est New York, ce n'est pas la Nouvelle-Angleterre.

775 **LE PRÉSIDENT :**

780 D'accord. Et TCE, il n'est pas là en 2016-2017 pour l'hiver. Il n'est pas là en 2017-2018, et là, on n'est pas sûr s'il va être là en 2018-2019. C'est, je pense, l'objectif qu'il soit là pour 2019, mais bon, est-ce qu'il va être prêt pour l'hiver, c'est une autre question. Qu'est-ce que vous allez faire en période de pointe dans ces trois prochaines années? Qu'est-ce que vous avez comme plan de réserve?

785 **M. HANI ZAYAT:**

790 Bon. C'est sûr que pour nous, TCE est un besoin aussi à long terme, donc le plus tôt aurait été le mieux, et c'est sûr qu'on a commencé à le planifier pour 2018, mais c'est pour un besoin de long terme. Donc, c'est quelque chose qui va être nécessaire tout le long.

**LE PRÉSIDENT :**

795 Mais ma question c'est : qu'est-ce que vous allez faire dans ces trois années? Quelle est votre ressource?

**M. HANI ZAYAT:**

800 Donc, on est en train de négocier et de voir si on est capables de trouver du gaz de réseau pour, à très court terme, donc pour ces deux ans où il semble y avoir un certain surplus – on n'a pas réussi à contracter le transport. Évidemment, le problème n'est pas un problème de molécule, ce n'est pas un problème de combustible, c'est un problème d'amener le combustible de sa zone de production jusqu'à Bécancour. En fait, jusqu'à la frontière du Québec pour être plus précis et  
805 c'est ça qu'on cherche à faire.

**LE PRÉSIDENT :**

810 Donc, vous vous demandez si la centrale ne pourrait pas, dans ces trois prochaines années, être alimentée à même le réseau?

**M. HANI ZAYAT:**

815 Effectivement, c'est une possibilité qui est disponible, je dirais, pour la prochaine année possiblement, pour les deux prochaines, de façon plus incertaine. Pour la troisième, c'est plus incertain. Et c'est un scénario qui ne semble pas être, qui n'est pas présent à plus long terme, évidemment, parce que les...

**LE PRÉSIDENT :**

820 Et pourquoi ce n'est pas présent à plus long terme?

**M. HANI ZAYAT:**

825 On va retomber sur les questions de réseaux de transport gaziers. Donc, le réseau de TCPL que mon collègue a abordé hier. Donc, c'est sûr qu'à plus long terme, au-delà de l'horizon de trois ans, la capacité de transport de la molécule de gaz est moins disponible et donc, si on voulait avoir des réservations fermes sur le réseau de transport, bien, il faudrait évidemment, ultimement, je veux dire, construire ou augmenter la capacité de transport du réseau de TCPL, et donc, prendre  
830 un engagement.

Évidemment, TCPL ne construira pas, n'augmentera pas la capacité de son réseau pour un engagement d'un an. Il va falloir s'engager pour une période qui est beaucoup plus longue. En fait, on parle de quinze (15) à vingt (20) ans.

835 **LE PRÉSIDENT :**

840 Dans l'étude d'impact, il y avait un rationnel essentiellement économique. On disait, c'est plus économique de stocker du GNL qu'on va acheter en été. Ce n'est pas la pointe sur le marché, et donc c'est plus économique de procéder de cette façon. Là, depuis que l'audience a commencé, ce n'est pas cet argument qui est sur la table, c'est tout nouveau, c'est la disponibilité. Est-ce que c'est encore le plus économique, le GNL?

**M. HANI ZAYAT:**

845 C'est encore plus économique. Je me permettrais de faire peut-être juste une clarification. Ce n'est pas tant la molécule qui est plus économique. Le fait d'acheter la molécule en été par rapport à l'acheter en hiver, oui, ça a un avantage. En fait, ce n'est pas l'acheter en été, c'est de l'acheter à tous les jours de l'année, donc l'acheter de façon... huit mille sept cent soixante (8 760) heures, pour reprendre mon nombre d'heures, versus l'acheter à la pointe, oui, il y a un différentiel  
850 là, mais l'économique aussi c'est construire, s'engager pour un réservoir d'entreposage de gaz naturel liquéfié versus s'engager pour la construction d'un pipeline ou l'augmentation de la capacité du pipeline, et s'y engager pour une période de quinze (15) ans. Dans les deux cas, on s'engage pour une période de quinze (15) et vingt (20) ans. Dans un cas, on construit ou on augmente la capacité d'un corridor qui va de Sarnia jusqu'à la frontière du Québec, ou construire un réservoir à  
855 Bécancour. L'économique, il est essentiellement là.

**LE PRÉSIDENT :**

860 Si le contrat original avait été maintenu avec TCE, vous aviez à payer une pénalité. Là, elle est réduite, mais de 2026 à 2036, vous allez payer cinquante millions (50 M\$) de pénalité par année pour l'inaction de la centrale le reste de l'année. C'est quand même une dépense de cinq cents millions (500 M\$). Dix (10) ans à cinquante millions (50 M\$), d'après ce que je comprends, ça fait ça.

865 Si le contrat s'était arrêté en 2026, point à la ligne, et que vous aviez, à la place, pour le même cinq cents millions (500 M\$) que vous auriez économisé, si vous aviez reparti la centrale, le TAC de Tracy-Sorel, est-ce que vous n'auriez pas eu une meilleure économie? Parce que là, le cinq cents millions (500 M\$), vous auriez pu le transformer en énergie à votre heure, à votre goût, au moment où vous le voulez. Cette centrale-là vous appartient déjà, en plus.

870

**M. HANI ZAYAT:**

Vous parlez de la centrale de Tracy?

875 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

**M. HANI ZAYAT:**

880

La centrale de Tracy est démantelée.

**LE PRÉSIDENT :**

885

Ah, elle est démantelée.

**M. HANI ZAYAT:**

890

Elle est démantelée, c'est une centrale qui date des années... là, je ne veux pas me lancer dans des... mais au moins les années 60. Donc, c'est sûr que c'est une centrale qui est vieille. Qui était vieille, plutôt, qui n'était plus efficace. Qui était au mazout et non pas au gaz naturel, donc qui était... là, je ne pourrais pas vraiment faire un parallèle complet entre la centrale de TCE et la centrale de Tracy, mais pour moi, on parle d'une technologie qui datait d'il y a cinquante (50) ans et qui aurait nécessité des investissements majeurs, et je ne suis pas sûr que ça aurait été réalisable.

895

900

Par ailleurs, je peux continuer en disant que la centrale de Tracy était conçue pour être une centrale en base aussi. Elle était là pour répondre à des scénarios de faible hydraulité et donc, elle pouvait partir et être arrêtée, mais une fois partie, elle partait pour l'année ou pour de longues périodes. C'est sûr que ce n'était pas une centrale qui était apte à démarrer à douze (12) heures de préavis.

**LE PRÉSIDENT :**

905

Mais elle aurait pu être modernisée, non? Au lieu d'être démantelée? Ça aurait coûté... c'était astronomique à ce point-là?

910

**M. HANI ZAYAT:**

Là-dessus, je ne pourrai pas vous répondre, mais je peux vous répondre que s'il y avait quelque chose à en tirer, on l'aurait fait. Je n'ai pas les chiffres, mais...

915

**LE PRÉSIDENT :**

Elle fonctionnait en 92-93 en tout cas.

920

**M. HANI ZAYAT:**

À ma connaissance, la dernière fois qu'elle a fonctionné, c'est dans ces années-là et c'est pour répondre à des scénarios de... bien, pas pour répondre, parce que ça avait été des années, ce qu'on appelle des années sèches.

925

**LE PRÉSIDENT :**

J'ai un message de mon collègue à côté. Est-ce qu'il y a une autre centrale TAG à Bécancour?

930

**M. HANI ZAYAT:**

Oui, il y a une centrale TAG à Bécancour. Donc, c'est une centrale qui était, pas qui était, qui est encore, elle est présente. C'est une centrale qui fait partie du parc de production d'Hydro-Québec.

935

**LE PRÉSIDENT :**

Je m'excuse, je confondais avec celle de Tracy.

940

**M. HANI ZAYAT :**

Ah, d'accord.

945

**LE PRÉSIDENT :**

C'est moi qui ai fait l'erreur. C'est de celle-là dont je veux parler.

950

**M. HANI ZAYAT:**

955 Ça va. Donc la centrale de Bécancour répond aussi aux mêmes besoins. Une TAG, c'est une centrale qui est capable de démarrer à très brève échéance. On parle de quelques heures ou quelques minutes dans certains cas. Donc c'est une centrale qui était là, évidemment à l'époque aussi pour un peu un backup à la centrale de Gentilly, et qui peut répondre aux besoins de pointe à faible préavis. Elle fait partie du parc, elle fait partie de l'ensemble du parc et contribue à répondre à la demande selon ses caractéristiques.

960 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai lu qu'elle avait fonctionné pour la dernière fois en 93. Pourquoi elle n'entre pas en action plus souvent? Ça a à peu près quatre cents quelques mégawatts? C'est presque, c'est très près du cinq cents (500) de Bécancour?

965 **M. HANI ZAYAT:**

970 Oui, effectivement, c'est assez proche de cinq cents mégawatts (500 MW). Par contre, je pense qu'elle a déjà été utilisée plus récemment que ça. Elle est déjà partie plus récemment que ça. C'est une centrale, par contre, dont le coût variable d'utilisation est très important.

**LE PRÉSIDENT :**

975 On me dit que sur votre site Web, on dit que la dernière utilisation ça a été 93.

**M. HANI ZAYAT:**

On peut vérifier, mais ce n'est pas l'information que j'ai.

980 **LE PRÉSIDENT :**

985 J'ai votre site Internet sous les yeux, d'Hydro-Québec. C'est bien indiqué « Bécancour - turbines à gaz – puissance mégawatts : quatre-cent onze (411) – nombre de groupes : 4; – mise en service : 92-93 ».

**M. HANI ZAYAT:**

Mise en service, donc elle a été installée en 92-93 et elle est utilisée sur demande. Je le redis, donc c'est une centrale qui peut démarrer à très bref préavis et qui va répondre à la demande

990 lorsque requis. Par contre, quand elle démarre, son coût d'exploitation est important. Elle est capable de produire, mais ça coûte cher quand elle produit.

**LE PRÉSIDENT :**

995 De quel ordre?

**M. HANI ZAYAT:**

1000 Je veux dire, plusieurs centaines de dollars du mégawatt heure.

**LE PRÉSIDENT :**

1005 Alors, pourriez-vous nous déposer un historique de son fonctionnement et les coûts qui correspondent depuis sa mise en service.

**M. HANI ZAYAT:**

1010 Je peux certainement déposer l'utilisation de la centrale. Pour ce qui est des coûts, je vais vérifier qu'est-ce qui est disponible et ce qui peut être déposé.

**LE PRÉSIDENT :**

1015 Merci, alors la commission vous en fait la demande officielle. Je voudrais aussi savoir, on a parlé d'une... bon, vous savez qu'il y a une ligne qui part du Lac-Saint-Jean et qui descend à Montréal, qui va être en construction, et on a dit tout récemment qu'il y a une ligne qui va partir de la Côte-Nord et qui va aller au Lac-Saint-Jean. Ce qui veut dire que, si je comprends bien, les électrons vont pouvoir se balader de la Côte-Nord jusqu'à Montréal. Cet apport additionnel peut être de quel ordre en puissance?

**M. HANI ZAYAT:**

1020 En fait, un peu comme je le mentionnais tantôt, la géographie des ressources, mais aussi la géographie de la charge au Québec varient avec le temps, et les besoins pour cette ligne-là sont plus des besoins d'équilibrage, dans le fond, du réseau de transport. Il n'y a pas nécessairement un moyen de production additionnel qui y est attaché.

**LE PRÉSIDENT :**

1025 La Romaine ne sera pas branchée là-dessus?

1030

**M. HANI ZAYAT:**

Je n'ai pas le fin détail de sur quelles lignes la Romaine va être branchée et d'où vont passer, mais c'est sûr que la Romaine va être branchée au réseau, évidemment, et va être disponible pour acheminer l'électricité.

1035

**LE PRÉSIDENT :**

Et cet apport de puissance?

1040

**M. HANI ZAYAT:**

1045

Mais il y a aussi des engagements du côté d'HQP. Donc, quand on regarde, on va regarder la Romaine. En fait, quand on regarde le parc, je veux parler le parc d'HQP, le parc d'Hydro-Québec, il est là pour répondre à l'ensemble des besoins et à l'ensemble des engagements d'HQP, et HQP a aussi des engagements vis-à-vis d'Hydro-Québec Distribution. Elle a des engagements en termes de puissance, le cinq cents mégawatts (500 MW) qu'on vient de signer avec eux. Elle a aussi des engagements qu'on a tendance, des fois, à oublier, qui est l'équilibrage des quatre mille mégawatts (4 000 MW) éoliens.

1050

N'oublions pas qu'on a signé, qu'on va avoir quatre mille ou trois mille sept cents mégawatts (4 000 MW ou 3 700 MW) éoliens installés sur le réseau du Québec, et que ces mégawatts-là ne sont pas toujours disponibles à la pointe. En fait, ils sont rarement disponibles au complet, à la pointe, et c'est Hydro-Québec, dans ses fonctions de production, qui garantit la disponibilité de la puissance. Donc, et dans ce sens-là, la Romaine va être appelée à contribution pour backer, pour raffermir, pour garantir l'équilibrage des parcs éoliens.

1055

**LE PRÉSIDENT :**

1060

Advenant que la Régie de l'énergie se range aux arguments d'un récent appel qui demande la révision de sa décision, qu'est-ce qui adviendrait du projet à l'étude et comment vous procéderiez?

1065

**M. HANI ZAYAT:**

C'est sûr que l'appel qui est devant la Régie... En fait, je vais revenir en arrière. La Régie reconnaît et approuve le besoin. Donc, elle reconnaît le besoin, elle reconnaît qu'il y a un besoin, a reconnu le besoin, a approuvé la démarche, a approuvé l'appel d'offres de 2015 et a approuvé le contrat avec TransCanada. Donc, la Régie ne remet pas en question la pertinence ou le besoin d'avoir un moyen pour répondre à la demande en puissance.

1070 L'appel qui est devant la Régie, c'est plus – je vais le dire dans mes mots – une question de  
procédure, d'une certaine façon, et porte sur la nécessité du distributeur électrique d'aller en appel  
d'offres avant de signer un contrat avec TransCanada.

**LE PRÉSIDENT :**

1075 Est-ce que ça entraînerait un retard si la décision était de dire : vous allez procéder en appel  
d'offres?

**M. HANI ZAYAT:**

1080 En fait, je vais attendre de voir la décision de la Régie, mais potentiellement, le contrat  
pourrait être... en fait, quand on a présenté le contrat à la Régie, on a même dit que si jamais elle  
y voyait un « vice » de forme et qu'Hydro-Québec, dans ses fonctions de production, serait preneur  
de ce contrat-là. Donc, elle serait prête à accueillir le contrat de puissance. Donc, à la limite, ça  
1085 pourrait rester. Ça va dépendre un peu de la tournure de la décision de la Régie.

**LE PRÉSIDENT :**

1090 Donc HQP aurait la capacité de vous fournir entretemps... non? J'ai mal compris.

**M. HANI ZAYAT:**

1095 Non, c'est qu'Hydro-Québec pourrait... en fait, ce que ça dit c'est que dans le fond, la  
centrale de TransCanada serait une centrale de pointe. Si la Régie acceptait, reconnaissait, comme  
elle l'a fait jusqu'à maintenant, donc la pertinence du besoin et la justesse du coût, l'intérêt  
économique de la chose, le contrat serait un contrat d'Hydro-Québec Distribution.

1100 Si jamais elle disait : non, vous n'avez pas le droit d'inclure ça dans vos tarifs, vous auriez  
dû aller en appel d'offres, bien, le contrat pourrait être versé à Hydro-Québec Production, et à ce  
moment-là, Hydro-Québec Distribution devra ou pourra aller en appel d'offres pour aller chercher  
de la puissance sur les marchés. Et là, Hydro-Québec Production pourra soumissionner, tout  
comme d'autres soumissionnaires pourraient le faire.

**LE PRÉSIDENT :**

1105 Et donc, ça n'entraînerait pas de retard dans la fourniture de ce cinq cents mégawatts  
(500 MW), ou si ça pourrait impliquer un retard?

1110

**M. HANI ZAYAT:**

1115

Je dirais que pour avoir le cinq cents mégawatts (500 MW) de TransCanada, les items qui restent à régler, donc effectivement, il y a la décision de la Régie qui, on l'espère, devrait rentrer bientôt. Il y a une question des permis environnementaux de la centrale de TransCanada, donc ses permis pour pouvoir opérer en pointe plutôt qu'en base. Et il y a évidemment le résultat des audiences du BAPE. C'est sûr que ce qui pourrait entraîner un retard, c'est tout retard dans la construction du réservoir et sa mise en service.

1120

**LE PRÉSIDENT :**

Dans le moment, il y a eu un retard d'un an – et ça va être ma dernière question parce qu'on a beaucoup d'intervenants et je veux leur laisser la parole, mais la commission voulait vraiment des éclaircissements sur cette question –, qu'est-ce qui a entraîné le retard d'un an actuel de 2018 à 2019?

1125

**M. HANI ZAYAT:**

Je crois que mes collègues d'en face seraient plus aptes à répondre à la question.

1130

**M. DAVID ST-PIERRE :**

Oui, Monsieur le président, on a une présentation justement pour expliquer le retard. En fait, sans passer par la présentation, Monsieur le président.

1135

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça, pour gagner du temps.

1140

**M. DAVID ST-PIERRE :**

1145

La raison principale c'est que l'ingénierie détaillée et l'avancement du projet, en fait, par rapport aux autorisations qui étaient en cours, ont été retardés. Donc, les autorisations sont retardées et l'ingénierie détaillée a aussi été repoussée, de sorte qu'on n'était plus capables de rentrer dans l'échéancier de construction, et donc, on a dû reporter d'un an principalement pour cette raison-là.

1150 **LE PRÉSIDENT :**

Au fond, si je vous comprends bien, parce que je ne suis pas ingénieur, vous allez me le pardonner, c'est que la tâche devenait extrêmement complexe et plus longue que prévue pour faire cette ingénierie détaillée?

1155 **M. DAVID ST-PIERRE :**

En fait, avant de construire, il faut absolument que l'ingénierie détaillée soit terminée.

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Soit terminée. Ça, je comprends ça.

1165 **M. DAVID ST-PIERRE :**

Et le retard dans ces autorisations-là nous poussent à repousser. En fait, repoussent le début de l'ingénierie détaillée du projet. Et le report de cette ingénierie détaillée fait en sorte qu'on va perdre une période hivernale, en fait une période estivale, plutôt, pour construire le réservoir. C'est le réservoir qui est sur l'échéancier critique du projet. C'est la raison principale.

1170 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et peut-être une dernière question, Monsieur Zayat. J'ai oublié de la poser, celle-là. La centrale TAG de Bécancour, est-ce que vous l'avez incluse dans les plans que vous nous avez faits tantôt pour l'approvisionnement? Vous n'en avez pas fait mention.

1175 **M. HANI ZAYAT:**

1180 Tout à fait, elle est incluse dans les engagements du producteur, d'Hydro-Québec Production. Juste pour ouvrir une petite parenthèse, dans le contrat patrimonial, dans la puissance patrimoniale, il y a l'engagement d'Hydro-Québec Production, c'est pour trente-quatre mille trois cent quarante-deux mégawatts (34 342 MW). Et leur engagement aussi, c'est de maintenir une réserve de fiabilité de trois mille cent mégawatts (3 100 MW).

1185 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1190 **M. HANI ZAYAT :**

Et la centrale, la TAG de Bécancour est une centrale de réserve et donc, fait partie de ce trois mille cent mégawatts (3 100 MW). Donc elle est capable de répondre à la demande et de démarrer à brève PHI, mais elle fait partie des bilans, aussi bien dans le patrimonial et elle fait aussi partie des bilans quand on regarde les moyens de production au Québec.

1195 **LE PRÉSIDENT :**

Cette centrale-là, elle s'approvisionne directement au réseau?

1200

**M. HANI ZAYAT:**

C'est une turbine à gaz, mais gaz au sens essence, diésel.

1205 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, du diésel.

1210 **M. HANI ZAYAT:**

Diésel ou essence, je ne pourrais pas vous dire le type de combustible.

**LE PRÉSIDENT :**

1215 O.K., ce n'est pas du gaz naturel.

**M. HANI ZAYAT:**

Ce n'est pas du gaz naturel, c'est du liquide. Pas du gaz naturel liquéfié.

1220

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Je regarde l'heure qui file, alors je vais décréter une pause de dix (10) minutes, et après, on reprend avec les intervenants parce qu'on en a plusieurs au menu.

1225

---

**SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

1230

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LE PRÉSIDENT :**

1235

Alors, on me dit que le ministère de l'Environnement aurait une réponse à une de nos questions. Monsieur Tremblay?

**M. MARTIN TREMBLAY:**

1240

Monsieur le président, madame Gagnon voulait répondre à cette question-là. Est-ce que vous voulez attendre une minute qu'elle revienne?

**LE PRÉSIDENT :**

1245

Tout à fait. Bien, écoutez, on peut commencer avec un autre intervenant et entre le prochain intervenant, elle pourra donner la réponse.

**M. MARTIN TREMBLAY:**

1250

Parfait. Merci.

---

**M. JACQUES TÉTREULT**

1255

**LE PRÉSIDENT :**

1260

Alors, j'appellerais monsieur Jacques Tétreault, qui était notre intervenant d'hier inscrit. Bonjour, Monsieur Tétreault. Je vais vous demander, comme à tout le monde d'ailleurs, compte tenu du fait que nous avons une très longue liste d'intervenants, de poser des questions courtes et de faire, du côté promoteur et personnes-ressources, des réponses relativement concises, mais claires quand même. Alors, Monsieur Tétreault.

**M. JACQUES TÉTREULT:**

1265

Bonjour, Monsieur Francoeur, bonjour Madame Philippe, bonjour tout le monde. La question que je vous pose provient de madame Laurence Leduc-Pineault qui ne pouvait pas être ici avec nous aujourd'hui. Alors, on m'a demandé de vous poser la question : Est-ce qu'on a envisagé des scénarios alternatifs qui feraient en sorte de faire intervenir des solutions d'économie d'énergie?

1270 Autrement dit, investir le six cents millions de dollars (600 M\$) sur vingt (20) ans dans des  
programmes d'efficacité énergétique, d'éducation à la population, de développement d'énergies  
alternatives qui feraient en sorte qu'on pourrait, à ce moment-là, passer à côté d'une source  
d'émissions de gaz à effet de serre supplémentaire dans notre plan de lutte aux changements  
climatiques?

1275

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lagrange?

1280

**M. RICHARD LAGRANGE:**

1285

Bonjour, Richard Lagrange. Oui, on a déjà regardé les solutions alternatives. Comme  
monsieur Zayat l'a expliqué il y a quelques instants, dans le bilan en puissance présenté par le  
distributeur et qui couvre l'horizon 2014-2023, on voit déjà qu'on a intégré des nouveaux moyens  
en gestion de la demande en puissance à hauteur de trois cents mégawatts (300 MW). Et ce qu'il  
faut retenir également, c'est que dans notre bilan de quarante mille mégawatts (40 000 MW),  
environ, qu'on doit rencontrer, on a plus de dix pour cent (10 %) de cette capacité-là, donc quatre  
mille mégawatts (4 000 MW) qui provient justement des programmes d'économie d'énergie, des  
programmes de biénergie, des programmes d'options d'électricité interruptible.

1290

Comme monsieur Zayat l'a mentionné, on a ouvert, au mois de mars, un programme de  
gestion de la demande en puissance pour couvrir également le marché commercial, institutionnel,  
petites industries, et on veut également couvrir le dernier segment qui n'est pas encore couvert,  
soit le segment résidentiel. Et comme monsieur Zayat l'a mentionné, plus on descend au niveau  
des consommations de plus en plus petites, plus les efforts sont importants, mais c'est évident que  
ça fait partie de notre stratégie, et on l'a intégré dans nos bilans.

1295

**LE PRÉSIDENT :**

1300

Nous comprenons que ça a été intégré, et je pense que c'était assez clair dans ce que vous  
nous avez dit jusqu'à présent. Mais la commission aimerait vous demander quelque chose :  
pouvez-vous nous faire un portrait, nous dresser une liste des alternatives encore disponibles et  
quel est le potentiel de chacune et sur quel horizon vous prévoyez exploiter ce bassin potentiel de  
chacune?

1305

**M. RICHARD LAGRANGE:**

L'ensemble des moyens qui sont disponibles sont captés. On a une liste de ce qu'on appelle  
les mesures, le potentiel technico-économique des mesures qui sont disponibles.

1310

**LE PRÉSIDENT :**

Exact. Exact.

1315

**M. RICHARD LAGRANGE:**

Donc on les connaît. Pour répondre à votre question, par cœur, je ne pourrais pas vous dire ça.

1320

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non, non, c'est une liste que j'aimerais que vous nous déposiez.

1325

**M. RICHARD LAGRANGE:**

Aucun problème.

1330

**LE PRÉSIDENT :**

Avec le potentiel de chacune et l'horizon de mise en opération, si on peut appeler ça comme ça.

1335

**M. RICHARD LAGRANGE:**

Tout à fait, on va vous déposer. L'information est disponible, ça va nous faire plaisir.

1340

**LE PRÉSIDENT :**

Et dans le cas présent du dossier – je sais que de façon générale, vous avez une politique pour mettre en place ces alternatives, puis c'est de longue date, vous n'avez pas commencé hier à faire ça – est-ce que, quand se pose un problème ponctuel, précis comme ça, vous regardez qu'est-ce qui peut, dans ce cas-là, maintenant, tout de suite être fait?

1345

**M. RICHARD LAGRANGE:**

Lorsqu'on peut réagir aussi rapidement, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1350

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Je pense que le meilleur exemple c'est le programme qu'on a lancé au mois de mars de façon officielle dans le marché commercial, institutionnel et petites industries. C'est un programme qu'on a lancé très rapidement.

1355

**LE PRÉSIDENT :**

Qui fait quoi?

1360

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

1365

Qui fait quoi?

**M. RICHARD LAGRANGE:**

1370

O.K. Ce qu'il fait, c'est simple, c'est qu'on s'est adressés au marché commercial, institutionnel et petites industries pour que les gens s'effacent lorsqu'Hydro-Québec demandera à ces clients-là de s'effacer, ou plutôt déplacent leur charge.

1375

Monsieur Zayat l'a expliqué tout à l'heure, la meilleure image qu'on peut illustrer c'est des tours à bureaux ou des tours résidentielles, des tours de condominiums. On avise à l'avance le gestionnaire de l'immeuble que demain matin, à 6 h, on va avoir des besoins de pointe. Donc lui va programmer ses consignes souvent électromécaniques pour déplacer sa charge un petit peu avant, faire de la préchauffe pour qu'au moment de la pointe, il ne soit pas présent. Et ça, c'est un exemple qu'on a lancé ce programme-là de façon très rapide.

1380

On a fait le projet-pilote l'an dernier, on a recueilli les commentaires des participants, les grands gestionnaires d'immeubles, et on a lancé officiellement le programme au 31 mars de cette année. On a déjà escompté, dans le bilan de cette année, plus de soixante-dix mégawatts (70 MW) avec ce moyen-là. Donc, on a réagi vraiment rapidement.

1385

Par contre, dans la liste que je vais vous fournir pour les potentiels technico-économiques, il y a d'autres créneaux qui sont plus difficiles à percer. On ne se cachera pas qu'au Québec, on chauffe électrique en très grande proportion, donc c'est sûr que le plus beau créneau aux yeux d'Hydro, c'est la chauffe résidentielle. C'est là qu'il y a le plus grand potentiel.

1390 **LE PRÉSIDENT :**

Le plus gros bassin.

1395 **M. RICHARD LAGRANGE :**

1400 Mais là, on va s'adresser, on va s'attaquer à des obstacles importants parce que ça va inévitablement toucher le confort des gens, si on veut commencer à modifier les consignes de chauffage de nos clients au moment de la pointe. Donc là, dans notre jargon ce qu'on dit c'est qu'on a les yeux sur la balle, c'est vraiment le but à atteindre, mais on aimerait y aller de façon plus graduelle. Éduquer la population à la notion de puissance versus énergie, commencer avec des programmes qui ont moins d'impact sur eux, mais pour lesquels ils voient la contribution financière qu'on serait prêts à verser et, à court terme, s'adresser vraiment au créneau le plus porteur, c'est-à-dire la chauffe des espaces.

1405 **LE PRÉSIDENT :**

1410 Dans les années 90, si je me rappelle bien, vous aviez lancé un programme qui visait à installer des thermostats qui auraient permis de diminuer de deux degrés (2°) le chauffage des maisons, puis deux degrés (2°) à l'époque, avec un thermostat conventionnel, juste l'oscillation naturelle c'est deux point cinq degrés (2,5°), puis il n'y a personne qui est mort avec ça. Dans toutes les maisons, c'était l'amplitude de deux point cinq à même trois degrés (2,5-3°) parce que deux point cinq en haut (2,5°), deux point cinq (2,5°) en bas, ça fait presque cinq degrés (5°) d'écart.

1415 Ce programme-là, bon, a tombé pour des raisons d'inflation médiatique. Je me rappelle très bien l'espèce de collision qu'il y avait eu à l'époque. Mais est-ce que ça ne pourrait pas être repris sur une autre base? Est-ce que c'est à ça que vous songez maintenant?

**M. HANI ZAYAT:**

1420 En fait, si vous le permettez, je vais revenir sur le programme dont vous parlez. Pour nous c'est un programme qui a été... en fait, on a influencé le marché, on a changé le cours du marché avec les thermostats électroniques. Aujourd'hui, à peu près tous les thermostats, tous les nouveaux thermostats, en tout cas, qui se vendent, sont des thermostats électroniques qui amènent une contribution. En fait, on a évalué à peu près à dix pour cent (10 %) les économies d'énergie qui étaient associées aux thermostats électroniques.

1425 Aujourd'hui, on regarde plus des thermostats qui sont plus communicants, donc on est plus dans la gamme des thermostats intelligents, pour utiliser des mots à la mode, thermostats, donc,

1430 qui pourraient faire en sorte, dans le fond, de gérer la chauffe dans les maisons, un peu à l'image de ce qu'on veut faire dans les tours à bureaux ou dans les tours de condominiums.

1435 L'obstacle, à ce moment-là, la technologie existe, il n'y a rien de sorcier, ce n'est pas ça l'enjeu. On est plus dans un enjeu d'une certaine façon économique. Au Québec, on est chauffés à l'électricité, mais aussi avec des plinthes. Donc, une résidence typique c'est, je pense, six ou sept thermostats en moyenne, donc c'est sept thermostats à changer avec des coûts qui sont plus importants que ce que représentaient les thermostats électroniques à l'époque.

1440 Donc, quand on parle de potentiel technico-économique, il y a le technico, mais il y a l'économique aussi. Et c'est des moyens qui sont présents, mais c'est sûr que si on tirait la ligne à cinquante dollars (50 \$) du kilowattheure, qui est le coût du projet de TCE, il n'y a pas grand projet qui se réaliserait. C'est tous des projets ou des initiatives qui sont nettement plus chères que le cinquante dollars (50 \$).

1445 Si on met la ligne à cent dollars (100 \$) du kilowattheure, là aussi, je pense qu'il y a une initiative qui passerait, il n'y en aurait pas beaucoup plus qui passeraient. Donc, c'est des initiatives qui sont techniquement réalisables, qui ont possiblement un potentiel commercial, mais il y a aussi des enjeux économiques.

#### 1450 **LE PRÉSIDENT :**

Mais quand vous dites ça que ça se compare difficilement à des initiatives, disons, autour de cinquante dollars (50 \$) du kilowattheure sur une base annuelle, ça, c'est cinquante dollars (50 \$) par année. Alors que là, dans le programme en question, vous faites l'investissement une fois, mais ça va fonctionner pendant quarante (40) ans. Je ne pense pas que vous pourriez dire que ça va vous coûter cinquante dollars (50 \$) par année pendant quarante (40) ans.

#### **M. HANI ZAYAT:**

1460 On ramène l'ensemble de nos initiatives sur une base de comparaison, donc pour ce qui est de la puissance, le coût unitaire c'est du kilowatt par année. Donc le coût du kilowatt par année, et on va ramener le coût des mesures sur une base comparable.

1465 C'est sûr que la durée de vie peut influencer de façon importante le coût, donc ça va dépendre qu'est-ce qu'on considère comme durée de vie normale pour un thermostat intelligent. Je ne pense pas qu'on soit dans la gamme des quarante (40) ans, ça, je peux vous le dire. On est probablement plus dans l'univers des quatre, cinq ans comme durée de vie.

1470 Et au-delà du côté technique, la durée de vie technique de l'équipement, il y a la durée de  
vie commerciale. Autrement dit, ce sont des initiatives qui nécessitent l'adhésion du client. On fait  
ça sur une base volontaire. En tout cas, on voudrait faire ça sur une base volontaire et donc, il faut  
que le client accepte l'initiative et y adhère de façon répétée année après année.

1475 Donc, quand on regarde ça, il faut que la période de retour soit, en tout cas aujourd'hui, il  
faut que la période de retour soit assez rapide parce qu'on ne connaît pas, de façon fine, le  
comportement du client et s'il a tendance à décrocher, dans le fond, après trois ans, cinq ans, ou  
si, au contraire, une fois qu'il a embarqué, il va embarquer pour les dix (10) prochaines années.

### **LE PRÉSIDENT :**

1480 Mais si vous rachetez au client au coût, disons, d'une initiative comme TCE, si le client se  
dit : bien, à ce prix-là, moi, je vais être volontaire, vous auriez peut-être plus de volontaires. Le  
Vermont, lui, sur des politiques comme ça, il rachète au client et lui verse soit de l'argent ou réduit  
sa facture. Il ne lui dit pas : je vais baisser ton coût, disons, de sept cents (0,07 \$) à cinq cents  
(0,05 \$) du kilowatt. Il dit : je t'ai pris tant de kilowatts, je te les paye à cinquante cents (0,50 \$) du  
1485 kilowatt, et voilà la réduction de ta facture. À ce prix-là, vous auriez quelque chose de concurrent.  
Est-ce que vous calculez comme ça?

### **M. HANI ZAYAT:**

1490 Tout à fait, on regarde l'ensemble des coûts et l'ensemble de ce qu'on peut donner aux  
clients. Donc, d'un côté, je vais reprendre l'exemple du projet avec TransCanada, d'un côté on a le  
cinquante dollars (50 \$) du kilowatt par année. De l'autre côté, ce qu'on voudrait faire c'est  
premièrement, donner l'équipement au client. Donc, ça veut dire possiblement changer tous ses  
thermostats ou l'encourager et lui donner un escompte pour changer son thermostat. Il faut qu'on  
1495 lui donne un incitatif à réagir à notre commande. Donc là, c'est au-delà de l'équipement qui lui  
permet de réagir, il faut qu'il y ait un incitatif. Donc, l'équipement lui-même est une condition  
nécessaire, mais pas suffisante.

1500 Donc, la deuxième condition c'est l'adhésion du client, donc le chèque ou l'incitatif qu'il va  
avoir lorsqu'il va réagir. Et la troisième composante de coût, bien c'est les coûts de gestion. C'est  
sûr que ça prend une infrastructure pour pouvoir faire ça, une capacité de gérer et d'adhérer.

1505 Donc, c'est l'ensemble des coûts qu'on regarde et sur la durée de vie du programme. Et ça,  
on regarde ça, évidemment, avec les gens qui font de la recherche commerciale. On regarde quand  
est-ce que les clients peuvent adhérer, c'est quoi leur durée de vie, combien de temps ils peuvent  
rester avec nous à l'intérieur de ce programme-là. On essaye de déterminer quel est l'incitatif  
suffisant pour que le client embarque. Donc, il faut que l'incitatif soit suffisant pour que le client

embarque, mais pas trop pour que... enfin, vous voyez un petit peut tout l'équilibre qu'il y a à faire entre le technique, le commercial et l'économique.

1510

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous sens plus hésitant sur la solution des thermostats que sur celle des chauffe-eau, pourquoi?

1515

**M. HANI ZAYAT:**

Pour moi, les chauffe-eau est la solution la plus facile. Théoriquement, en tout cas, c'était la solution la plus facile parce qu'il y a un équipement sur lequel intervenir, le chauffe-eau. Il n'y a pas sept thermostats, il y a un équipement; donc, ça se faisait de façon relativement simple.

1520

Deuxièmement, pour ce qui est des chauffe-eau, je considère que c'était sans impact sur le confort du client. Un chauffe-eau qui est interrompu pendant quelques heures, enfin quelques heures, on parlait d'une interruption typique de quatre-vingt-dix (90) minutes, donc une heure et demie. Pour avoir fait le test, je veux dire, à moins de prendre son bain à ce moment-là, aucun impact. C'est une mesure qui passe parfaitement inaperçue.

1525

**LA COMMISSAIRE :**

Et combien de participants actuellement et vous en visiez combien? Serait-il possible de nous déposer un bilan de ce programme-là?

1530

**M. HANI ZAYAT:**

En fait, le programme n'a pas été lancé. On a des difficultés plus d'approbation du programme. On a fait un pilote, pas l'hiver qui vient de passer, l'hiver précédent, avec quatre cents (400) volontaires d'Hydro-Québec, des employés d'Hydro-Québec. Donc, c'était pour tester aussi bien la technologie, s'assurer que le signal était reçu, que le chauffe-eau s'interrompait, et de voir un petit peu la réaction des gens, s'il y avait des effets humains.

1535

1540

Par contre, ce qu'on a dit auprès de la Régie c'est qu'avant de pouvoir lancer un programme comme ça, il faut juste avoir le feu vert des intervenants au sens plus large qu'Hydro-Québec. Comme directeur approvisionnement, je peux considérer que c'est un très beau moyen et qu'il n'a pas d'impact, et je voudrais juste être sûr que tout le monde est d'accord. Et c'est là où c'est plus problématique, que ce soit avec des intervenants... bien, avec des intervenants externes – je parle évidemment à l'extérieur d'Hydro – on regarde des questions de Code du bâtiment, RBQ, santé, et cetera, et làm ça semble être plus compliqué que ce qu'on voit dans le reste du monde.

1545

**LA COMMISSAIRE :**

1550 Serait-ce possible, quand même, de déposer les prévisions de l'impact de ce projet sur la puissance, s'il vous plaît? Et j'aimerais aussi revenir sur le projet des immeubles, des grands propriétaires, condos, et cetera. Vous parliez de soixante-dix mégawatts (70 MW), j'aimerais savoir combien de bâtiments ont adhéré de manière volontaire à ce programme. Merci.

1555 **M. HANI ZAYAT:**

Pour répondre à votre première question tout de suite, pour les chauffe-eau, et je vais laisser mon collègue répondre pour la partie bâtiment.

1560 **LA COMMISSAIRE :**

La deuxième, O.K.

**M. HANI ZAYAT :**

1565 Pour les chauffe-eau, on parle d'un impact de neuf cents watts (900 W) par chauffe-eau. Donc, par chauffe-eau effacé à la pointe. On pense qu'on aurait pu atteindre... il y a pratiquement trois millions de chauffe-eau électriques au Québec qui auraient été admissibles. On aurait pu prendre une fraction de ce pourcentage-là.

1570 Et là, je tiens à juste, peut-être, un appel à la prudence. La gestion de la pointe, on ne peut pas faire des multiplications simples. Il y a la question des reprises qu'on doit évaluer aussi. Donc, un chauffe-eau qui s'efface à la pointe peut effacer neuf cents watts (900 W), mais quand il revient, il ne revient pas à neuf cents watts (900 W), il revient à trois point huit kilowatts (3,8 kW). Donc, il faut trouver le bon niveau d'effacement pour que ça contribue à réduire la pointe, mais que ça ne crée pas une autre pointe deux heures plus tard.

1575 Pour ce qui est des soixante-dix mégawatts (70 MW), c'est monsieur Lagrange.

1580 **M. RICHARD LAGRANGE:**

Oui. Pour les soixante-dix mégawatts (70 MW), c'est la prévision qu'on compte atteindre cette année. Donc ce n'est pas encore atteint, mais à la lueur du projet-pilote qu'on a fait l'an passé avec un nombre limité de gestionnaires d'immeubles, on est très confiants de l'atteindre, ce niveau-là. Et si ça peut aider aussi à la compréhension des moyens lorsque monsieur Zayat a dit qu'on ordonnait nos différents moyens, ce programme-là de gestion de la demande en puissance pour le commercial, institutionnel et petites industries est calibré à un coût de soixante-dix dollars

1590 (70 \$) du kilowatt. Donc, c'est ce qui nous en coûte pour aller chercher l'intérêt de ce marché-là. À cinquante dollars (50 \$) comme le projet de TCE, on n'aurait pas eu de participation. Et, en parallèle, les chauffe-eau, si on parvient à le mettre en place, ce programme-là, nos études ont été calibrées sur un signal de cent six dollars (106 \$) du kilowatt.

1595 Donc pour avoir suffisamment de sous pour installer l'interrupteur du chauffe-eau, pour verser annuellement une contribution financière au client pour l'encourager, pour gérer les interruptions, et pour l'ensemble du programme, en tenant compte de la durée de vie, comme monsieur Zayat l'a mentionné, on a calibré ce programme-là sur un signal de cent six dollars (106 \$).

1600 Donc ça montre à quel point, oui, pour répondre à monsieur, on vise ce marché-là, mais plus on descend dans les plus petites consommations, parce qu'on parle quand même de neuf cents watts (900 W) par chauffe-eau, ça coûte cher. Donc, on est rendus à des moyens qui nous coûtent plus de deux fois ce que le projet de TCE ici nous coûterait.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Alors, Monsieur Tétreault, votre deuxième question?

**M. JACQUES TÉTREAUULT:**

1610 Juste une précision, si vous permettez. La question de madame Laurence, c'était vraiment de rester dans le budget de six cents millions (600 M\$) sur vingt (20) ans, voir l'effet de ces moyens alternatifs là. Si on investissait, plutôt que de construire ce projet-là et qu'on investissait ces montants-là. Elle est bien consciente, évidemment, qu'il faudrait quand même pallier aux pointes hivernales, mais voir si les projets de néga-watts, si on veut, d'énergie qu'on ne dépense pas, bien, en investissant six cents millions (600 M\$), quel serait l'effet long terme?

1615 Vous avez demandé de déposer, ça va dans le sens de sa question, mais elle, elle voulait vraiment cadrer ça dans, au niveau d'un comparatif, la dépense qu'on s'appête à faire versus les économies qu'on pourrait faire sur vingt (20) ans.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

1625 Je pense qu'avec la réponse que va fournir Hydro-Québec, vous pourrez, pour les fins du mémoire, calculer avec les coûts. Prendre un bloc puis voir, pour six cents millions (600 M\$), qu'est-ce que vous obtenez.

**M. JACQUES TÉTREAUULT:**

1630 Parfait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1635 Ça va vous permettre de le faire.

**M. JACQUES TÉTREAUULT:**

1640 Ma deuxième question c'est par rapport, justement, aux énergies, les néga-watts. Hier, on a parlé de néga, « n », parce que quand on est en arrière, néga et méga, on a de la misère à comprendre, là. On parlait de cent six dollars (106 \$) du kilowatt versus cinquante-cinq dollars (55 \$) pour le projet.

1645 Ma question c'est : est-ce que dans le cinquante-cinq dollars (55 \$) on tient compte des coûts associés à l'augmentation des gaz à effet de serre que cette combustion de gaz, à partir de la production jusqu'à la fin de son cycle de vie, ça apporte des dépenses au niveau des changements climatiques? On le sait, ça coûte je ne sais pas combien de centaines de milliards au niveau planétaire, et le fait d'ajouter des gaz à effet de serre par un projet comme ça, est-ce que dans le cinquante-cinq dollars (55 \$), on en tient compte?

1650 **LE PRÉSIDENT :**

Comme l'étude d'impact précise que les gaz à effet de serre de ce projet vont être inclus dans le bilan de Gaz Métro, je vais poser la question au représentant de Gaz Métro pour savoir si ça va ajouter, s'il y aura compensation de ces gaz à effet de serre.

1655 **M. RENAULT LORTIE:**

1660 Afin de répondre à cette question-là, je vous dirais qu'il faut regarder premièrement le bilan de gaz à effet de serre du distributeur, donc de Gaz Métro, et à cet effet, je pourrais faire une petite présentation sur le bilan de GES du distributeur Gaz Métro qui a été déposé à la commission hier, et qui s'appelle Bilan GES.

**LE PRÉSIDENT :**

1665 Est-ce que vous pouvez nous le résumer? Parce que moi, je vois filer le temps et je vois ma longue liste d'intervenants. Ça aiderait à gagner du temps, si vous le permettez. Parce que comme ça va être inclus dans votre bilan, alors...

**M. RENAULT LORTIE:**

1670 Oui, tout à fait. Bien, en fait, si on veut aller directement à la réponse, si on prend l'ensemble  
des émissions totales directes et indirectes de GES pour l'année 2014, pour toutes les activités qui  
sont couvertes par le distributeur, Gaz Métro, nous avons quarante-huit mille huit cent quarante-  
huit (48 848) tonnes CO<sub>2</sub> équivalentes.

1675 Pour vous donner un peu d'exemples de qu'est-ce que ça comporte, il y a les fuites fugitives  
et les purges sur l'ensemble de notre réseau de distribution, la combustion à nos postes de livraison  
et à l'usine LSR où nous liquéfions le gaz naturel. Ça comporte aussi les effets du bris par les tiers.  
Lorsqu'on voit dans les médias que des entrepreneurs généraux heurtent l'une de nos conduites  
1680 et qu'il y a donc fuite de méthane, de gaz naturel, donc ça couvre les bris par les tiers. Ça couvre  
aussi toute la combustion de notre parc de véhicules de tout l'ensemble de Gaz Métro, ainsi que  
la combustion du chauffage de nos bâtiments partout au Québec, donc nos bureaux d'affaires et  
notre siège social.

**LE PRÉSIDENT :**

1685 Donc, les quelques milliers de tonnes de gaz à effet de serre reliés à ce projet, comme ils  
vont s'ajouter à ce bilan, ils entrent dans le total que vous devez réduire en vertu de la loi. Parce  
que vous dépassez vingt-cinq mille (25 000) tonnes, donc vous êtes astreints au programme de  
réduction de la loi québécoise.

**M. RENAULT LORTIE:**

1690 Exactly et nous avons aussi, dans la présentation que j'ai rendue publique hier, un  
regard sur la baisse du gaz à effet de serre. Donc, depuis 1990, nous avons une cible de réduction  
1695 de vingt pour cent (20 %) en dessous de ce que nous avons comme émissions en 1990, que nous  
avons atteint il y a maintenant deux ans, en 2014, et nous continuons donc de voir ces émissions-  
là baisser, année après année, à travers notre plan d'action de baisse des émissions de GES du  
distributeur.

**LE PRÉSIDENT :**

1700 D'accord. Donc ces gaz à effet de serre qui s'ajoutent au sommet vont donc obligatoirement  
faire l'objet d'une compensation parce qu'ils entrent dans la portion qui doit progressivement être  
réduite?

1705

**M. RENAULT LORTIE:**

1710 Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

1715 Voilà. Vous avez votre réponse?

**M. JACQUES TÉTREAULT:**

1720 Bien, en fait, on ne tient pas compte du tout des gaz à effet de serre émis lors de la production de ce gaz-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, pour la production en amont...

1725 **M. JACQUES TÉTREAULT :**

À l'autre bout, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1730 Si vous avez entendu la présentation hier, là c'est autre chose.

**M. JACQUES TÉTREAULT :**

1735 C'est vraiment juste dans le transport.

**LE PRÉSIDENT :**

1740 Mais ça amène une autre question que je voudrais poser soit à Hydro-Québec ou au promoteur : les gaz à effet de serre de la centrale de TCE, qui les assume?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

1745 En fait, le projet, comme je l'ai mentionné dans le courant de ma présentation, le projet va générer seulement, en période d'exploitation, l'équivalent de mille trois cents (1 300) tonnes équivalentes. Donc ça, ça va faire partie du bilan de Gaz Métro, c'est ce qui est déposé.

Par contre, pour ce qui est de la centrale, je me référerais plus aux gens de TCE pour donner un complément d'information.

1750 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous pouvez nous donner cette précision? Voulez-vous vous représenter pour les fins de la transcription, s'il vous plaît?

1755 **M. STEEVE LAFONTAINE:**

1760 Bonjour, Monsieur le président, Steve Lafontaine de chez TransCanada. Pour avoir l'information à vous fournir, je vais devoir me référer aux personnes de l'environnement de chez TransCanada qui, eux, vont me répondre, puis je pourrai vous transférer l'information d'ici à demain.

**LE PRÉSIDENT :**

1765 D'accord. Ce que j'aimerais comprendre aussi c'est ces émissions-là, est-ce qu'elles s'ajoutent à d'autres émissions que TCE a au Québec, ou que TransCanada a au Québec, ou si c'est juste comptabiliser pour la centrale particulièrement?

**M. STEEVE LAFONTAINE:**

1770 Monsieur le président, c'est spécifiquement pour la centrale à Bécancour.

**LE PRÉSIDENT :**

1775 Donc, la centrale étant une compagnie distincte, TranCanada Énergie de TransCanada, ces émissions-là sont dissociées de celles de TransCanada. C'est juste celles de TCE.

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

1780 Effectivement, oui. C'est ça. Seulement ceux-là qui ne sont pas...

**LE PRÉSIDENT :**

1785 Donc vous ne devez pas dépasser le vingt-cinq mille (25 000) tonnes de GES par année au total.

**M. STEEVE LAFONTAINE:**

1790 Bien, comme je vous ai mentionné, je vais vous répondre avec l'information que je vais avoir du groupe d'environnement de TransCanada.

**LE PRÉSIDENT :**

1795 Parfait. Alors, on attend la réponse s'il vous plaît.

**LA COMMISSAIRE :**

Et aussi, excusez-moi, Monsieur?

1800 **M STEEVE LAFONTAINE :**

Oui?

**LA COMMISSAIRE :**

1805 Merci. Combien d'émissions par heure et est-ce que c'est compensé? On l'a déjà posé. Si oui, comment?

**M. STEEVE LAFONTAINE:**

1810 Oui, comme j'ai mentionné tantôt, je vais tout vous fournir l'information. Ça va être inclus dedans.

**LA COMMISSAIRE :**

1815 Pas de problème, mais je voulais préciser. Merci.

**M. STEEVE LAFONTAINE:**

1820 O.K., parfait.

**M. JACQUES TÉTREault:**

1825 Monsieur le président, est-ce à dire que parce qu'on n'a pas été en mesure, hier, de déterminer la quantité de gaz en provenance de schiste versus conventionnel, on exclut totalement les gaz à effet de serre produits lors de la production de ce gaz-là à l'autre bout de la ligne de tout

ce projet-là? On ne tient compte que de ce qui se passe chez nous, ici au Québec, là? Est-ce à dire ça?

1830 **LE PRÉSIDENT :**

Dans le calcul qui se fait des gaz à effet de serre, en vertu des lois fédérale et provinciales, c'est normalement les émetteurs qui sont responsables. Alors, je ne sais pas si le promoteur, lui, va en tenir compte, TCE, on va avoir la réponse demain.

1835

Voulez-vous poser aussi la question à vos représentants de l'environnement chez TCE, s'ils tiennent compte de l'origine des gaz à effet de serre. C'est parce que ce qu'il se peut, c'est que ça soit comptabilisé chez le producteur américain et canadien de la même façon que GMSE va, lui, comptabiliser celles de ses opérations. Chacun des acteurs normalement tient compte des siennes, mais si on veut avoir un portrait d'ensemble, on peut demander à TCE s'il sait d'où ça vient et, à ce moment-là, ça permettrait de savoir, d'avoir un bilan différent.

1840

**M. JACQUES TÉTREAU:**

C'est parce que je pense que tout le monde est bien conscient qu'un gaz à effet de serre qui est émis à l'autre bout du Canada, les conséquences, on va payer pour nous autres ici, aussi. C'est pour ça, ma question c'était : est-ce que dans le cinquante-cinq dollars (55 \$) on tient compte de ces conséquences-là? Parce qu'on a facilement... en tout cas, je ne veux pas verser dans l'opinion. Je vous remercie, Monsieur le président.

1845

1850

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, je vous en prie. Alors, j'appellerais monsieur Alain Olivier, s'il est présent dans la salle. Bonjour.

1855

---

**M. ALAIN GUILLON:**

Bonjour, Monsieur le président, Alain Guillon. C'était pour faire suite un petit peu aux questions que j'avais posées hier.

1860

**LE PRÉSIDENT :**

Je m'excuse, j'avais appelé monsieur Olivier. Alain Olivier. Il n'est pas là, monsieur Olivier? Non.

1865

Alors, Monsieur Guillon, votre tour va venir plus loin. Je m'excuse, il y a eu confusion. Deux Alain, vous avez raison.

1870 **LE PRÉSIDENT :**

Alors là j'appellerais monsieur Jean-Pierre Leduc pour suivre l'ordre qui nous est donné.

1875

---

**M. JEAN-PIERRE LEDUC**

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

1880

Rebonjour, Monsieur le président, Madame Philippe, messieurs, dames. Monsieur le président, vous m'avez précédé un peu sur plusieurs questions au sujet de TAG, mais si vous le permettez, je vais continuer.

1885

TAG est prête à fournir quatre cent cinquante mégawatts (450 MW) en phase sur le réseau en sept minutes, dix heures pour TCE. TAG a fonctionné en période de demande, de pointe, à raison de trente (30) à quarante (40) heures par année pendant les dernières années, en moyenne. Alors, pourquoi nous parle-t-on, dans ce projet, ici, d'une demande de cent (100) à trois cents (300) heures avec TCE? Ma première question.

1890

**LE PRÉSIDENT :**

Hydro-Québec?

**M. HANI ZAYAT:**

1895

En fait, tous les moyens ne sont pas exactement équivalents. On a un portefeuille de moyens, un portefeuille de ressources, et après ça, on va utiliser ce portefeuille de ressources en fonction des conditions de marché, en fonction des conditions de la demande, en fonction de l'état du réseau.

1900

Donc, oui, TAG a été utilisée, j'aurais dit une centaine d'heures par année au cours des dernières années, on va vérifier l'information, mais c'est pour des utilisations qui sont comparables, et oui, il y a des délais de démarrage qui sont différents. Ce n'est pas la même centrale, ce ne sont pas les mêmes technologies. Ça répond à un besoin qui est comparable, mais ce n'est pas exactement les mêmes besoins.

1905

**LE PRÉSIDENT :**

1910 Mais la question de monsieur, c'est qu'est-ce qui fait qu'on serait passés de trente (30) à cent (100) mégawatts de besoin.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

1915 Non, non, de trente (30) à quarante (40) heures, ça, j'ai bien vu ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, excusez, trente (30) à quarante (40) heures.

1920 **M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

J'ai bien lu monsieur, trente (30) à quarante (40) heures, et maintenant, TCE nous parle de cent (100) à trois cents (300) heures. Moi, je voudrais savoir pourquoi.

1925 **LE PRÉSIDENT :**

Où est-ce que vous prenez vos chiffres, Monsieur, je peux vous demander ça?

1930 **M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

Moi, j'ai bien lu plusieurs articles de La Presse, des journalistes puis tout ça. Je pense qu'ils ont de très bonnes références, ça ne m'inquiète pas. Je pourrai vous déposer ça.

1935 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Donc, la question c'est pourquoi la soudaineté de la hausse dans le besoin en termes d'heures?

1940 **M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

C'est de l'électricité finalement, les besoins.

**M. HANI ZAYAT:**

1945 Je le redis, quand vous regardez les bilans, la demande n'est pas la même aujourd'hui qu'elle l'était il y a dix (10) ans, et elle n'est pas la même... bien, laissez-moi finir.

1950 La demande d'électricité il y a dix (10) ans et la demande d'électricité aujourd'hui n'est pas la même. La demande d'électricité aujourd'hui et la prévision dans dix (10) ans, ce n'est pas la même. Donc, ça dépend du profil. Le poids du chauffage dans la demande totale n'est pas le même. Les moyens dont on dispose ne sont pas les mêmes. Notre portefeuille de moyens n'est pas le même, et toutes les centrales ne remplissent pas le même rôle. Donc ce qu'on a besoin, c'est un portefeuille de ressources qui va pouvoir répondre à toutes les sortes de conditions.

1955 **LE PRÉSIDENT :**

On a demandé à Hydro-Québec de déposer la production et les coûts de la centrale TAG, alors vous pourrez vous faire une idée précise de son fonctionnement et des besoins qui sont...

1960 **M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

1965 Si je peux me permettre une petite chose, Monsieur le président. On parle quand même d'électricité. On parle de deux centrales qui ont à peu près la même capacité et puis je ne comprends pas son histoire de portefeuille à monsieur, là. On parle de puissance, on parle de quatre cents à cinq cents (400-500 MW) de puissance, alors le portefeuille, moi, là, je ne le comprends pas.

**LE PRÉSIDENT :**

1970 Bon. Mais vous étudierez attentivement le document qu'ils vont déposer et je pense que vous allez commencer à avoir un début de réponse. Quelle serait votre deuxième question?

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

1975 J'en ai plusieurs, j'en choisis une...

**LE PRÉSIDENT :**

1980 À Hydro-Québec, peut-être une petite précision. Qu'est-ce que le décret de la centrale Bécancour TAG permet en termes d'heures de période de pointe, et cetera? Vous avez un décret d'autorisation? Quelle est la marge qui lui est donnée?

**M. HANI ZAYAT:**

1985 Je ne peux malheureusement pas vous répondre là-dessus, je ne connais pas le décret.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Tremblay semble, par contre, pouvoir répondre.

1990

**M. MARTIN TREMBLAY:**

Oui, Monsieur le président, j'ai été informé tout à l'heure que la centrale avait un décret qui lui permettait de fonctionner deux cents (200) heures par année.

1995

**LE PRÉSIDENT :**

Et il n'y a pas de date limite quant au nombre d'années où cette autorisation est permise? C'est récurrent?

2000

**M. MARTIN TREMBLAY:**

C'est récurrent.

2005

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Votre deuxième question c'était?

2010

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

D'accord. Hydro a fait un appel d'offres de cinq cents mégawatts (500 MW) en puissance. C'est Hydro Production qui a gagné le concours, prix à cent six dollars (106 \$) le kilowatt. Pour comprendre le calcul, si vous voulez m'aider, moi, j'ai fait comme cinq cent mille (500 000) multipliés par cent six (106 \$). Est-ce que c'est correct?

2015

**LE PRÉSIDENT :**

Hydro-Québec.

2020

**M. HANI ZAYAT:**

Vous voulez savoir d'où vient le cent six (106 \$)?

2025

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

2030 Non, je comprends. C'était le meilleur prix qu'Hydro Production pouvait faire avec un bloc de puissance comme ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2035 Mais alors, votre question, vous voulez répéter pour monsieur?

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

2040 Bien, je n'avais pas fini, je voulais juste m'assurer du calcul, parce que je ne suis pas un expert en la matière. Ce que ce bloc de puissance là a coûté, cinq cents mégawatts (500 MW) à cent six dollars (106 \$) du kilowatt, alors il y a une multiplication à faire. Je n'ai pas de calculatrice puis je suis malhabile avec les dix (10) exposants ou quelque chose de même. En tout cas, je vais continuer.

2045 Tantôt, vous avez répondu en partie. Vous avez dit que TCE, vous avez dit le prix que ça aurait coûté pour une centaine d'heures comme ça, donc on pouvait comparer. Puis vous avez dit que ce n'était pas facile, en tout cas, vous alliez faire des recherches pour voir TAG, comment se serait tiré TAG de cette situation-là?

2050 Alors, là aussi, j'ai lu, puis TAG fonctionne à raison de cinquante mille (50 000) litres de diesel par vingt (20) minutes, donc cent cinquante mille (150 000) litres de diesel à l'heure. Cent cinquante mille (150 000) litres de diesel à l'heure, c'est cent cinquante mille dollars (150 000 \$). Ça va bien? Alors, moi, je voudrais savoir, est-ce qu'il y a d'autres coûts associés à faire fonctionner TAG? Pourquoi pas TAG au lieu de TCE?

2055 **M. HANI ZAYAT:**

2060 Je ne peux pas ni confirmer ni infirmer votre chiffre. Par contre, j'ai déjà mentionné que le besoin de TCE est au-delà du parc existant. Donc, c'est un besoin à la marge. On ne parle pas de remplacer la TAG par la centrale de TCE, on parle de répondre à un besoin additionnel par l'ajout de la centrale de TCE.

**LE PRÉSIDENT :**

2065 Mais je vous pose une question complémentaire. Si la centrale TAG fonctionne une cinquantaine d'heures par année jusqu'à présent, selon, en tout cas, ce que monsieur nous affirme,

puis qu'elle a un potentiel d'aller à deux cents (200), ça ne vous donne pas la marge de manœuvre suffisante?

**M. HANI ZAYAT:**

Si les heures n'étaient jamais les mêmes, effectivement, oui. On pourrait revenir à notre bilan en énergie et notre bilan en puissance. Si on était capables de lisser la demande de façon à remplir tous les trous dans l'année, on n'aurait effectivement aucun problème. On a dix térawattheures (10 tWh) de surplus par année. Donc, si j'étais capable de déplacer la demande de chauffage de l'hiver à l'été, je n'aurais pas besoin de puissance. Malheureusement, la demande, elle est souvent appelée au même moment, et donc il faut qu'on soit capables de répondre à un moment donné. Donc, ça risque d'être les mêmes heures.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

Si je peux me permettre, quand même, TAG a rempli son mandat en période de pointe pendant plusieurs années, là. Puis là, tout à coup, ça nous prend cent (100) à trois cents (300) heures de plus avec TCE.

**LE PRÉSIDENT :**

Là, vous êtes en train de nous faire un commentaire.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

Excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

Ce que monsieur vous dit c'est que c'est déjà prévu dans les moyens de production, puis le cinq cents (500) de TCE s'ajoute à ce que TAG peut produire. Parce qu'effectivement, c'est en période de pointe que là, tout est mobilisé.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

Mais, si je peux me permettre, Monsieur le président, j'ai lu en diagonale le rapport de la décision de la Régie puis...

2110

**LE PRÉSIDENT :**

Bien vous nous ferez ce commentaire dans votre mémoire, d'accord?

2115

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

Pardon? Mais je n'ai pas vu TAG là-dedans trop, trop.

**LE PRÉSIDENT :**

2120

Non? D'accord.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

2125

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous mettrez ça dans votre mémoire, on va étudier ça attentivement.

2130

Alors, j'appellerais monsieur... Ah oui, ça fait deux fois que j'oublie madame Gagnon. Oui, Madame Gagnon, vous pouvez apporter les précisions supplémentaires?

**Mme MÉLISSA GAGNON:**

2135

Oui. Tout d'abord, je m'excuse parce qu'au retour de la pause, finalement, je n'étais pas là pour répondre, donc vraiment désolée, j'ai manqué le retour. Donc, il y avait deux questions, en fait, à laquelle on devait répondre. La première c'était : est-ce que le ministre est au courant que TransCanada Énergie a déposé une demande de modification de son décret et que la demande fait actuellement l'objet d'une analyse par notre ministère? Donc la réponse c'est que oui, le ministre a été mis au courant de la situation.

2140

Maintenant, à savoir si le ministre a l'intention de faire sa recommandation au gouvernement d'autoriser ou non la modification demandée avant de faire sa recommandation pour le projet de Gaz Métro à Bécancour, en fait, je reviendrais un petit peu. Comme je l'ai précisé hier, c'est

2145

important de rappeler que l'initiateur est déjà autorisé à opérer la centrale existante en continu et que l'analyse du ministère, dans le cadre d'une demande de modification comme celle-là, une demande de modification du décret, ça porte sur les impacts qui sont associés à la modification demandée, et donc, dans ce cas-ci, l'ajout de l'option d'opérer la centrale en période de pointe.

2150

Donc, c'est sûr que l'analyse va être transmise au ministre par la suite pour lui permettre de faire sa recommandation au Conseil des ministres d'autoriser ou non la demande de modification.

2155

Malheureusement, on n'est pas en mesure de dire à quel moment le ministre va détenir l'ensemble de l'information qui va être nécessaire à sa recommandation d'autoriser ou non cette demande de modification là, mais même si le projet qui fait actuellement l'objet du mandat d'audience est différent du projet de modification de la centrale par TransCanada Énergie, c'est sûr que le ministre va être mis au fait des préoccupations de la commission à ce sujet-là. Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question?

2160

**LE PRÉSIDENT :**

2165

Non, pas vraiment parce que nous, on voulait savoir si la décision serait prise avant que nous fassions une recommandation et que le public ait fait part de ses préoccupations, et qu'on ait pu les analyser et émettre les avis prévus par la loi. C'est ça qu'on veut savoir.

**Mme MÉLISSA GAGNON:**

2170

Oui, bien, en fait, comme je vous disais, cette question-là, on ne peut pas prétendre des intentions du ministre. On ne peut pas, en fait, prétendre à quel moment lui va juger qu'il détient toutes les informations nécessaires à sa recommandation pour une prise de décision par le gouvernement quant à la modification du projet de TransCanada.

2175

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, je le comprends. Mais le ministre se base sur l'avis de ses fonctionnaires. Et vous autres, est-ce qu'on vous demande de produire un avis, une recommandation avant le 12 octobre?

2180

**Mme MÉLISSA GAGNON:**

On n'a pas de consigne à ce niveau-là. En fait, comme je vous disais tout à l'heure, nous, la demande est en analyse en ce moment.

2185

**LE PRÉSIDENT :**

Puis vous, on ne vous a pas donné aucune échéance pour produire vos recommandations ou votre rapport sur cette question?

2190

**Mme MÉLISSA GAGNON:**

Je ne suis pas au courant, en fait. Je ne peux pas vous répondre. Je ne suis pas au courant à savoir s'il y a une échéance quelconque.

2195

**LE PRÉSIDENT :**

Bon, c'est votre réponse, on en prend note.

2200

**Mme MÉLISSA GAGNON:**

Merci.

2205

---

**M. JEAN FALAISE**

**LE PRÉSIDENT :**

J'appellerais maintenant monsieur André Bélisle. Est-ce qu'il est dans la salle? Pas là. Donc on le reportera à plus tard. Alors j'ai monsieur Jean Falaise. Est-ce que monsieur Falaise est là? Oui. Bonjour, Monsieur Falaise.

2210

**M. JEAN FALAISE:**

Bonjour, Monsieur le commissaire, bonjour Madame. La question porte sur l'efficacité énergétique. Le taux d'efficacité énergétique désigne la quantité d'énergie que l'on récupère effectivement quand on utilise un combustible. Or, j'aimerais savoir quel est le taux d'efficacité énergétique de la centrale thermique proposée dans le projet?

2215

2220

**LE PRÉSIDENT :**

On demander à TCE?

2225

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

2230 Monsieur le président, on va comme juste faire deux comparatifs à simple cycle, qui est la façon de l'opérer pour la première année, puis à cycle combiné pour les années subséquentes par la suite.

**LE PRÉSIDENT :**

2235 D'accord.

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

2240 Pour la première année, la moyenne d'efficacité des turbines, on parle de trente-quatre pour cent (34 %), puis pour en cycle combiné, on va parler d'une moyenne d'à peu près quarante-huit pour cent (48 %).

**LE PRÉSIDENT :**

2245 Si je comprends bien, si le ministère autorise le retour au mode de production qui n'est pas combiné, parce que dans le moment, vous ne vendez de vapeur à personne, d'après ce que je comprends?

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

2250 Monsieur le président, présentement, oui, il y a de la vente de vapeur qui a lieu.

**LE PRÉSIDENT :**

2255 Oui?

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

Oui.

2260 **LE PRÉSIDENT :**

2265 Donc la centrale produit, mais juste pour de la vapeur.

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

Exactement, on produit avec des chaudières auxiliaires pour nos clients dans le parc industriel.

2270

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est Olin? À l'origine, il y avait Olin comme client, est-ce que c'est toujours votre client?

2275

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

Oui, c'est toujours Olin notre client.

2280

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est le seul? Il y en a d'autres?

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

2285

Non, c'est le seul.

**LE PRÉSIDENT :**

2290

C'est le seul. Donc, à ce moment-là, vous fonctionnez uniquement en vapeur sans faire d'électricité avec cette énergie, et là, si vous fonctionnez en mode énergie et vapeur, il va falloir que vous fassiez les deux?

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

2295

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2300

Donc, vous seriez en combiné pour une petite période et vous retomberiez en mode simple après la période de pointe. Est-ce que je comprends bien?

2305

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

Non. Présentement, la méthode dont on opère présentement, c'est avec des chaudières auxiliaires qui ne sont pas les turbines, en fin de compte.

2310

**LE PRÉSIDENT :**

On n'utilise pas les turbines.

2315

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

On n'utilise aucune turbine présentement.

**LE PRÉSIDENT :**

2320

D'accord.

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

2325

C'est deux chaudières auxiliaires qui sont là pour alimenter le client en vapeur. Si on s'en va en production, que ce soit à simple cycle ou à cycle combiné, on veut utiliser les turbines seulement pour la production d'électricité, et en parallèle on va opérer les chaudières auxiliaires pour fournir la vapeur à notre client.

2330

**LE PRÉSIDENT :**

Si je comprends bien, puis j'adresserais ma question au ministère, si la centrale qui avait été autorisée pour fonctionner à cycle combiné, si elle fonctionne maintenant en mode uniquement production d'énergie, parce que je comprends que l'énergie va être déchainée de la vapeur?

2335

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

2340

O.K., je vais expliquer, il y a comme trois cycles : il y a le cycle simple, cycle combiné, puis on va aller en cogénération. La cogénération, c'est lorsqu'on va utiliser la vapeur pour alimenter une turbine à vapeur pour produire de l'électricité et on utilise aussi la vapeur pour un autre procédé qui était vendu à notre client.

2345

Là, on va parler de tomber à cycle combiné, où est-ce qu'on n'utilisera pas la vapeur pour la vendre à notre client à partir de la turbine. La vapeur va être produite à partir des chaudières auxiliaires.

**LE PRÉSIDENT :**

Comme maintenant.

2350 **M. STEEVE LAFONTAINE :**

Comme maintenant, exactement. Puis à simple cycle, c'est qu'on n'utilise pas la turbine à vapeur, on utilise seulement les deux turbines à gaz.

2355 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, alors la modification qui est demandée à votre certificat d'autorisation, c'est de passer de quoi à quoi? Passer de cycle...?

2360 **M. STEEVE LAFONTAINE :**

De cogénération à différents types de modes.

**LE PRÉSIDENT :**

2365

Soit combiné ou simple?

**M. STEEVE LAFONTAINE :**

2370

Combiné à simple cycle avec la production en parallèle des chaudières auxiliaires pour la production de vapeur.

**LE PRÉSIDENT :**

2375

D'accord, et à ce moment-là, du point de vue du gouvernement, c'est un système qui, énergétiquement, est moins efficace au plan environnemental. Est-ce que c'est ça? C'est pour ça qu'on demande une modification? Parce que l'optimum s'obtient par la cogénération, est-ce que je me trompe?

2380

**M. MARTIN TREMBLAY:**

Monsieur le président, ce qui a été autorisé en 2004, c'était une centrale de cogénération et l'efficacité énergétique était de soixante (60 %) à soixante-deux pour cent (62 %). Alors, je pense que ça répond à votre question.

2385

**LE PRÉSIDENT :**

Donc là, on demande, au fond, une baisse d'efficacité énergétique. On demande d'autoriser ça.

2390

**M. MARTIN TREMBLAY:**

Oui.

2395

**LE PRÉSIDENT :**

Là, je comprends la nature du changement qui vous est demandé, d'accord. J'essayais de voir où était l'incidence environnementale et c'est la raison.

2400

**M. MARTIN TREMBLAY:**

C'est une des raisons.

**LE PRÉSIDENT :**

2405

Quelles sont les autres?

**M. MARTIN TREMBLAY:**

2410

Comme j'ai mentionné hier, le fait de l'utiliser en période de pointe nécessite de nombreux arrêts-démarrages et le patron d'émissions est différent aussi au niveau des émissions atmosphériques.

**LE PRÉSIDENT :**

2415

D'accord, je vous remercie de nous le rappeler.

Alors, votre deuxième question, s'il vous plait?

2420

**M. JEAN FALAISE:**

Oui. Est-ce que Hydro-Québec a des programmes d'aide pour la production d'énergie résidentielle ou d'achat de production d'énergie?

2425

**LE PRÉSIDENT :**

Hydro-Québec?

2430 **M. HANI ZAYAT:**

2435 En fait, on a une option tarifaire qui est une option de mesurage net d'autoproduction. Donc, quelqu'un qui souhaite installer un moyen de production résidentiel pourrait, selon certaines conditions et certaines modalités particulières, à toutes fins pratiques, être facturé juste pour le net. Donc, c'est comme si Hydro-Québec achetait la production résidentielle et la réinjectait pour le client.

**LE PRÉSIDENT :**

2440 Vous avez combien de clients qui se prévalent de cette disposition?

**M. HANI ZAYAT:**

2445 Je n'ai pas le chiffre exact, Monsieur le président, mais il n'y en a pas beaucoup. Quelques-uns.

**LE PRÉSIDENT :**

2450 Et comment vous expliquez ça?

**M. HANI ZAYAT:**

2455 Bien, c'est sûr que tous les moyens qui sont autres, enfin, l'incitatif pour installer des moyens autres c'est essentiellement le signal de prix, le signal tarifaire, et à Hydro-Québec, on a les tarifs... les tarifs, on n'a pas besoin de se le cacher, les tarifs les plus bas en Amérique du Nord, essentiellement. Donc, il y a peu d'incitatifs pour un client résidentiel d'aller s'installer des moyens de production qui sont plus chers que nos tarifs résidentiels, à moins que ça soit vraiment pour des questions personnelles, des questions d'en faire une vitrine ou d'expérimenter, et cetera. Mais il n'y a pas d'incitatif économique chez le client.

2460 **LE PRÉSIDENT :**

2465 Quand vous dites qu'il n'y a pas d'incitatif économique, est-ce que ça ne pourrait pas être lié au fait que vous réduisez la facture de la personne dans la mesure où elle produit, mais si la personne produit plus que sa facture, vous ne payez pas cette énergie? Donc au fond, ils ne

peuvent qu'effacer leur consommation, mais pas être payés pour une consommation additionnelle. Est-ce que ce n'est pas un des facteurs? Parce qu'il me semble que ç'a été énoncé dans le passé cette question-là?

2470 **M. HANI ZAYAT:**

Ça fait longtemps que je n'ai pas regardé cette question plus spécifique, mais à ma connaissance, il n'y a pas de cas où la production totale d'une résidence est supérieure à sa consommation. Autrement dit, où le volume d'énergie annuel produit est supérieur à la consommation de la résidence. Mais je ne suis pas le spécialiste de la question.

2475

**LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous nous déposer le bilan de ce programme? Combien d'adhérents, qu'est-ce que vous achetez, en quelque sorte, avec ce programme?

2480

**M. HANI ZAYAT:**

Certainement. On pourra déposer le nombre de participants au programme. Au tarif, en fait, c'est un tarif.

2485

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, d'accord?

2490

**M. HANI ZAYAT:**

Oui.

2495

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Ça vous va?

**M. JEAN FALAISE:**

2500

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2505

Je vous en prie.

**M. JACQUES TÉTREULT**

**LE PRÉSIDENT :**

2510           Alors, j'appellerais à nouveau monsieur Jacques Tétreault qui s'était inscrit pour un autre tour de piste. Monsieur Tétreault, rebonjour.

**M. JACQUES TÉTREULT:**

2515           Rebonjour. Dans mes présentations, bon, je ne m'excuse pas de mon innocence et de mon ignorance, mais cinq kilowatts par mètre carré (5 kW m<sup>2</sup>), ça représente quoi, ça, comme brûlure, un coup de soleil? Parce que dans les scénarios qu'on nous a présentés, on nous a sorti cette unité de mesure là. Pour moi, ça ne dit rien.

2520           **LE PRÉSIDENT :**

          Alors, est-ce que, Monsieur St-Pierre, vous pouvez nous donner une précision là-dessus?

**M. DAVID ST-PIERRE:**

2525           Oui, Monsieur le président, j'inviterais Éric Clément à répondre à cette question.

**M. ÉRIC CLÉMENT:**

2530           Oui, bonjour, Monsieur le président. Donc, le cinq kilowatts par mètre carré (5 kW m<sup>2</sup>), effectivement, ce n'est pas si évident à comprendre, mais c'est un critère qui vient, entre autres, du ministère de l'Environnement, donc ça fait partie du guide de réalisation des analyses de risque technologique qui font partie des études d'impact.

2535           Donc, pour simplifier, parce qu'il y a plusieurs études là-dessus, mais c'est un critère qui sert, premièrement, à permettre aux gens d'évacuer la zone, donc s'il y avait un incident. Donc c'est un critère qui n'a pas un effet instantané, mais c'est que ça permet aux gens, dans le fond, de réaliser qu'il y a un événement et d'évacuer de façon sécuritaire.

2540           Le cinq kilowatts (5 kW), par définition, ce qu'il veut dire, lui, c'est si la personne est complètement peau nue. Donc, c'est un peu théorique, mais est complètement peau nue, parce que juste le fait d'avoir des vêtements, ça apporte une protection contre la chaleur, la personne aurait, après quarante (40) secondes d'exposition, donc à ce niveau de chaleur là, aurait un début de brûlure au deuxième degré.

2545           Donc, comme vous voyez, c'est un critère qui permet, en quarante (40) secondes, de réaliser qu'il se passe quelque chose et de s'éloigner de l'événement. Ce qui fait que c'est vraiment un début de brûlure au deuxième degré, donc on parle d'à peu près un pour cent (1%) des gens qui seraient dans cette zone-là, qui pourraient subir ce genre d'effet.

2550           **M. JACQUES TÉTREAU:**

2555           Ça veut dire, ça, que quand on voyait le grand cercle qui englobait une partie de la rue – on met ça hypothétique, là –, moi, je marche sur la rue, c'est une déflagration qui peut arriver. On s'entend que quand ça saute, quarante (40) secondes d'explosion, c'est très long, c'est une vague de chaleur qui arrive concentrée. Ça ne va pas, pendant quarante (40) secondes de temps, arriver. C'est ça que j'ai de la difficulté. Je comprends bien que ça correspond à une brûlure très bénigne, dans le fond, après quarante (40) secondes d'exposition. Mais une explosion c'est instantané, c'est un volume d'air qui se déplace rapidement.

2560           **M. ÉRIC CLÉMENT:**

2565           Je peux répondre à la question là-dessus, Monsieur le président. On ne parle pas d'une explosion dans le cas ici, on parle d'un feu, d'un incendie comme tel. Cinq kilowatts (5 kW), c'est un critère de radiation thermique, donc de chaleur. On ne parle pas de déflagration du tout, on parle d'un phénomène où il y a une nappe de GNL qui s'enflamme, donc les vapeurs au-dessus du GNL s'enflamment. C'est un peu comme un feu d'essence ou un feu d'un autre hydrocarbure. Et là, la chaleur qui est émise par l'incendie, dans le fond, génère cinq kilowatts (5 kW) à la distance que vous avez vue sur la carte.

2570           Donc ce n'est pas un phénomène qui est en progression. Dès que le feu est allumé, si vous êtes à la limite sur le cercle, vous êtes exposé à cinq kilowatts par mètre carré (5 kW m<sup>2</sup>). Donc il n'y a pas de variation ou d'augmentation dans le temps, c'est vraiment cinq kilowatts (5 kW) lorsque la nappe est en feu.

2575           **LE PRÉSIDENT :**

              Mais l'onde thermique, quand elle arrive, est-ce que ça fait un effet un peu semblable à ce que provoquerait une explosion même si ça n'en est pas une?

2580           **M. ÉRIC CLÉMENT:**

              Pas du tout.

2585

**LE PRÉSIDENT :**

Pas du tout?

2590

**M. ÉRIC CLÉMENT:**

Non, pas du tout, pas du tout. Ce n'est vraiment pas les mêmes phénomènes, c'est des pommes et des oranges, dans le cas ici.

2595

**LE PRÉSIDENT :**

C'est juste comme la chaleur d'un gros brasier.

2600

**M. ÉRIC CLÉMENT:**

Oui, c'est comme un gros feu... un gros feu de camp. Si vous êtes à une certaine distance, vous allez être exposé à cinq kilowatts par mètre carré (5 kW m<sup>2</sup>). Dans le cas ici, c'est juste que ça génère un feu qui est plus loin, là, qui a une radiation plus grande, effectivement.

2605

**LE PRÉSIDENT :**

Mais le gaz, quand ça flambe, ça ne peut pas faire comme une explosion?

2610

**M. ÉRIC CLÉMENT:**

Bien, comme j'ai mentionné hier, les phénomènes d'explosion surviennent seulement dans des cas très particuliers. Ça prend, dans le fond, une fuite où le nuage de gaz va se disperser et se retrouver confiné dans des obstacles, congestionné dans un milieu. Donc, ça peut être à l'intérieur d'un bâtiment, ça peut être dans un environnement un petit peu comme des raffineries où est-ce que vous avez beaucoup d'équipements de procédés avec beaucoup de tuyauterie extérieure.

2615

2620

Et le phénomène explosion, ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est une augmentation de la vitesse de la flamme, en fait. C'est ça qui génère une explosion. Donc dans le cas d'un feu, il n'y a pas d'augmentation de vitesse parce que le gaz a tout l'espace disponible pour pouvoir prendre son expansion, mais dans le cas où il est confiné entre deux, trois obstacles, bien là, il va augmenter sa vitesse de flamme et c'est là qu'on tombe en déflagration si on va en vitesse suffisante. Mais c'est vraiment dans des cas très particuliers puis, dans le fond, l'analyse de risques ici démontre qu'il n'y a pas de possibilité d'explosion, là, parce que dans zone comme telle, il n'y a pas de congestion ou de confinement possible.

2625 **LE PRÉSIDENT :**

Sur cette question, j'aimerais vous poser une question supplémentaire parce que ça rejoint un sujet qui a été abordé hier relativement aux effets dominos. Dans une autre étude d'impact sur un autre projet dans le secteur, j'ai lu qu'il pouvait y avoir ce qu'on appelle un effet de chalumeau, et ça se produit, d'après ce que j'ai compris, sur des conduites.

2630 Est-ce que ce phénomène pourrait arriver sur la conduite qui relie votre projet et la centrale thermique de TCE? Est-ce qu'il pourrait y avoir un effet de chalumeau? Est-ce que ça pourrait ouvrir la conduite et filer jusqu'à la centrale? Je n'ai pas vu rien de tel dans l'étude d'impact.

2635 **M. ÉRIC CLÉMENT:**

Ce qu'on appelle le feu en chalumeau – en fait, ce n'est pas l'effet en chalumeau, mais le feu en chalumeau – c'est une fuite de gaz inflammable sous pression, en fait. Donc c'est un peu... on en parle, en fait, dans la section 8.6.7.2 du rapport d'étude d'impact, donc dans le chapitre 8. Mais le feu en chalumeau, c'est un des phénomènes possibles. Tantôt on parlait d'un feu de réservoir, le feu de toit. Donc ça, c'est un des scénarios possibles.

2640 Si la fuite est sous pression, ce qui n'est pas le cas dans le cas du réservoir parce qu'il est à pression atmosphérique, mais si c'est sur la conduite ou sur un équipement de procédé qui serait sous pression, bien là, évidemment, s'il y a une fuite qui survient, bien ça fait comme un feu de torche, qu'on appelle, ou un feu chalumeau. Mais généralement, ces phénomènes-là ne génèrent pas des très grandes distances de radiation comparativement à un feu de toit, comme celui du réservoir. Donc ça a été évalué, mais ce n'est pas ça qui donne la distance la plus grande dans le cadre des scénarios.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça ne pourrait pas permettre à un feu de remonter jusqu'à la centrale.

2655 **M. ÉRIC CLÉMENT:**

Ce n'est pas à l'intérieur de la conduite que ça se passe, c'est vraiment à l'extérieur.

2660 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2665 **M. ÉRIC CLÉMENT:**

Donc, c'est comme si on perçait, dans le fond, une conduite sous pression et là, le gaz s'échappe sous pression. Et s'il y a une ignition, bien, ça crée un chalumeau. Donc c'est un peu comme une torche de propane que vous pouvez avoir pour souder ou quelque chose comme ça.

2670 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors votre deuxième question, s'il vous plait?

2675 **M. JACQUES TÉTREAULT:**

2680 Les promoteurs nous ont spécifié dans leur présentation que jamais ils n'avaient eu d'accidents au fil de tous les – je m'excuse, je me perds dans mes notes – les nombreux voyages de transport qu'ils ont faits, mais on a aussi mentionné que ce gaz-là était inodore, incolore, insipide, innocent ou non toxique.

2685 J'aimerais savoir c'est quoi, pour eux, un accident. Parce qu'à partir du moment où on nous dit : quand il y a un déversement, il n'y a pas de danger, ça s'évapore. Ça ne saute pas, c'est pas comme un produit pétrolier qui se ramasse dans le fond d'un fossé, on le voit, c'est gênant. Mais qu'est-ce que le promoteur entend par « accident »?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur St-Pierre?

2690 **M. DAVID ST-PIERRE:**

Je vais inviter monsieur Éric Clément à répondre à cette question-là.

2695 **M. ÉRIC CLÉMENT:**

2700 Monsieur le président, donc si on regarde un petit peu la définition, puis c'est des définitions que vous pouvez trouver un petit peu partout, il y a une nuance entre « accident » et « incident » généralement. C'est-à-dire qu'accident, il faut qu'il y ait des effets qui soient observés, donc soit sur l'humain, soit sur les équipements.

Donc, dans le cas des incidents mineurs qui ont été rapportés, en fait, c'est seulement une fuite très, très légère à l'atmosphère, donc il n'y a pas eu de blessures, il n'y a pas eu de dommage

2705 aux équipements. Donc, c'est pour ça qu'on dit : il n'y a pas d'accidents, dans le fond, notables ou significatifs dans le cas ici.

2710 Je ne sais pas si ça répond à la question? Donc, il faut qu'il y ait des effets, finalement, sur l'humain, sur les équipements pour que ça soit considéré un accident comme tel, ou bien une fuite très importante, mais ça n'a pas eu lieu dans le cas ici, dans le cadre des quatre mille (4 000) transports qui ont eu lieu depuis 2011.

**LA COMMISSAIRE :**

2715 Ça répond à votre question?

**M. JACQUES TÉTREAU:**

Ça sème du doute, là, mais ça répond à ma question.

2720 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. merci. J'aimerais avoir l'avis de l'équipe du côté de la Sécurité publique. Alors, quels sont les risques d'accidents reliés au transport et au stockage du GNL et leurs conséquences?

2725 **M. BERNARD LÉTOURNEAU :**

2730 Monsieur le président, Madame la commissaire, je suis assez mal placé pour répondre à ça parce que dans le fond, nous, de notre côté, notre mandat c'est d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Alors, nous autres, on arrive sur les lieux quand il y a vraiment un événement, un accident qui est survenu. Alors, vous dire qu'est-ce que ça peut être au niveau des impacts, je suis assez mal placé pour le dire parce que nous, on est là pour répondre aux incidents, pour soutenir les municipalités et les organisations.

2735 **LA COMMISSAIRE :**

Alors, dans ces conditions-là, est-ce que vous avez des historiques de ces accidents de transport et de stockage du GNL? Vous tenez un inventaire?

2740 **M. BERNARD LÉTOURNEAU:**

Ce que je peux faire, je ne suis pas habilité, je n'ai pas les connaissances qu'il faut ni l'information qu'il faut pour vous répondre immédiatement, mais je vais faire les recherches pour être en mesure de vous répondre aussi rapidement que possible.

**LA COMMISSAIRE :**

2745

Merci, une dernière petite question. Votre ministère est-il déjà intervenu dans ce type d'événement?

**M. BERNARD LÉTOURNEAU:**

2750

Je vais regarder ça aussi. Je vais pouvoir vous répondre en même temps.

**LA COMMISSAIRE :**

2755

Aussi. Excellent, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2760

Alors, votre deuxième question, s'il vous plaît?

**M. JACQUES TÉTREAULT :**

Je viens de la poser, Monsieur le président.

2765

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, vous venez de la poser.

**M. JACQUES TÉTREAULT :**

2770

Je peux en poser d'autres, j'en ai plein. Je vais me réinscrire.

**LE PRÉSIDENT :**

2775

À votre tour. C'est bon. Merci.

---

**Mme CAROLE DUPUIS**

2780

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'ai madame Carole Dupuis. Est-ce qu'elle est dans la salle? Oui.

**Mme CAROLE DUPUIS:**

2785

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

2790

Rebonjour.

**Mme CAROLE DUPUIS :**

2795

Monsieur le commissaire, Monsieur le président, pardon, Madame la commissaire. J'ai compris que le BAPE, actuellement, porte vraiment sur le changement de vocation et la nouvelle vocation, c'est de répondre à la pointe. C'est la confirmation qu'on a eue tout à l'heure. Alors, mes questions vont porter là-dessus. C'est des questions de chiffres. C'est comme ça qu'on nous cadre, en tout cas, mes questions portent là-dessus.

2800

C'est des questions de chiffres, deux questions de chiffres. La première, c'est que j'aimerais vérifier un petit calcul que j'ai fait. On nous parle d'une installation qui fournirait cinq cents mégawatts (500 MW) en puissance sur une capacité requise en puissance de trente-huit mille cinq cents (38 500), c'est bien ça? Ça fait à peu près un virgule quatre pour cent (1,4 %).

2805

J'ai compris que l'ensemble des moyens qu'Hydro-Québec utilise pour répondre aux besoins en puissance, ça fait à peu près dix pour cent (10 %), finalement. Ils vont chercher une marge de dix pour cent (10 %). Ça, j'ai fait ça très rapidement d'après ce qui a été dit tout à l'heure. Je pense que ça fait à peu près ça. Et je veux tout simplement vérifier mon calcul.

2810

J'ai apprécié, hier, la comparaison que monsieur de l'Hydro-Québec nous a donnée sur le restaurant et j'ai fait mes propres comparaisons. Alors, ce que ça me dit c'est que, je comprends que c'est un puzzle, c'est un casse-tête. Ils vont chercher de la puissance un peu partout, mais que cette centrale-là en particulier, si j'ai un restaurant de cent (100) places, si j'ai un virgule quatre (1,4) place de plus, je suis certaine de toujours répondre à la demande, et si j'ai un virgule quatre (1,4) place de moins, je risque d'être en difficulté.

2815

2820

Puis si je transpose à des plus grands chiffres, ça me dit, c'est juste pour être sûre que je comprends bien l'échelle des choses. Si notre bon maire Labeaume ou un autre fait un stade de trente-huit mille (38 000) places, trente-huit mille cinq cents (38 500), s'il veut être certain que tout le monde trouve toujours un siège, il faut qu'il en mette cinq cents (500) de plus; il faut qu'il se fasse une petite rallonge. Et s'il ne met pas cinq cents (500) places de plus, il risque vraiment d'être en difficulté.

2825 Et si j'ai un banquier ou une femme d'affaires qui gagne trois cent quatre-vingt mille cinq cents dollars (380 500 \$) par année, non, trois cent quatre-vingt-cinq mille (385 000 \$), il faut que cette personne-là ait une marge de crédit de cinq mille dollars (5 000 \$) parce que si elle n'a pas cinq mille dollars (5 000 \$) de marge de crédit, elle risque d'être en difficulté, puis si elle a cinq mille (5 000 \$), elle est correcte, elle est à l'épreuve des aléas. C'est bien. Je veux juste savoir si mon échelle est correcte.

2830 **LE PRÉSIDENT :**

Bien là, je pense que vous êtes en train de demander à Hydro-Québec de se prononcer sur vos talents littéraires pour faire des comparaisons.

2835 **Mme CAROLE DUPUIS:**

C'est comme ça qu'on nous l'a expliqué.

2840 **LE PRÉSIDENT :**

Ce que vous voulez vérifier en termes de chiffres, c'est quoi exactement?

2845 **Mme CAROLE DUPUIS:**

Est-ce que le cinq cents mégawatts (500 MW) répond bien à un virgule quatre (1,4), trois (1,3) quelque chose des besoins en puissance?

2850 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez savoir si c'est la marge de sécurité qu'ils évaluent nécessaire?

2855 **Mme CAROLE DUPUIS:**

Non, si c'est la marge de sécurité à laquelle ce projet-là répond. Si c'est cette marge-là que ça procure.

**LE PRÉSIDENT :**

2860 D'accord. Là, c'est plus précis. Hydro-Québec.

**M. HANI ZAYAT:**

2865

Ce qu'on a identifié ce matin, c'est le trente-huit mille cinq cents mégawatts (38 500 MW), c'est la demande, je veux dire, la prévision si, dans un scénario normal, on a identifié une réserve requise, qui est de l'ordre de quatre mille mégawatts (4 000 m W) qui est nécessaire, pas pour être sûr que tout le monde va avoir, mais pour être sûr qu'il n'y a pas plus qu'un événement qui puisse arriver à tous les dix (10) ans. Donc ça, je voudrais juste... on ne se prémunit pas contre zéro risque, il y a quand même toujours un minimum de risques, qui est le critère généralement accepté.

2870

Et la centrale de TCE, ce cinq cent soixante-dix mégawatts (570 MW), qui est la puissance de la centrale, fait partie de cet ensemble-là. C'est cinq cent soixante-dix mégawatts (570 MW) sur un total requis de quarante-deux mille cent soixante et un (42 161). Ça inclut la réserve et ça inclut tous les autres moyens.

2875

**Mme CAROLE DUPUIS:**

C'est ça. Donc au total, quatre mille (4 000) sur trente-huit mille cinq cents (38 500), c'est bien dix pour cent (10%), à peu de chose près.

2880

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, vous referez vos calculs à votre manière, mais là on vous a donné les chiffres, d'accord?

2885

**Mme CAROLE DUPUIS:**

Oui, merci.

2890

**LE PRÉSIDENT :**

Votre deuxième question?

2895

**Mme CAROLE DUPUIS:**

Oui, ma deuxième question c'est des chiffres aussi. Je veux juste vérifier, c'est bien zéro virgule sept pour cent (0,7 %) de croissance qui est prévu pour les besoins des prochaines années. Est-ce que j'ai bien retenu, avant de poser ma question?

2900

**LE PRÉSIDENT :**

Hydro-Québec.

**M. RICHARD LAGRANGE:**

Oui, c'est tout à fait la croissance observée des besoins en puissance sur le réseau en 2014-2023.

**Mme CAROLE DUPUIS:**

O.K. Donc, si on a zéro virgule sept pour cent (0,7 %) d'ici quatre ans, d'ici 2020, la mise en service, finalement, sans tenir compte des intérêts composés, ça nous donne deux virgule huit pour cent (2,8 %), c'est bien ça? Donc notre un virgule quatre pour cent (1,4 %) de tout à l'heure est important, ça va ensemble.

Ce que je me demandais, si j'ai bien retenu aussi, c'est que le besoin industriel est à peu près stable et que la croissance démographique assortie d'une croissance du parc immobilier est responsable de la masse de cette croissance-là.

Alors, ce que je veux savoir c'est jusqu'à quel point d'avoir des normes? On sait qu'il y a des bâtiments, maintenant, que ce soit par des sources d'énergie passive, de la géothermie ou des normes de construction, qui réduisent de manière absolument spectaculaire. On parle de dix pour cent (10 %) ou de vingt-cinq pour cent (25 %) des besoins d'énergie, si on ne faisait pas ces choses-là. C'est vraiment des réductions majeures.

Donc, est-ce qu'on pourrait aller chercher, sur le deux virgule huit pour cent (2,8 %) d'augmentation d'ici la mise en service, est-ce qu'on serait capables d'aller chercher ça en imposant des normes de construction des bâtiments qui éviteraient, finalement, une partie de la hausse de zéro virgule sept pour cent (0,7 %)? La moitié, en fait, c'est un virgule quatre (1,4 %) sur deux virgule huit (2,8%).

**LE PRÉSIDENT :**

Hydro-Québec.

**M. HANI ZAYAT:**

2945 Je vais répondre. En fait, je ne répondrai pas sur les chiffres, mais je vais répondre sur le principe. Effectivement, l'augmentation des normes, en fait de l'ensemble des normes, contribue, fait partie des mesures d'efficacité énergétique qu'on met en place.

2950 On peut penser aux normes du bâtiment, on peut penser aux normes électriques. Et quand je dis normes électriques, normes d'éclairage. On a eu un programme pour remplacer de l'éclairage traditionnel par du fluocompact et maintenant par du DEL. C'est toutes des mesures qui visent à changer le comportement du client pour qu'il puisse avoir des gestes qui sont plus en lien avec l'efficacité énergétique, et aussi pour installer des équipements qui sont plus efficaces énergétiquement.

2955 Le changement des normes de bâtiment, donc la façon de construire, est certainement un élément qui est très important sur lequel on travaille conjointement avec les organismes de réglementation. Évidemment, la réglementation du bâtiment n'est pas de notre ressort, mais on peut contribuer à l'expertise sur tout ce qui touche utilisation de l'électricité, en fait, et c'est quelque chose qui va être important.

2960 On le capte déjà dans la prévision de la demande à travers ce qu'on appelle du tendanciel. Donc on sent, on reflète, dans notre prévision de la demande, une diminution de la consommation unitaire électrique, donc de la consommation par ménage ou de la consommation par résidence. Donc, elle est faite à travers ça et c'est quelque chose sur lequel on a l'intention de mettre encore plus l'accent. Avec la nuance que c'est sûr, c'est quelque chose qui s'applique plus pour de la nouvelle construction. On peut influencer et changer de façon importante tout ce qui est nouvelle construction.

2965 On le capte déjà dans la prévision de la demande à travers ce qu'on appelle du tendanciel. Donc on sent, on reflète, dans notre prévision de la demande, une diminution de la consommation unitaire électrique, donc de la consommation par ménage ou de la consommation par résidence. Donc, elle est faite à travers ça et c'est quelque chose sur lequel on a l'intention de mettre encore plus l'accent. Avec la nuance que c'est sûr, c'est quelque chose qui s'applique plus pour de la nouvelle construction. On peut influencer et changer de façon importante tout ce qui est nouvelle construction.

2970 Pour ce qui est du déjà bâti, bien c'est sûr que c'est plus difficile, ce n'est pas des choses qui se changent du jour au lendemain. Donc, ça prend soit de la nouvelle construction, soit lorsqu'il y a des réfections majeures dans des bâtiments. C'est quelque chose qui peut être mis en place et c'est quelque chose, encore une fois, qui est vrai pour le résidentiel, mais qui est très vrai aussi dans le secteur commercial, institutionnel. On pousse la réfection et la mise en place de mesures écoénergétiques dans les bâtiments dans ces secteurs-là, et on va même aider les propriétaires ou les utilisateurs de ces immeubles à implanter des normes qui sont au-delà des normes minimales dictées par la Régie du bâtiment, par exemple, ou les normes CSA.

2975

2980 **LE PRÉSIDENT :**

Une question supplémentaire. Je crois me rappeler, mais je vais faire appel à vos connaissances pour être plus précis, que dans la tarification dans le secteur résidentiel, il y a un

2985 premier palier à un prix et passé une certaine quantité, c'est plus élevé. Pouvez-vous nous donner les chiffres précis pour cette tarification?

**M. HANI ZAYAT:**

2990 Les chiffres précis, non, c'est quelque chose que... c'est dans le règlement tarifaire, donc il faudrait juste qu'on ait accès à un lien internet, mais c'est quelque chose qui est présent dans le règlement tarifaire. C'est de l'ordre de huit sous (0,8 \$).

**LE PRÉSIDENT :**

2995 D'accord. Il y a deux paliers?

**M. HANI ZAYAT:**

3000 Il y a deux paliers. En fait, il y a une redevance de base, qui est une espèce de redevance fixe. Après ça, il y a un premier palier, si ma mémoire est bonne, à trente kilowattheures (30 kWh) par jour et, après ça, toute la consommation excédentaire.

**LE PRÉSIDENT :**

3005 Donc, quelqu'un qui ne chauffe pas à l'électricité, si je me rappelle bien, normalement peut rester à peu près au premier niveau. Si quelqu'un chauffe à l'électricité, la demande étant supérieure, il passe au deuxième niveau, grosso modo.

**M. HANI ZAYAT:**

3010 Typiquement, c'est ça, pour la période d'hiver.

**LE PRÉSIDENT :**

3015 Alors, mais comme il y a une tendance présentement à construire de grosses, grosses maisons, des « monster houses » qui poussent la consommation – des fois, il y a deux personnes dans des... j'ai vu ça récemment autour de Montréal, j'étais un peu abasourdi – pourquoi pas un troisième et un quatrième niveau pour faire en sorte que les gens qui vont foncer au-delà de quarante, cinquante kilowatts (40-50 kW), on aurait des tarifs... c'est eux qui poussent vers des solutions marginales plus chères; et à ce moment-là, ils absorberaient une partie du coût réel. Vous n'avez pas pensé à avoir une...? Est-ce que ce n'est pas une norme, ça, qui serait à la disposition d'Hydro-Québec et, au lieu de faire pression sur les constructeurs d'habitation, qui ferait en sorte que là, il y aurait un incitatif tangible pour réduire la consommation excessive?

3020

**M. HANI ZAYAT:**

3025

Vous savez, Monsieur le président, la question de la calibration des tarifs est une question assez complexe, dans le fond, pour voir un peu c'est quoi le juste équilibre et c'est quoi les tranches tarifaires qui sont appropriées. Ce que je peux répondre toutefois, c'est qu'on a eu tendance, au cours des dernières années, à mettre l'ensemble des augmentations tarifaires, aussi minimales soient-elles, sur la deuxième tranche plutôt que sur la première. Ce qui est une façon, dans le fond, de donner le bon signal à nos clients.

3030

**LE PRÉSIDENT :**

3035

Mais s'il y avait une troisième tranche, est-ce que ça ne découragerait pas, ou enfin ça n'inciterait pas les entrepreneurs à dire oups! Il faut faire un peu plus modeste parce que les clients vont avoir peur de la facture éventuellement?

**M. HANI ZAYAT:**

3040

Encore une fois, je ne suis pas le plus connaissant des questions tarifaires, mais je pense qu'en mettant toutes les augmentations, en faisant porter les augmentations tarifaires à la deuxième tranche, c'est une façon d'atteindre le même objectif, sans nécessairement remettre en question toute la structure tarifaire qu'on puisse avoir.

3045

Pour ce qui est du bâti, c'est sûr que des fois, on a tendance à voir des résidences gigantesques, comme vous dites, mais je crois qu'en moyenne, la mesure, le pied carré par ménage a tendance à être plus bas, en moyenne, que ce qu'il a été. Puis là, évidemment, je dis ça en moyenne. La nouvelle construction a tendance à être plus petite que le parc existant et, encore une fois, la consommation unitaire par ménage, donc l'intensité électrique, dans le fond, par ménage est en décroissance.

3050

**LE PRÉSIDENT :**

3055

Est-ce que vous pourriez nous fournir des chiffres qui illustreraient cette tendance?

**M. HANI ZAYAT:**

3060

Toute la question, je dirais – je peux vous envoyer le lien –, je pense que dans le cadre de nos plans d'approvisionnement, on fournit une analyse très détaillée de la demande par secteur. Donc, c'est quelque chose qui est fourni aussi bien sur une analyse historique qu'une analyse prévisionnelle de la demande électrique par secteur. Donc, aussi bien pour le secteur résidentiel que pour les secteurs commerciaux, institutionnels et industriels, et l'information se retrouve là.

3065 Donc c'est notre plan d'approvisionnement, dernier plan d'approvisionnement, donc le document principal date de novembre 2013. Il y a eu deux mises en jour en novembre 2014, 2015, et le prochain plan d'approvisionnement est prévu pour le mois de novembre.

**LE PRÉSIDENT :**

3070 Alors, expliquez-moi pourquoi si chaque maison, en moyenne, prend moins d'énergie, que la tendance continue de monter. C'est le nombre à ce moment-là de maisons qui est de plus en plus élevé?

**M. HANI ZAYAT:**

3075 Effectivement, c'est le nombre. Effectivement, donc c'est la croissance démographique, la nouvelle construction, les mises en chantier, et le fait que le... la pénétration du chauffage électrique dans le nouveau bâtiment.

3080 **LE PRÉSIDENT :**

Plus grande. D'accord. Vous pouvez nous fournir la référence probablement à ce volet précis? Ça permettrait à madame de pouvoir s'y référer au besoin et de préciser davantage. On mettra ça sur notre site Internet et, Madame, vous pourrez vous y référer.

3085 **M. RICHARD LAGRANGE:**

Très certainement.

3090 **LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va?

**Mme CAROLE DUPUIS:**

3095 Est-ce que je pourrais vous poser – c'est vraiment la suite de la question –, dans la mesure où ce n'est pas Hydro-Québec qui régit le Code du bâtiment, mais qu'il y a une politique énergétique qui va vraiment dans ce sens-là, est-ce qu'il serait possible d'avoir des indications des intentions du gouvernement, à savoir l'encouragement aux écobâtiments et au financement de la géothermie parce que ça fait partie des choses qui...  
3100

**LE PRÉSIDENT :**

3105

Bien, je vais considérer que c'est la même question, mais je vais l'adresser au ministère de l'Énergie pour voir quelles sont les avancées qu'il prévoit faire dans ce domaine-là, compte tenu de la nouvelle politique énergétique. Est-ce que vous avez des plans, des programmes, avec des échéanciers, pour améliorer la facture d'énergie résidentielle et la faire baisser, si besoin est, globalement?

3110

**M. PHILIPPE DOYON:**

3115

Monsieur le président, ce n'est pas mon domaine d'expertise particulier. Il y a le BEIE qui s'occupe de ça, qui va être transféré à la nouvelle structure qui s'appelle la TEQ, Transition énergétique Québec, et ce nouvel organisme va avoir à se pencher sur ces questions-là.

3120

La politique énergétique, elle reste, dans les grandes lignes, et elle prévoit encore un plan d'action qui va être à définir et qui va venir plus préciser les mesures qui vont être prises à cet égard. La précédente stratégie énergétique 2006-2015 avait un objectif particulier à cet égard-là de mettre en œuvre des mesures particulières pour améliorer le Code du bâtiment. Dans la politique actuelle, je n'ai pas vu nulle part de spécification précise à cet égard, ça viendra sûrement dans le cadre du plan d'ensemble qui va être défini par Transition énergétique Québec.

3125

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que l'objectif dans l'ancienne politique d'améliorer le Code du bâtiment a été atteint? Est-ce qu'on a effectivement amélioré le Code du bâtiment?

3130

**M. PHILIPPE DOYON:**

Il faudrait que j'aille aux sources pour savoir si ça a été atteint. Ça, ça serait le BEIE qui pourrait me donner les informations, le suivi de la stratégie énergétique 2006-2015, qu'est-ce qui a été atteint ou pas.

3135

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez nous trouver l'information et nous la transmettre?

3140

**M. PHILIPPE DOYON:**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3145

D'accord. Et les programmes de rénovation, Climat Renov ou autres, est-ce que ça fait partie de ça aussi?

**M. PHILIPPE DOYON:**

3150

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3155

D'accord.

**M. PHILIPPE DOYON :**

3160

Bien, il y a l'ensemble des mesures que le BEIE... qui visent l'amélioration, l'efficacité énergétique. Mais plus particulièrement pour ce qui est le Code du bâtiment, il y avait, à mon humble souvenir, quelque chose de particulier à cet égard-là, puis c'était long à mettre en œuvre, là. Mais est-ce qu'à la fin ça a réussi à être mis en œuvre? Je ne pourrais pas être sûr.

**LE PRÉSIDENT :**

3165

Alors, on compte sur vous pour le vérifier.

**M. PHILIPPE DOYON :**

3170

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3175

Alors, merci pour votre question. On me suggère une petite pause très courte, un petit cinq minutes, quelque chose comme ça, et on filerait jusqu'à 5 h.

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

3180

**REPRISE DE LA SÉANCE  
M. MARC BRULLEMANS**

3185

**LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais Marc Brullemans pour une autre question. Deux autres questions.

3190

**M. MARC BRULLEMANS:**

3195

Bonjour, Monsieur le président. Hier, on a entendu de la part de représentants de Gaz Métro Solutions ou de Gaz Métro, je ne sais plus lequel, qui ne savaient pas la proportion de gaz qui était issue de la fracturation. On a mentionné, par contre, que pour l'année 2012, aux États-Unis, c'était de l'ordre de quarante pour cent (40 %) pour le non-conventionnel et soixante pour cent (60 %) pour le conventionnel.

3200

J'aimerais ici déposer deux documents à la commission en ce qui concerne, toujours, le gaz naturel qui est produit aux États-Unis. Ils sont datés du 5 mai 2016 et du 7 juin 2016, comportent deux pages chacun, et ils sont produits par l'Agence de l'EIA, donc l'Agence de l'information américaine sur l'énergie.

3205

Dans celui du mois de mai, il est indiqué que pour l'année 2015, donc c'est des données récentes, pour l'ensemble de l'année, soixante-sept pour cent (67 %) du gaz naturel produit aux États-Unis a été produit par un procédé de fracturation hydraulique dans quatre-vingt-dix-neuf et plus pour cent (99 %). Donc, j'avais moi-même, en 2014, estimé à partir des différents gisements, à partir des différentes formations rocheuses, estimé à soixante-huit pour cent (68 %) pour l'année 2015, donc j'étais à peu près correct, et on prévoit que pour les années subséquentes, 2020, 2030, 2040, que ça devrait augmenter, et c'est ce qui est dit dans le rapport du 7 juin 2016 où on peut voir que la portion de gaz naturel fracturée peut augmenter jusqu'aux trois quarts, environ, pour les prochaines années.

3210

3215

Donc, moi, ma question c'était pourquoi Gaz Métro semble sous-estimer ou alors ne pas trouver les valeurs? Parce qu'on les trouve assez facilement. Et ma question aussi concernant peut-être Hydro-Québec, c'est que si on a une proportion d'électricité qui a une empreinte carbone qui va quand même être différente s'il s'agit de gaz de schiste, est-ce que lorsqu'ils vont vendre cette électricité-là aux États-Unis, il y aura des pénalités parce que c'est de l'électricité qui a une empreinte carbone qui n'est pas tout à fait verte? Même si je sais pertinemment que c'est une petite quantité.

3220

**LE PRÉSIDENT :**

3225

Alors, allons-y dans l'ordre. Est-ce que Gaz Métro était au courant? Et est-ce que ces chiffres lui semblent pertinents.

**M. RENAULT LORTIE:**

3230

3235

Nous n'étions pas au courant, mais ces chiffres, je suis très mal placé pour remettre en question les sources de l'AIAE, donc l'Agence d'information américaine sur l'énergie. Ça me semble une source très crédible. Je répète encore un peu ce que j'ai dit hier, on est très loin des cibles de production. On fait affaire avec des intermédiaires, et cetera, puis même le pourcentage du gaz américain qui est distribué au Québec est très difficile à connaître, là. Donc, ça me semble être une source très intéressante. Je vais même remercier le citoyen pour avoir informé et aiguillé là-dessus.

3240

3245

Une chose que je peux ajouter, par contre, qui peut même aller... on a essayé de continuer à rechercher, pour le niveau canadien, et on a vu que la conférence des ministres de l'Énergie du Canada qui a eu lieu le 20 janvier 2016 dernier – donc aussi récent, je dirais, que les documents de monsieur Brullemans – avaient entre leurs mains un document de NRCAN, donc de Ressources naturelles Canada, qui semblait avoir des données de 2014 pour la production canadienne de gaz naturel, et on voyait qu'il y avait, à ce moment-là, au Canada, quatre pour cent (4 %) de la production de shale, en provenance de schiste, et quarante-sept pour cent (47 %) de ce qu'on appelle le tight gas – excusez-moi, c'est un document en anglais.

3250

Donc, encore une fois, pour continuer à s'éclairer tous ensemble sur la façon dont semble se diviser la production entre le conventionnel et le non-conventionnel, je voulais attirer l'attention du BAPE sur cette nouvelle source-là qui semble aussi crédible que celle de monsieur Brullemans.

**LE PRÉSIDENT :**

3255

Avez-vous la référence à ce document?

**M. RENAULT LORTIE:**

3260

Je pense qu'il est très facile à trouver une fois qu'on regarde Conférence des ministres de l'Énergie du Canada. C'est chez Ressources naturelles Canada qu'on peut le trouver, donc sur le site internet de Ressources naturelles Canada. Je peux m'engager à le déposer, si ça peut faciliter la commission.

**LE PRÉSIDENT :**

3265

Bien, ce serait éclairant, je vous en prie, oui.

**M. RENAULT LORTIE:**

3270

Avec plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

3275

Bon. Alors, ça, pour votre première question, ça va? La deuxième...

**M. MARC BRULLEMANS:**

Oui, je peux déposer...

3280

**LE PRÉSIDENT :**

... c'était l'empreinte carbone.

**M. MARC BRULLEMANS :**

3285

D'accord, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3290

Est-ce qu'il y a des droits d'auteur sur ce document?

**M. MARC BRULLEMANS:**

3295

Non, c'est disponible par Internet.

**LE PRÉSIDENT :**

3300

Document public et disponible par Internet. Alors, si vous voulez bien les déposer auprès de madame Carrier en arrière. C'est elle qui peut recevoir les documents déposés par des participants. D'accord? Après votre intervention. Et si vous avez les liens, aussi, ça peut faciliter pour repérer l'ensemble des documents.

**M. MARC BRULLEMANS:**

3305

Ils sont déjà sur le document.

**LE PRÉSIDENT :**

3310

Vous les avez mis dessus? Parfait. Alors votre deuxième question c'était l'empreinte carbone...? Voulez-vous la répéter pour les fins d'Hydro-Québec?

**M. MARC BRULLEMANS:**

3315

D'accord, c'était par rapport, si on a à exporter de l'hydroélectricité qui n'en est plus vraiment parce qu'il s'agit d'électricité qui aurait été produite par une centrale thermique, si on peut l'appeler comme ça, est-ce que ça pourrait être considéré négativement de la part des acheteurs américains s'il y a une portion, à l'échelle annuelle, qui est produite avec... qui ne serait pas de l'hydroélectricité?

3320

**LE PRÉSIDENT :**

Hydro-Québec.

3325

**M. HANI ZAYAT:**

3330

Bien, en fait, la production de la centrale de TransCanada n'est pas destinée à l'exportation. C'est vraiment pour répondre aux besoins du Québec, aux besoins de la pointe. Je dirais qu'en aucun cas, on pourrait... en tout, je n'arrive pas du tout à imaginer des cas de figure où on utiliserait la centrale de TCE pour des besoins d'exportation. Donc, le portefeuille d'Hydro-Québec reste essentiellement hydraulique et éolien.

**LE PRÉSIDENT :**

3335

En tout cas, ce ne serait pas rentable.

**M. HANI ZAYAT:**

3340

Ce ne serait certainement pas rentable.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, ça vous va pour votre réponse?

**M. MARC BRULLEMANS:**

Oui, d'accord.

---

**M. GUY ROCHEFORT**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appellerais monsieur Guy Rochefort comme prochain intervenant. Monsieur Rochefort, bonjour.

**M. GUY ROCHEFORT:**

Monsieur le président, mesdames, messieurs, ma première question, ce serait pour connaître la résistance à l'impact en cas d'écrasement d'avion, qu'il s'agisse d'un avion de tourisme ou d'un avion de ligne. Comme vous le savez probablement, la question d'avions de tourisme est encore plus pertinente puisque le gouvernement fédéral vient d'autoriser la construction d'une nouvelle piste d'atterrissage d'avions de tourisme dans la région. Je pense que c'est dans la région de Champlain.

Et puis quant aux avions de ligne, bien disons que ce n'est peut-être pas nécessaire de prendre la situation paroxystique, ce n'est peut-être pas nécessaire d'utiliser un Airbus 380; qu'on utilise, par exemple, le type d'avions de ligne qui ont été utilisés par Al-Qaïda le 11 septembre 2001, ça pourrait être suffisant pour ce qui est raisonnable.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur St-Pierre?

**M. DAVID ST-PIERRE:**

En fait, on a une présentation qu'on voudrait partager avec la commission. Donc pour la situation, ici, de notre projet, on est situés dans le parc industriel de Bécancour. Lorsqu'on regarde au niveau des aéroports, il y a l'aéroport de Trois-Rivières qui est situé à plus d'une douzaine de kilomètres du site, et compte tenu de l'éloignement de cet aéroport-là, le transport aérien en termes de probabilités ou de risques est extrêmement faible et ce n'est pas une situation qu'on va prendre dans nos scénarios d'analyse de risques. C'est très peu probable que ça survienne.

3385 Maintenant, la question qui était posée c'est la résistance à l'impact d'un tel réservoir. On a fait le choix, comme je vous ai mentionné, d'un réservoir en béton, donc c'est du béton armé. Donc, la résistance est beaucoup plus élevée qu'un réservoir à intégrité totale qui aurait une enceinte externe en acier, et selon le fabricant de ce réservoir-là, il aurait une résistance équivalente pour résister à un avion de type Cessna. C'est l'information qu'on a et qu'on est capables de partager avec la commission aujourd'hui.

3390 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de la réponse. Avez-vous une autre question, Monsieur?

3395 **M. GUY ROCHEFORT:**

Il reste quand même que ça semblerait approprié d'avoir une mise à jour au niveau du risque étant donné la décision récente du gouvernement fédéral.

3400 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous êtes dans les commentaires. Gardez-moi ça pour le mémoire, ça va être intéressant. On va vous lire.

3405 **M. GUY ROCHEFORT:**

3410 L'autre chose, ça serait de savoir, en gros – là, on ne demande pas les détails les plus, disons, on ne veut pas non plus aller au niveau où ce serait indiscret ou ça risquerait de causer des problèmes de sécurité –, mais en gros, quelles seraient les mesures de protection et les moyens de défense en cas d'attentat terroriste?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur St-Pierre?

3415 **M. DAVID ST-PIERRE:**

3420 En fait, Monsieur le président, Madame la commissaire, dans ce cas ici, tout comme le transport aérien, et le risque, la probabilité qu'un tel événement survienne, ce n'est pas un scénario qui est pris en compte lorsqu'on fait nos analyses de risques pour des installations semblables. C'est l'information que je peux donner.

**LE PRÉSIDENT :**

3425

Le ministère de l'Environnement, est-ce que, compte tenu quand même du fait qu'aujourd'hui on en voit quand même un peu plus qu'avant, des attentats terroristes, vous n'avez aucune exigence sur ces questions-là?

3430

**M. MARTIN TREMBLAY:**

Monsieur le président, si monsieur Duquette est en ligne, l'expert en analyse de risques, j'aimerais ça qu'il puisse nous aider sur cette question-là.

3435

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Est-ce que monsieur Duquette nous entend?

3440

**M. MICHEL DUQUETTE:**

Oui, je suis en ligne.

**LE PRÉSIDENT :**

3445

Alors, Monsieur Duquette, vous pouvez vous présenter, s'il vous plait, avec votre fonction?

**M. MICHEL DUQUETTE:**

3450

Oui, Michel Duquette, conseiller en analyse de risques technologiques au ministère du Développement durable, Environnement, Lutte contre les changements climatiques. Donc, c'est ça, au niveau du terrorisme, et tout comme les écrasements d'avion, il est vraiment question, ici, d'une probabilité très faible et particulièrement au niveau du terrorisme.

3455

Ce n'est pas un aspect qu'on va regarder en détail parce qu'un peu la définition du terrorisme, c'est des incidents qui vont se produire où on ne s'y attend pas. Donc, si on se prépare à un acte terroriste, il va se produire ailleurs. Donc c'est très difficile à maîtriser et c'est très difficile d'en faire une évaluation qui va vraiment parler au final.

3460

La seule partie qu'on va vraiment regarder au niveau des risques de, disons, soit vandalisme, terrorisme, accès au site, c'est justement le contrôle de l'accès au site. Est-ce que c'est clôturé? Est-ce que c'est surveillé? Surveillance par caméra, et cetera, et-ce qu'il y a des cartes d'accès, des contrôles d'accès, des gardiens de sécurité, la présence de personnel sur le site? C'est beaucoup plus parlant que d'essayer de prévoir toutes sortes de scénarios de terrorisme.

3465 De toute façon, les scénarios qui seraient probablement plus considérés, même si on  
considérerait un acte de terrorisme, qui est peu probable, bien, il viendrait juste ajouter aux  
probabilités des accidents qui sont déjà présentées. C'est déjà des scénarios qui sont modélisés  
et les conséquences seraient similaires. Alors, ce n'est pas vraiment un acte qu'on va ajouter à  
notre probabilité totale.

3470 **LE PRÉSIDENT :**

3475 D'accord, merci de l'explication. Maintenant, j'aimerais comprendre une chose. Est-ce que  
vous exigez, avant d'émettre les certificats d'autorisation au ministère, que le promoteur ait déposé  
ses plans de mesures d'urgence ou si c'est quelque chose que vous demandez, mais  
ultérieurement à l'autorisation?

**M. MICHEL DUQUETTE:**

3480 Bien, en fait, au niveau des plans d'urgence, effectivement, dans la partie où on est rendus,  
après la recevabilité, on s'assure qu'il y a au moins un plan d'urgence préliminaire qui a été déposé  
et on va exiger que le plan d'urgence final soit déposé avant l'autorisation d'exploitation du projet.  
Donc, qu'il soit complété avec toutes les exigences que ça peut amener. Donc, qu'il soit déposé  
avant qu'on puisse mettre le site en exploitation.

3485 **LE PRÉSIDENT :**

3490 J'adresserais une question à ce sujet à la Ville de Bécancour. Est-ce que votre plan de  
mesures d'urgence est adapté pour faire face à des accidents qui impliqueraient des GNL? Est-ce  
que vous pouvez venir à la table et vous identifier, s'il vous plait?

**M. JEAN-MARC GIROUARD:**

3495 Avec plaisir, Monsieur le président. Jean-Marc Girouard, directeur général. Notre plan de  
mesures d'urgence est actuellement à jour. Nous n'avons pas encore inclus le gaz liquéfié. Nous  
attendons toujours le dépôt de Gaz Métro, leur manuel, pour qu'on puisse, nous, l'intégrer par la  
suite. Parce qu'actuellement, on n'a pas prévu, on n'a jamais eu à prévoir non plus une telle  
éventualité, sauf que nous attendons le dépôt du plan de mesures d'urgence de Gaz Métro pour  
qu'on puisse, nous, l'intégrer à notre propre manuel.

3500 **LE PRÉSIDENT :**

Et ce plan va être déposé quand, Monsieur St-Pierre?

3505 **M. DAVID ST-PIERRE:**

En fait, Monsieur le président, Madame la commissaire, le plan d'intervention d'urgence préliminaire, tel que le ministère l'exige, a déjà été déposé et fait partie de notre étude d'impact.

3510 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on l'a vu, mais Monsieur dit que ça ne semble pas, en tout cas, correspondre à ses exigences d'après ce que j'ai compris? Avez-vous vu le plan dans l'étude d'impact?

3515 **M. JEAN-MARC GIROUARD:**

Est-ce que nous l'avons reçu, le plan? On l'a visionné, mais nous ne l'avons pas encore officiellement intégré. L'usine n'est pas encore construite et éventuellement, lorsque l'usine sera construite, elle sera intégrée à notre plan de mesures d'urgence, Monsieur le président.

3520 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, pour ce que vous en avez vu de ce plan intérimaire, pourrait-on dire, qui n'est pas encore intégré à votre plan, est-ce que vous avez les équipements et les mesures d'intervention qui sont adaptés à ça?

3525 **M. JEAN-MARC GIROUARD:**

Est-ce que Luc, tu pourrais m'aider?

3530 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous venir en avant, s'il vous plaît, Monsieur? Et vous identifier pour les fins de la sténographie?

3535 **M. LUC DESMARAIS:**

3540 Bonjour, Luc Desmarais, directeur du Service incendie. De notre côté, on est équipés pour répondre à des interventions de ce type. Présentement, ce qu'il nous reste à faire, c'est notre plan de mesures spécifiques à cette intervention qui pourrait arriver spécifiquement à ce site. On a visionné à quelques reprises, déjà, le plan préliminaire. Là, ce qu'il nous reste à faire, à terminer avec Gaz Métro, c'est lors de l'implantation, on va se faire vraiment un plan spécifique d'intervention pour être capables de répondre à cette place-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3545

Et vous pensez faire ça quand?

**M. LUC DESMARAIS:**

3550

Aussitôt que les travaux vont débiter pour la construction, on va travailler avec Gaz Métro pour mettre ça de l'avant.

**LE PRÉSIDENT :**

3555

Si intervenir sur ce type de feu exige des équipements spécialisés, qui les paye? La Ville ou le promoteur?

**M. JEAN-MARC GIROUARD:**

3560

J'ose une réponse, dépendamment du type et la hauteur, autant financière que technique, ce sera sûrement discuté ou à négocier avec Gaz Métro, mais essentiellement, la Ville, normalement, assume l'achat des équipements nécessaires pour la protection de ses citoyens et de ses immeubles.

3565

**LE PRÉSIDENT :**

Ça veut dire que si vous faites face à un besoin particulier comme ça, d'une entreprise privée, c'est les fonds publics qui payent pour l'équipement dont on aurait besoin pour un feu chez eux.

3570

**M. JEAN-MARC GIROUARD:**

3575

Sous toutes réserves, comme je vous dis, dépendamment de exactement qu'est-ce que nous allons avoir de besoin, sans trop le connaître, c'est pour ça que je vous dis sous toutes réserves, mais essentiellement, je ne vois pas – j'aimerais peut-être me faire aider par mon capitaine, monsieur Luc –, mais je ne connais pas encore la nature des équipements qui seront nécessaires au moment où l'on se parle. C'est pour ça qu'il m'est difficile de me prononcer officiellement.

**LE PRÉSIDENT :**

3580

Monsieur St-Pierre?

**M. DAVID ST-PIERRE:**

3585

Monsieur le président, écoutez, j'aimerais peut-être passer la parole à Éric Clément, le spécialiste en intervention d'urgence chez Gaz Métro. Comme je vous ai dit, on a rencontré la Ville et le CMMI aussi, parce que le CMMI va devoir approuver le scénario qui va être utilisé au niveau du plan de mesures d'urgence, comme j'avais présenté au départ. Donc, Éric, si tu veux prendre la parole?

3590

**M. ÉRIC CLÉMENT:**

3595

Oui, merci, Monsieur le président. Donc, effectivement, on a déjà rencontré à quelques reprises le Service d'incendie et aussi la Direction générale de sécurité civile, justement pour amorcer ces discussions-là au niveau de l'arrimage des plans d'urgence. Dans le fond, ce qu'il nous reste à faire c'est effectivement, lorsque les scénarios seront approuvés par le CMMI, la phase subséquente c'est de leur présenter en détail, donc tout le plan d'urgence et de voir les différents besoins.

3600

Par contre, pour répondre à votre question, il n'y a pas d'équipement spécifique pour l'intervention sur les GNL qui sont requis dans les services d'incendie. Par exemple, pour éteindre un feu de gaz naturel liquéfié, c'est de la poudre chimique standard que toutes les entreprises ont ou tous les services d'incendie ont, donc il n'y a pas d'équipement spécifique là-dessus. Autrement c'est des jets, des rideaux d'eau, des jets brume. Donc ils ont déjà tout l'équipement nécessaire.

3605

Le seul équipement qui peut être requis, c'est s'il y avait un transvasement de citerne à citerne à faire. Ça, Gaz Métro, dans son plan d'intervention d'urgence, a déjà une entente avec un fournisseur externe qui s'appelle ND1, qui est spécialisé dans l'intervention de ce type-là, et eux seraient donc mobilisés sur le site avec nos équipements à nous pour faire ce transvasement-là. Donc, il n'y a pas de frais additionnels. On ne trouvera pas de frais additionnels à ce moment-ci.

3610

**LE PRÉSIDENT :**

3615

Est-ce que le plan qu'on trouve dans l'étude d'impact est considéré comme final ou presque final? Comment vous voyez ça?

**M. ÉRIC CLÉMENT:**

3620

Bien, je dirais que c'est presque final. Ce n'est pas le plan final, effectivement, parce que c'est toujours un plan préliminaire, donc on va l'ajuster en fonction, dans le fond, des derniers détails, dans l'ingénierie détaillée du projet et des différentes discussions qu'on aura avec les intervenants aussi. Donc, on va faire les ajustements requis.

3625 De toute façon, un plan d'urgence, il faut que ça demeure dynamique, il faut que ça demeure vivant pour être effectif, donc on va toujours s'adapter aux commentaires et aux discussions qu'on aura.

**LE PRÉSIDENT :**

3630 J'aurais une question au ministère des Transports. Est-ce qu'il y a des normes qui font en sorte que passer sur un pont avec un véhicule chargé de matières inflammables comme, par exemple, le GNL, est-ce que ça pose des problèmes de sécurité particuliers? Avez-vous des normes ou des restrictions sur ça?

3635 **Mme MARIE-ÈVE TURNER:**

3640 Si on parle du pont Laviolette, par exemple, dans la réglementation actuelle, il n'y a pas de restriction pour le passage de véhicules avec des matières dangereuses. Par contre, au niveau de la réglementation, il y a certains tunnels, par exemple, pour lesquels ces véhicules-là ne peuvent passer à l'intérieur de ces infrastructures-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3645 Donc, par exemple, s'il y avait un jour une interruption de passage sur la 40, qui est le chemin préférentiel de Gaz Métro – pour X raisons il y a un gros accident ou n'importe quoi – et puis qu'ils décidaient de passer par la Rive-Sud, il faudrait qu'ils passent par où? Ils ne peuvent pas emprunter le tunnel Hyppolite-Lafontaine, alors.

3650 **Mme MARIE-ÈVE TURNER:**

3655 Si jamais il y avait un incident, par exemple, au niveau de l'Autoroute 40, ce qu'on fait dans ces cas-là, Monsieur le président, le détour se fait, tout dépendant de l'incident comme tel. Soit on décide, par exemple, d'envoyer la circulation sur la voie qui est en sens inverse ou on utilise, dans ces cas-là, lorsqu'il y a une route parallèle, comme la 138, par exemple, donc c'est ces chemins détour là qu'on utilise à ce moment-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3660 D'accord, je vous remercie. Est-ce que ça répond à votre question?

**M. GUY ROCHEFORT:**

3665

Est-ce que j'ai bien compris? Ça, je voudrais vérifier. Même si pour une raison, peu importe la raison, si en période de pointe, alors qu'elle est en fonctionnement, si la production électrique cessait brusquement, est-ce que ça risque ou non de déséquilibrer le réseau électrique?

3670

**LE PRÉSIDENT :**

Hydro-Québec. Si la centrale est obligée d'arrêter d'un coup sec, est-ce que ça pose un problème pour le réseau?

3675

**M. HANI ZAYAT:**

Vous savez, le réseau est doté de différents mécanismes de protection et donc, normalement, un peu comme toutes les centrales, il y a des automatismes qui peuvent répondre à toutes sortes d'éventualités, y compris un arrêt brusque d'une centrale. Maintenant, je pense que ça s'applique aussi au cas spécifique de TransCanada.

3680

**LE PRÉSIDENT :**

Et la quantité d'énergie, cinq cents mégawatts (500 MW), est-ce que son importance est plus risquée que ce qui pourrait arriver à d'autres centrales?

3685

**M. HANI ZAYAT:**

En fait, ce n'est pas tant la quantité de la centrale que le fait qu'elle soit en opération. Donc, si elle est en opération, on est déjà présumément en période de pointe et c'est que les autres moyens, on y a déjà eu recours. Donc, c'est sûr que ça pourrait être plus problématique lorsqu'elle est en opération.

3690

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, la nuance est faite. Ça vous va?

3695

**M. GUY ROCHERFORT :**

Oui.

3700

**M. JEAN-PIERRE LEDUC**

3705

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appellerais, un instant, monsieur Guy Rochefort. Ah, c'était monsieur Rochefort. Excusez, j'avais oublié de cocher. Alors, on revient à monsieur Jean-Pierre Leduc. Rebonjour.

3710

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

Monsieur le président, Madame la commissaire, messieurs, dames.

3715

**LE PRÉSIDENT :**

Rebonjour.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

3720

Ma question est celle-ci. Quel est le niveau actuel du terrain visé par Gaz Métro?

**LE PRÉSIDENT :**

3725

Qu'est-ce que vous entendez par le niveau?

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

Par rapport au niveau de la mer.

3730

**LE PRÉSIDENT :**

L'élévation par rapport au niveau de la mer. Monsieur St-Pierre?

3735

**M. DAVID ST-PIERRE:**

Oui, Monsieur le président, l'information est dans notre étude d'impact. À ma connaissance, c'est environ sept mètres (7 m) par rapport au niveau de la mer.

3740

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà, vous avez votre réponse.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

3745

Est-ce que ça serait facile d'avoir la référence? Moi, je ne l'ai pas vue dans l'étude d'impact alors, peut-être, si Monsieur veut me donner la référence.

**M. DAVID ST-PIERRE:**

3750

Monsieur le président, on est en train de chercher la référence et on va apporter cette information-là un petit peu plus tard.

**LE PRÉSIDENT :**

3755

D'accord. Et le site en question, lui, se trouve à quelle distance de la zone d'inondation zéro-vingt (0-20) ans? Ou même le vingt-cent (20-100) ans?

**M. DAVID ST-PIERRE:**

3760

En fait, on est à l'extérieur de la zone d'inondation de cent (100) ans. On a une présentation, si vous voulez, pour vous présenter ces résultats-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3765

C'est une diapo en particulier? Oui? Si ça peut illustrer, allons-y, ça va renseigner monsieur.

**M. DAVID ST-PIERRE:**

3770

En fait, je pense qu'on va donner juste la référence. Donc, la référence, c'est la figure 4.2 de notre étude d'impact. La carte, excusez, la carte 4.2.

**LE PRÉSIDENT :**

3775

Donc, vous pouvez vous y référer. On la voit très nettement la zone d'inondation. Pardon?

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

3780

Il ne peut pas me dire le chiffre, sept point deux (7,2), sept point vingt-cinq (7,25)? Parce que dans le BAPE 44, lorsqu'ils ont construit TAG, l'étude d'impact révélait que l'élévation du terrain était à sept point vingt-cinq (7,25). Alors, je me suis dit, il doit y avoir un chiffre quelconque, un chiffre au-dessus ou à peu près ça, pour être à l'abris de la zone inondable, pour être en dehors de la zone inondable.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

3785

Monsieur le président, l'information est sur la carte que je viens de mentionner. On va trouver le chiffre exact et on va revenir à la commission.

**LE PRÉSIDENT :**

3790

Le promoteur vous a dit que son terrain était à sept mètres au-dessus du niveau de la mer. Donc, là, vous pouvez comparer avec la centrale TAG qui est à sept point vingt-cinq (7,25).

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

3795

D'accord. Alors, lui, il dit sept (7). O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

3800

Oui, il dit sept (7).

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

3805

Merci.

**M. DAVID ST-PIERRE:**

Monsieur le président?

3810

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. DAVID ST-PIERRE:**

3815

Donc, on a trouvé l'information. Le site est situé à plus de cinq cents mètres (500 m) de la zone vingt-cent (20-100) ans d'inondation. Donc, c'est ce qu'on peut donner comme information à la commission.

3820

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

Donc, je vais essayer de trouver le niveau quand même. Il y a un niveau d'écrit en quelque part, normalement.

**LE PRÉSIDENT :**

3825

Alors, là, vous avez votre information?

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

3830

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3835

Avez-vous une autre question?

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

3840

Oui, s'il vous plait. Moi, je me demandais, c'est sûr qu'on a parlé de retirer le gaz dans l'oléoduc, c'est important de le faire sur une base annuelle. C'était difficile par certaines périodes en hiver, il n'y a pas beaucoup de gaz, il n'y a pas beaucoup de volume de gaz dans l'oléoduc. Dans le gazoduc, excusez. Alors, moi, je me demandais pourquoi on ne refroidirait pas le gaz à Bécancour? Prendre le gaz dans l'oléoduc pendant toute l'année durant...

**LE PRÉSIDENT :**

3845

Oui.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

3850

... et le refroidir à Bécancour.

**LE PRÉSIDENT :**

3855

Donc, au fond, de faire ce que Stolt veut faire.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

Éviter le transport terrestre.

3860

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, éviter le transport et compresser, liquéfier sur place. Alors, Gaz Métro?

**M. RENAULT LORTIE:**

3865

En fait, nous avons un site depuis maintenant plus de quarante (40) ans de liquéfaction à Montréal-Est qui est existant. Nous avons un projet qui est en cours de construction et donc d'expansion, avec une deuxième ligne de liquéfaction à Montréal-Est. Donc pour nous, l'existence de ce site historique et notre façon de faire, donc c'est plus facile pour Gaz Métro d'utiliser un site existant que d'en construire un tout nouveau.

3870

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, voilà. C'est la réponse. J'aurais une question cependant pour Hydro-Québec là-dessus. L'étude d'impact reconnaît qu'il y a un approvisionnement supplémentaire en GNL qui pourrait provenir de Stolt éventuellement, s'il y a des besoins additionnels. Est-ce que vous avez pris contact avec cette société, Stolt, pour vérifier si elle pouvait être prête en 2018 à fournir le GNL requis pour les cent (100) heures d'opération que vous envisagez?

3875

**M. HANI ZAYAT:**

En fait, on a eu des rencontres avec Stolt qui regardait un peu les besoins que pouvait avoir Hydro-Québec, mais pas nécessairement pour la centrale de TransCanada. Leur modèle d'affaires était plus pour des... en fait, on regardait plus spécifiquement pour les réseaux autonomes, une utilisation du gaz naturel liquéfié de Stolt qui aurait pu servir pour certaines installations de réseaux autonomes. Ils ne semblaient pas... en fait, leur projet n'était démarré et ne semblait pas pouvoir être disponible pour répondre aux besoins de la centrale de TransCanada en décembre 2018.

3880

3885

**LE PRÉSIDENT :**

Maintenant que le projet est reporté à 2019, est-ce que vous savez si Stolt pourrait être prête à vous fournir ça en 2019?

3890

**M. HANI ZAYAT:**

À ma connaissance, le projet de Stolt est sur la glace, si je peux me permettre. Donc, à ma connaissance, il n'y a pas de mise en service prévue du côté de Stolt pour 2019.

3895

**LE PRÉSIDENT :**

Si Stolt était prête pour 2020, est-ce que vous pourriez attendre un an de plus?

3900

**M. HANI ZAYAT:**

3905

La proposition qu'on a et celle qui est sur la table, c'est sûr que, je veux dire... je vais revenir sur les caractéristiques de la centrale de TransCanada. On a besoin d'un combustible qui pourrait être disponible à la centrale pendant les heures de pointe, donc normalement du combustible qui est emmagasiné, stocké pas loin de la centrale. Le projet le plus susceptible de répondre à la

3910

demande dans les horizons demandés était le projet de Gaz Métro. Par contre, dans les ententes, on a gardé la porte ouverte pour dire que s'il y avait des besoins additionnels et s'il devait y avoir d'autres fournisseurs ou d'autres façons de fournir le GNL au-delà des quantités qui sont prévues, bien on serait capables de le faire.

**LA COMMISSAIRE :**

3915

J'aimerais aller du côté de la Ville de Bécancour. Quel est l'état du projet Stolt présentement?

**M. JEAN-MARC GIROUARD:**

3920

Jean-Marc Girouard. Nous n'avons pas d'autres nouvelles que celles qu'on a vue apparaître dans les journaux. On a su que le projet était reporté sans autres explications.

**LE PRÉSIDENT :**

3925

Est-ce qu'on vous a donné une date pour le report? On n'a pas évoqué de date?

**M. JEAN-MARC GIROUARD:**

3930

Non, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

Et vous avez pris contact avec eux pour vérifier et valider?

3935

**M. JEAN-MARC GIROUARD:**

Moi, personnellement, non. Je ne saurais dire si monsieur le maire a pris contact, mais nous l'avons tous appris en même temps dans les journaux à l'effet que le projet était retardé.

3940

**M. MAXIME VEILLETTE:**

3945

Maxime Veillette du parc industriel. Ce que je peux ajouter c'est que nous, on a des contacts réguliers avec l'entreprise et que le scénario qui est sur la table pour le moment c'est : il n'y a pas de démarrage prévu actuellement. Les investissements sont effectivement sur la glace et on attend d'autres nouvelles de ce projet-là. On n'a pas d'échéance pour attendre d'autres nouvelles à ce moment-là.

3950

**LE PRÉSIDENT :**

À votre connaissance, le projet de Stolt, si on avait offert de fournir les vingt mille mètres cubes (20 000 m<sup>3</sup>), est-ce ça aurait pu être un incitatif pour la compagnie de démarrer son projet plus tôt? Parce que vingt mille mètres (20 000 m), c'est quand même beaucoup.

3955

**M. MAXIME VEILLETTE:**

C'est très spéculatif comme demande. C'est un peu difficile pour nous de savoir. Au moment où ces contrats-là ont été passés, le projet de Stolt ne prévoyait pas de démarrage à temps pour les besoins d'Hydro-Québec. Est-ce qu'à ce moment-là, ça aurait pu convenir? Bonne question. Depuis l'annonce où on sait que c'est repoussé à 2019, le projet était déjà sur la glace à ce moment-là, donc c'est très difficile pour moi de me positionner à la place de Stolt. Je pense qu'ils étaient sur la liste des intervenants qui pouvaient agir par lettre. Je pense que je vous recommanderais de leur demander directement à eux à ce moment-là.

3960

3965

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Pour le parc industriel et pour la Ville, est-ce qu'un projet comme Stolt, en termes de bénéfices économiques, si jamais c'était consolidé par le projet d'Hydro-Québec, est-ce que, en termes d'avantages économiques, c'est important, Stolt?

3970

**M. MAXIME VEILLETTE:**

C'est majeur.

3975

**LE PRÉSIDENT :**

C'est majeur?

3980

**M. MAXIME VEILLETTE:**

3985 C'est majeur. On parle d'un projet de six cents millions de dollars (600 M\$) à Bécancour, en moyenne, et des revenus... en tout cas, ne serait-ce que des revenus portuaires pour notre organisation de plus d'un million de dollars (1 M\$) par année. Donc pour nous c'est majeur. Pour le nombre d'emplois aussi, je pense que c'est légèrement supérieur à ce projet-là.

3990 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous auriez favorisé probablement, si Stolt avait été dans l'air, une consolidation de ce projet, vu qu'il est plus générateur au plan économique? Est-ce que je comprends bien?

3995 **M. MAXIME VEILLETTE:**

Je ne peux pas contredire cette phrase-là. C'est effectivement le cas. Ça aurait été plus avantageux pour nous, comme organisation.

4000 **LE PRÉSIDENT :**

4005 J'ai une question à Hydro-Québec. Vu que le GNL n'est pas réglementé, avez-vous pensé à faire affaire, disons, avec une compagnie comme Canaport au Nouveau-Brunswick, dont les méthaniers sont capables de vous fournir quarante mille mètres cubes (40 000 m<sup>3</sup>) à la fois, pour éviter l'opération de la compression, du transport, avoir une livraison directe sur place? J'ai même lu qu'ils pouvaient laisser le méthanier ancré pendant quelque temps pour satisfaire les besoins, ce qui évite la construction d'un réservoir. Qu'est-ce que vous avez exploré comme autres solutions?

4010 **M. HANI ZAYAT:**

4015 Vous savez, il y avait différents projets et différents modèles d'affaire pour des projets de gaz naturel liquéfié au Québec. Il y a le projet de Gaz Métro, le projet de Stolt, mais il y en avait d'autres aussi qui avaient des modèles évidemment tous basés sur du gaz naturel liquéfié, mais avec des moyens de transport qui étaient différents, des moyens de stockage qui étaient différents.

4020 Par contre, pour nous, c'est sûr qu'on cherche le projet qui est le plus susceptible d'alimenter la centrale à brève échéance, et l'enjeu de la puissance pour 2018 était important, 2018-2019. Mais c'est sûr que les bilans en puissance sont plus serrés, au-delà de ça, et on a tablé sur le projet qui existe et qui était capable d'assurer, dans le fond, l'approvisionnement en gaz naturel liquéfié tout de suite. Tous les autres projets, à ma connaissance, étaient encore au stade de projet.

**M. RICHARD LAGRANGE:**

4025 Et si je peux me permettre, Monsieur le président, un complément de réponse. Il y avait  
différents modèles d'affaires, comme monsieur Zayat vient de mentionner. Des méthaniers, oui, on  
4030 en a eu qui nous ont proposé cette solution-là, sauf que la centrale de TCE, bien qu'on puisse  
anticiper l'utiliser à certaines périodes un peu plus ciblées, pendant les pointes, ce n'est pas garanti  
qu'elle ne va être utilisée qu'entre le 15 janvier et le 25. Ça peut arriver n'importe quand dans l'hiver  
en fonction d'aléas.

4035 Donc une approche où on avait un méthanier qui vient s'accoster au port, il aurait fallu  
envisager qu'il reste là pour tout l'hiver, en fonction du besoin. Ou sinon, on devait revenir à un  
modèle d'affaire comme celui que Gaz Métro nous ont proposé, c'est-à-dire de construire un  
réservoir de stockage une fois que le méthanier avait amené le GNL.

4040 Donc, pour nous, tout ce que ça changeait c'était le mode de transport du GNL. Plutôt que  
de venir par camion, il venait par bateau, par barge, mais ça n'éliminait pas la nécessité de  
construire l'usine, pas l'usine, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

4045 Le réservoir.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

... le réservoir et l'infrastructure de vaporisation par la suite.

4050 **LE PRÉSIDENT :**

4055 D'accord. Est-ce que, selon l'entente finale, est-ce que vous avez exploré, auprès d'autres  
fournisseurs externes de GNL, la possibilité d'être alimentés? Ou est-ce que vous et Gaz Métro  
avez fait des études de marché à ce sujet-là pour voir s'il y aurait moyen d'avoir du gaz comprimé  
à meilleur coût?

**M. HANI ZAYAT:**

4060 En fait, pour répondre au-delà des projets qui étaient proposés au Québec, la réponse est  
non. Par contre, on s'est gardé une porte dans l'entente avec Gaz Métro pour dire qu'il pourrait y  
avoir d'autres sources d'approvisionnement s'il y a un besoin au-delà des quantités qui sont  
prévues.

**LE PRÉSIDENT :**

4065

Donc il n'y a pas eu d'étude de marché externe, qu'est-ce qui pourrait être fourni de l'extérieur. Ça n'a pas été regardé.

**M. HANI ZAYAT:**

4070

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

4075

D'accord. Les autres projets au Québec, on parle de ceux du Lac-Saint-Jean... Il n'y en a pas beaucoup quand même.

**M. HANI ZAYAT:**

4080

Je crois qu'il y en avait six ou sept.

**LE PRÉSIDENT :**

4085

Ah, tant que ça? Oui?

**M. HANI ZAYAT :**

Oui.

4090

**LE PRÉSIDENT :**

Quand même. Mais aucun n'était dans un horizon prévisible pour faire face à vos besoins.

**M. HANI ZAYAT:**

4095

Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

4100

D'accord. Bon, alors, ça vous a éclairé, ce complément d'information?

**M. JEAN-PIERRE LEDUC:**

4105

Oui, merci.

---

**M. ALAIN GUILLON**

4110

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie. J'appellerais monsieur Alain Guillon.

4115

**M. DAVID ST-PIERRE:**

Monsieur le président?

4120

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. DAVID ST-PIERRE:**

4125

Si je peux me permettre, Monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

4130

Oui?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

4135

Donc, l'élévation du site est à sept point cinq mètres (7,5 m) exactement. Donc c'est suivant les derniers sondages qu'on a faits sur le site. L'élévation est de sept point cinq mètres (7,5 m) pour répondre à la question de Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

4140

De Monsieur? D'accord. Donc, c'est noté. Alors, Monsieur Leduc, vous avez entendu la réponse de Gaz Métro? Oui? Pas de Gaz Métro, mais Gaz Métro Solutions Énergie, excusez-moi. Alors, Monsieur Guillon.

**M. ALAIN GUILLON:**

4145

Bonjour, Monsieur le président. Hier soir, on a vu que TransCanada avait une obligation de remettre la centrale en état avant de commencer la production de l'électricité. Donc, c'est une centrale qui ne fonctionne pas depuis huit ans et qui va fonctionner d'une manière occasionnelle.

4150

Moi, mon questionnement, quand on voit des fournisseurs de services, en principe, dans l'entente il y a une clause en cas de non-fourniture de services, il y a des indemnités qui sont prévues, des indemnités de retard. J'imagine que, par exemple, Hydro-Québec demande de l'énergie à TransCanada, à la centrale, et puis là pof! La centrale ne part pas comme il faut – parce que depuis le temps qu'elle fonctionne pas, ça brette un petit peu, comme on dit –, donc ne peut pas fournir le service. Comment Hydro-Québec se fait dédommager? Est-ce qu'il y a un dédommagement de prévu pour ce manque de répondre aux besoins?

4155

**LE PRÉSIDENT :**

4160

Hydro-Québec.

**M. RICHARD LAGRANGE:**

4165

Monsieur le président, Madame la commissaire, c'est une excellente question et oui, ça a été prévu. Donc, il y a des clauses de pénalité qui sont extrêmement sévères qui ont été écrites dans l'entente qui a été signée avec TCE. Elles ont été déposées sur les sites de la Régie et, en gros, si TCE fait défaut de livrer pendant une certaine période d'heures, à toutes fins pratiques, on ne verse pas un sou pour toute l'année, ils perdent la prime annuelle totale.

4170

**LE PRÉSIDENT :**

Y compris la prime de pénalité d'inaction?

**M. RICHARD LAGRANGE:**

4175

Non, ils perdent carrément l'avantage économique qu'ils auraient espéré pouvoir tirer de leur centrale pour toute l'année s'ils font défaut, ne serait-ce que deux jours.

**LE PRÉSIDENT :**

4180

Ça veut dire qu'ils produiraient les autres jours, mais ils ne seraient pas remboursés pour ça.

**M. RICHARD LAGRANGE:**

4185

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

4190

Je comprends. Ça répond à votre question?

**M. ALAIN GUILLON:**

4195

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

L'autre question?

4200

**M. ALAIN GUILLON:**

4205

La deuxième question, c'est un peu sur justement la remise en condition, en état de la centrale et, éventuellement, en cas de bris, il va falloir une intervention et le personnel qui va intervenir sur la centrale, est-ce qu'il va être du Québec ou de l'Alberta? Et les postes qui vont être en responsabilité dans ces interventions, c'est-à-dire les chefs d'équipe ou, on va dire, les gros salaires, est-ce qu'ils vont être du Québec aussi ou est-ce que ça va être les gros salaires d'Alberta et les petits salaires du Québec? C'est ça que je veux dire.

**LE PRÉSIDENT :**

4210

TCE, vous pouvez répondre à cette question?

**M. STEEVE LAFONTAINE:**

4215

Monsieur le président, Steeve Lafontaine, TransCanada. En général, quand on fait affaire avec des contracteurs, ça dépend toujours du type de réparation ou d'entretien qu'on a à faire. Si c'est des réparations, de la soudure, de la mécanique ou des choses qui ne requièrent pas une spécialisation spécifique, on engage les gens de la place.

4220

Sauf que si ça demande une spécialisation pour les turbines à gaz ou, ainsi de suite, là, on fait affaire le fabricant lui-même. Mais en général, quand le fabricant vient, de la façon que ça fonctionne c'est qu'il envoie un chef d'équipe sur place puis il engage un genre de sous-contractant local pour aider.

**LE PRÉSIDENT :**

4225

Voilà votre réponse. Ça va?

**M. ALAIN GUILLON:**

4230

Merci.

---

**Mme JOYCE RENAUD**

4235

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, notre dernier intervenant ce soir, madame Joyce Renaud.

4240

**Mme JOYCE RENAUD:**

4245

Oui, bonsoir Monsieur le président, Madame, messieurs. J'étais tellement impatiente de venir parler, surtout depuis qu'on vient d'aborder la question d'écrasement d'avion et d'attaques terroristes et que j'ai entendu la réponse d'un monsieur d'un ministère qui disait que ces cas-là étaient très peu probables si j'ai bien compris? O.K.

4250

Moi, dans mon expertise, j'ai vécu dans un pays pendant presque vingt (20) ans où on aurait cru que le coup d'état n'aurait pas pu arriver, et je l'ai vu. Alors, les histoires de « on est à l'abris des attentats terroristes » et tout le reste, c'est de moins en moins plausible comme argument. Maintenant, par contre, je vais aller directement dans mon questionnement.

**LE PRÉSIDENT :**

4255

S'il vous plait, j'allais vous le suggérer.

**Mme JOYCE RENAUD:**

4260

Oui. Alors, on a omis de traiter ces deux aspects-là, mais lors du BAPE de TransCanda Énergie-Est, un sage, un mushum atikamekw est descendu et qui a fait part des tremblements de terre à venir au Québec dans la Vallée du Saint-Laurent. Quand on se fie sur les données historiques des Jésuites et d'ailleurs, on a parlé du Grand Dérangement où, selon les aînés, et ça peut être vérifié, semble-t-il, des cours d'eau ont été déplacés, des montagnes se sont renversées, et cetera, et où le promoteur, à ce moment-là, avait évalué, si je me souviens bien, un niveau

4265 maximal probable sur l'échelle Richter. Et il y a eu une étude plus récente que monsieur Brullemans  
avait fait part et l'AQLPA – je me souviens plus de son nom –, où c'était plus élevé que l'estimation  
de TransCanada.

4270 Maintenant, ma question : dans leur estimation, au promoteur à l'Hydro-Québec ou à qui que  
soit d'autre, ici, est-ce qu'on a envisagé le tremblement de terre, un, qui va arriver – si j'ai bien  
compris, ça arriverait à peu près à tous les quatre cents (400) ans. Et si on se souvient, 1653, le  
Grand Dérangement, un autre par après, donc c'est dans pas grand temps, mais on ne peut pas  
savoir quand.

4275 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Alors, qu'est-ce que vous avez évalué comme risques liés aux tremblements de terre  
majeurs?

4280 **M. DAVID ST-PIERRE:**

4285 On aimerait avoir l'écran, s'il vous plait, Monsieur le président. Donc, comme vous pouvez le  
voir ici à l'écran – premièrement j'aimerais faire un préambule. Les installations de GNL sont  
soumises au Code CSA Z276. Ce code-là, contrairement à d'autres installations qui ont des codes  
spécifiques qui n'exigent pas, en fait qui exigent de prendre en considération les éléments  
sismiques, ces éléments sismiques là, la plupart du temps, sont les éléments sismiques qu'on  
retrouve, en fait les valeurs qu'on retrouve dans le Code de construction du Canada. Dans notre  
cas, le Code exige qu'on fasse une étude spécifique de site afin de déterminer quels sont les  
niveaux sismiques qui doivent être pris en compte.

4290 On a fait dernièrement, dans les dernières semaines, cette investigation-là. Alors, ce qui est  
important de noter dans un premier temps, comme vous pouvez le voir à l'écran, c'est que la zone  
actuellement, la zone du Centre-du-Québec et de Trois-Rivières, c'est une zone qui est à l'extérieur  
des zones qui sont plus sensibles dans l'est du Canada, de un.

4295 Deuxièmement – petit problème technique. En fait, le point qu'on veut faire ici c'est que la  
probabilité, elle est faible. Les mesures qui doivent être prises pour être capables de faire la  
conception dans l'étude détaillée ont été prises et vont être prises en compte.

4300 Donc, au niveau du Code, comme je le disais, il y a trois éléments qui doivent être pris en  
compte. Le premier, c'est le séisme d'arrêt de sécurité, ce qu'on appelle le SSE plus  
particulièrement. Donc, il s'agit d'un séisme maximal pour lequel la fonction et les mécanismes de  
mise en sécurité sont conçus pour être préservés. Donc, il arrive un incident, il faut absolument

4305 que les installations soient capables d'être reparties. Donc c'est le type de séisme qu'on doit prendre en compte.

4310 L'autre, c'est le séisme de maintien en exploitation, donc l'OBE. Et l'OBE, c'est un séisme qui est pris en compte et ce séisme-là doit permettre de repartir la centrale en tant que telle en tout temps, ou le site. Et il y a la réplique sismique qui est définie comme étant la moitié du séisme d'arrêt de sécurité. Donc, ces trois données doivent être prises en compte dans le design des installations spécifiques.

**LE PRÉSIDENT :**

4315 Quand vous dites que c'est censé faire face à un séisme maximal, ça veut dire, sur l'échelle de Richter, autour de 7, 8?

**M. DAVID ST-PIERRE:**

4320 Bien, en fait, pour répondre à votre question, on utilise vraiment les données spécifiques. Les données spécifiques de site sont celles-ci. Maintenant, qu'est-ce que ça représente au niveau de l'échelle de Richter, je ne peux pas vous répondre présentement, mais je pourrais essayer de trouver la réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

4325 Est-ce que votre représentant de Lavalin qui a travaillé sur les questions d'ingénierie sait quels sont guides de construction ou les normes de construction qu'on va adopter et quelle est la résistance aux séismes de l'équipement?

4330 **M. DAVID ST-PIERRE:**

4335 Monsieur le président, SNC Lavalin Environnement était responsable de l'étude d'impact. Là on parle d'un design, d'un critère de design spécifique, donc on a une autre firme qui sont spécialisés dans ce cas-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, d'accord.

4340 **M. DAVID ST-PIERRE :**

On peut trouver la réponse et vous revenir à ce niveau-là pour un complément d'information.

**LE PRÉSIDENT :**

4345 Oui, parce que c'est important. Ce à quoi Madame faisait allusion, c'est un séisme maximal. Alors, je voudrais voir si la norme en question vise les séismes de 7 et de 8, ou si c'est du 5, 6? Quel est le niveau pour lequel c'est envisagé?

**M. DAVID ST-PIERRE:**

4350 D'accord, je m'engage à vous revenir avec cette réponse-là. On aimerait peut-être faire un complément au niveau des attentats terroristes. J'aimerais peut-être apporter un complément d'information.

**LE PRÉSIDENT :**

4355

Allez-y.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

4360

Monsieur Éric Clément va répondre à cette question.

**M. ÉRIC CLÉMENT:**

4365

Oui. Donc, c'est un élément, effectivement, qui a été mentionné à deux reprises. Malgré ce qui a été mentionné de la part du ministère, Gaz Métro a un programme corporatif de gestion de la sûreté, qu'on appelle, donc qui inclut tout ce qui est acte de malveillance, incluant le terrorisme potentiel ou autre.

4370

Cette installation-là va faire partie du programme corporatif, donc c'est des éléments qui vont se faire avant la mise en service, mais donc, il y a des évaluations spécifiques de risques d'incidents de sûreté, qu'on appelle, qui vont être effectuées. Donc, ce n'est pas des compétences qui relèvent du ministère de l'Environnement, donc c'est pour ça que ce n'est pas exigé. Et ce n'est pas exigé par le fédéral non plus pour cette installation-là, mais malgré tout, Gaz Métro va le faire et l'installation va être incluse dans le programme corporatif de sûreté.

4375

Donc ça, ça veut dire surveillance 24/7, des contrôles d'accès pour limiter les possibles intrusions sur le site. Donc ça, c'est pour, je dirais, peut-être plus pour pallier à des incidents peut-être un peu plus mineurs que du terrorisme.

4380

Par contre, il y a un autre niveau de défense qui existe, c'est-à-dire que Gaz Métro fait partie d'un groupe d'information privilégié avec le SCRS, donc le Service canadien du renseignement et

4385 de sécurité, et à la GRC, qui ont un groupe, dans le fond, de suivi de la menace terroriste, et on reçoit régulièrement de l'information de la part de cette autorité-là pour nous aviser, justement, c'est quoi le niveau de menace actuel, est-ce que ça peut toucher le domaine énergétique? Est-ce que ça peut toucher le domaine du gaz naturel ou pas? Et ça nous permet, nous, de déclencher nos mesures sur le site pour rehausser le niveau de sûreté et s'assurer, dans le fond, de pallier à ce type d'incident là.

4390 Donc il y a quand même beaucoup de choses qui sont faites au niveau des incidents de sûreté.

**LE PRÉSIDENT :**

4395 Alors, voilà la réponse du promoteur, Madame. Votre deuxième question, s'il vous plait?

**Mme JOYCE RENAUD:**

4400 C'est que je n'avais pas fini. O.K., mais il faut que je passe à la deuxième?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

4405 **Mme JOYCE RENAUD:**

4410 O.K. Maintenant, en ce qui concerne Gaz Métro et Gaz Métro Solutions, moi, je n'ai pas saisi le lien qu'il pourrait y avoir entre Gaz Métro et Gaz Métro Solutions et s'il y avait des accidents de camionnage, d'explosion ou autre chose, ou tremblement de terre, et cetera, et que ça exploserait, qui d'entre les deux serait tenu responsable? Mais, en même temps, c'est que là, à ce moment-là, est-ce qu'on s'embarquerait dans un méandre épouvantable et interminable comme on a vu à Lac-Mégantic?

**LE PRÉSIDENT :**

4415 D'accord, votre question est claire. On va la poser au promoteur.

**M. DAVID ST-PIERRE:**

4420 Dans un premier temps, Monsieur le président, j'aimerais indiquer que le risque d'explosion est extrêmement faible, donc apporter cette précision-là.

4425 Dans un deuxième temps, Gaz Métro, de par ses activités, ont un plan d'intervention d'urgence. Alors, je laisserais peut-être Éric Clément répondre sur les interventions d'urgence pour montrer le lien qu'il y a entre les organisations.

**LE PRÉSIDENT :**

4430 Mais je pense que dans un premier temps, vous devriez peut-être préciser le lien corporatif entre les deux, parce que Madame voulait savoir quel est le lien corporatif et juridique entre Gaz Métro et GMSE.

**M. DAVID ST-PIERRE:**

4435 Désolé, Monsieur le président, j'avais mal compris la question. Donc, on a une présentation, encore, qui va aider à comprendre la structure corporative de Gaz Métro. Donc, comme vous pouvez le voir à l'écran, la structure corporative ou l'ensemble des filiales de Gaz Métro sont affichées à l'écran. Gaz Métro Solutions Énergie, vous pouvez l'avoir dans les services énergétiques, stockage et autres. Donc, c'est une filiale à cent pour cent (100 %) de Gaz Métro. Donc on relève directement de Gaz Métro, la maison-mère.

4440 **LE PRÉSIDENT :**

4445 Donc, s'il y avait un accident et que les dommages dépassaient votre niveau d'assurance, c'est Gaz Métro qui absorberait ou si le fait d'avoir créé une entité particulière pour le site ferait en sorte de limiter la responsabilité au site et que ça éviterait à Gaz Métro d'avoir la suite à suivre? Parce que Madame se préoccupe des problèmes de chevauchement et de suite juridique, comme il y a eu à Mégantic. C'est le sens, en tout cas je crois, de sa question.

4450 Alors, est-ce que vous pouvez préciser, Gaz Métro, si vous prendriez le relais en termes de responsabilité civile?

**M. RENAULT LORTIE:**

4455 Je vais devoir vous revenir, je n'ai pas sous la main l'information à savoir quelles sont les limites de responsabilité civile de la filiale Gaz Métro Solutions Énergie.

**LE PRÉSIDENT :**

4460 Oui, mais il n'y a pas seulement quelle est leur limite de responsabilité. C'est est-ce que vous prendriez le relais advenant qu'elle ne soit pas suffisante?

**M. RENAULT LORTIE:**

4465 Je vais prendre l'engagement de vérifier avec le système, les avocats, donc notre département juridique.

**LE PRÉSIDENT :**

4470 D'accord. Alors, on aura la réponse, Madame, et elle sera sur... peut-être qu'elle nous sera fournie peut-être ce soir? Pensez-vous pouvoir faire cette consultation?

**M. RENAULT LORTIE:**

4475 5 h 05, je vais tenter.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, ça mérite un essai. Alors, Madame, vous aurez votre réponse. D'accord?

4480 **Mme JOYCE RENAUD:**

4485 Il resterait à avoir aussi, je veux dire, est-ce que la compagnie d'assurance, admettons qu'il y avait un autre grand dérangement, est-ce que ça pourrait couvrir? Parce que ça coûterait une fortune, là.

**LE PRÉSIDENT :**

4490 Écoutez, Monsieur va s'informer de l'importance de la couverture, et là, on aura la réponse. Parce que sans ça, on ne peut faire que des hypothèses. On va attendre le fait, quelle est la responsabilité qui est garantie.

**Mme JOYCE RENAUD:**

4495 Merci, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

4500 Je vous en prie.

---

**LE PRÉSIDENT :**

4505 Alors, écoutez, il est 5 h 05, on a épuisé notre liste de participants qui posent des questions.  
Alors, je vais ajourner la séance jusqu'à 19 h ce soir. Donc on reprend à 19 h.

Merci tout le monde de votre participation.

4510 **SÉANCE AJOURNÉE AU 14 JUIN 2016 À 19 H.**

4515 \_\_\_\_\_  
Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment  
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos  
recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4520 ET J'AI SIGNÉ :

4525 \_\_\_\_\_  
Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.